

Conseil d'Agglomération

Mercredi 5 avril 2023

Procès-Verbal

CS 9602 07300 MAUVES

accueil@archeagglo.fr 04 26 78 78 78 ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTELIX BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON CHANTEMERIE-LE-S-BLÉS CHARMES-SUR-L'HERBASSE CHAYANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉRÔME ÉTABLES GERWANS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS MARGES MARSAZ MAUNES MEPCOUPOL-VEAUNES MONTCHENU PALHARÉS PLATS PONT-DE-LISÈRE SAINT-BARTHÉLÉMY-LE-PLAN SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-BARTHÉLÉMY-LE-PLAN SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-BERVES SUR-RHÔNE TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION



Table des matières

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 8 mars 2023	4
Décisions prises par délégation du Conseil d'Agglomération	4
FINANCES – MOYENS GENERAUX - PATRIMOINE	18
2023 – 188 - Comptes de gestion 2022	18
2023–189 – Compte administratif 2022 – Budget principal	35
2023–190 – Affectation des résultats du Budget principal	37
2023–191 – Compte administratif 2022 – Budget annexe Développement	
économique	39
2023–192 – Affectation des résultats du Budget annexe Développement	
économique	41
2023–193 – Compte administratif 2022 – Budget annexe Espace aquatique	
Linaë	42
2023–194 – Affectation des résultats du Budget annexe Espace aquatique	
Linaë	43
2023–195 – Compte administratif 2022 – Budget annexe SPANC	45
2023–196 – Affectation des résultats du Budget annexe SPANC	46
2023–197 – Compte administratif 2022 – Budget annexe Transport	48
2023–198 – Affectation des résultats du Budget annexe Transport	49
2023–199 – Compte administratif 2022 – Budget annexe Domaine du Lac de	
Champos	51
2023–200 – Affectation des résultats du Budget annexe Domaine de Champos	s 52
2023–201 – Compte administratif 2022 – Budget annexe Zones d'activités	54
2023–202 – Affectation des résultats du Budget annexe Zones d'activités	55
2023–203 – Compte administratif 2022 – Budget annexe Régie AEP	57
2023–204 – Compte administratif 2022 – Budget annexe Autorité de gestion	
AEP	59
2023–205 – Affectation des résultats du Budget annexe Eau potable	60
2023–206 – Compte administratif 2022 – Budget annexe régie de	
l'Assainissement	62
2023–207 – Compte administratif 2022 - Budget annexe Autorité de gestion	
assainissement	64
2023–208 – Affectation des résultats du Budget annexe Assainissement	65
2023–209 – Budget principal – Budget primitif 2023	79
2023–210 – Budget annexe Développement économique – Budget primitif	
2023	81
2023–211 – Budget annexe Espace aquatique Linaë – Budget primitif 2023	82
2023–212 – Budget annexe SPANC – Budget primitif 2023	84
2023–213 – Budget annexe Transport – Budget primitif 2023	85
2023–214 – Budget annexe Domaine du Lac de Champos – Budget primitif	
2023	86
2023–215 – Budget annexe Zones d'activités – Budget primitif 2023	88
2023–216 – Budget annexe eau potable – Budget primitif 2023	91

2023–217 – Budget annexe assainissement – Budget primitif 2023	94
2023-218 - Fiscalité - Vote des taux d'imposition Taxe foncière bâtie, taxe	
d'habitation, taxe foncière non bâtie, Cotisation foncière des entreprises,	
GEMAPI et Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023	98
2023-219 - Taux du versement mobilité 2023	98
2023-220 - Ventilation des charges communes entre les budgets eau et	
assainissement	101
PROJET DE TERRITOIRE -MOBILITES - DEVELOPPEMENT LOCAL	102
2023-221 - Projet ITDT – Cession du tènement foncier par EPORA	102
2023-222 - Projet ITDT - Convention d'entente relative à l'aménagement et	la
valorisation de la friche industrielle ITDT	105
RIVIERES	107
2023-223 - GEMAPI - Etude de ruissellement - Convention de co-maîtrise	
d'ouvrage avec les communes	107
CULTURE	111
2023-224 - Enseignement artistique – Ecole de musique et de danse	
intercommunale – Tarifs des Interventions en Milieu Scolaire	111
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	113
2023-225 - Convention de partenariat à l'Association pour le Droit à l'Initiati	ive
Economique	114
2023-226 - Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec Initiactive 2607	115
2023-227 – Renouvellement de l'adhésion à Réseau Entreprendre Drôme	
Ardèche (REDA)	118
2023-228 - ZA d'Erôme - Convention de superposition d'affectation avec la	
CNR	119
HABITAT	120
2023-229 - Avenant n° 4 à la convention annuelle pour l'observatoire de	
l'habitat de l'ADIL 26	120
2023 - 230 - Bilan et convention annuelle de mise en œuvre du Service Public	: de
la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)	122
TOURISME - SPORT	126
2023-231 - Convention de partenariat avec l'association Ardéchoise Cyclo	
Promotion et la commune de St-Félicien	126
ADMINISTRATION GENERALE	128
2023-232 - Modification d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommuna	1
d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH)	128

Le 5 avril 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Date de convocation: 30 mars 2023

Présents: MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Sylvain BOSC, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles-Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Mmes Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Patrick CETTIER (pouvoir à M. Pascal SEIGNOVERT), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Christèle DEFRANCE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Claude FOUREL), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSC), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Xavier AUBERT, M. Denis DEROUX, Mme Mélanie DONGEY, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Christelle MARION, Mme Sandrine PEREIRA, M. Vincent ROBIN.

Secrétaire de séance : Laëtitia BOURJAT

Nombre CC Présents: 47 - Nombre CC Votants: 55

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 8 mars 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 8 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par délégation du Conseil d'Agglomération

DEC 2023-097 - Objet : Développement économique - Convention de partenariat avec Pôle emploi de Tournon-sur-Rhône pour l'organisation du 15ème Forum de l'Emploi - 2023

Considérant l'organisation du 15^{ème} Forum de l'Emploi;

Le Président a décidé

- De signer la convention de partenariat avec le Pôle emploi de Tournon-sur-Rhône.
- La Communauté d'Agglomération prendra en charge :

- la coordination générale de l'évènement ainsi que l'organisation des comités de pilotage.
- la communication sur l'évènement (radio, presse, réseaux sociaux, temps de travail chargées de communication).
- la participation à l'analyse et au rendu de l'enquête de satisfaction conduite par Pôle emploi.
- les dépenses liées aux actions mentionnées ci-dessus et estimées à 5 347 € H.T.
- Pôle emploi prendra en charge :
 - Assurera l'information et l'inscription des entreprises exposantes, la gestion des offres à publier le jour du forum et l'information auprès des demandeurs d'emploi
 - Prendra également en charge une partie de la communication (France Bleu, Chérie FM, réseaux sociaux, pole-emploi-evenements.fr).
 - Diffusera une enquête de satisfaction auprès des entreprises et des demandeurs d'emplois.
 - Participera à l'analyse et au rendu de l'enquête de satisfaction.

DEC 2023-098 - Objet : Culture – Avenant n° 2 au marché avec le Groupe SERL pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de 3 médiathèques

Vu la délibération n°2020-116 du 26 février 2020 approuvant le principe et les caractéristiques principales de la consultation pour l'élaboration d'un programme détaillé de construction et /ou rénovation de 3 équipements de Lecture Publique sur le territoire ;

Vu la délibération n° 2020-400 du 2 septembre 2020 attribuant le marché au Groupe SERL pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de 3 médiathèques,

Vu le montant initial du marché :

Montant HT: 168 180.00 €Montant TTC: 200 466.00 €

Vu l'avenant n°1 relatif à l'exécution de missions complémentaires de réalisation de diagnostic techniques,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant n°2 pour la réalisation des missions supplémentaires liées à l'évolution du projet et de ses contraintes à savoir les études de sites supplémentaires, reprise des études et réunions de travail / COPIL correspondants ;

Le Président a décidé

– De conclure et signer l'avenant n° 2 au marché avec le Groupe SERL - 4, bd Eugène Deruelle CS 13312 – 69427 Lyon cedex 03 pour un montant de :

Montant HT: 7150.00 €
 Taux de la TVA: 20%
 Montant TTC: 8 580.00 €

% d'écart introduit par l'avenant : 4.2514%

Le nouveau montant du marché (avenant 1 et 2 compris) est le suivant :

Montant HT: 177 767.50 €
 Taux de la TVA: 20%
 Montant TTC: 213 321.00 €

DEC 2023-099 - Objet : Commande Publique - Demande de devis n°2022-45-DD - Réalisation d'un inventaire Faune Flore habitats et étude d'incidence NATURA 2000 dans le cadre du projet d'aménagement du Domaine du Lac de Champos

Considérant la nécessité de conclure un marché pour confier la réalisation d'études réglementaires dans le cadre du projet de réaménagement du camping et de la base de loisirs du Domaine de Champos :

- Une étude spécifique sur le périmètre du camping
- Un inventaire faune flore habitats complet de la zone projet
- Une étude d'incidence Natura 2000

Considérant la consultation directe en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique, envoyée le 20 décembre 2022 par mail auprès de 4 entreprises ;

Considérant le rapport d'analyse des candidatures et des offres ;

Considérant que, l'offre de l'entreprise MDP CONSULTING (38240 MEYLAN) est économiquement la plus avantageuse et répond aux besoins de la collectivité ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

Le Président a décidé

- De conclure et signer le marché pour la « *Réalisation d'un inventaire faune et flore habitats et étude d'incidence Natura 2000 dans le cadre du projet d'aménagement du domaine du Lac de Champos*" avec l'entreprise MDP CONSULTING (38240 MEYLAN) pour un montant de 29 220 € HT soit 35 064 € TTC.

DEC 2023-100 - Objet : Habitat - Dispositif de renouvellement chauffage bois - subvention au propriétaire

Vu la délibération n°2020-018 du 22 janvier 2020 qui valide le programme d'action du PCAET ;

Vu la délibération n°2022-213 du 4 avril 2022 qui valide le règlement d'attribution d'une aide au renouvellement d'appareils domestiques de chauffage au bois non performants ;

Considérant le projet de Monsieur et Madame, propriétaire occupant, sur la commune de Tournon-sur-Rhône ;

Considérant que toutes les conditions du règlement de l'aide au « chauffage bois » sont remplies ;

Le Président a décidé

– D'attribuer une subvention de 500€ dans le cadre de l'aide au changement d'un appareil domestique de chauffage au bois non performant.

DEC 2023-101 A DEC 2023-105 - Objet : Transport - Versement de l'aide à l'achat d'un VAE

Vu la délibération n°2018-112 du 5 avril 2018 arrêtant le schéma des mobilités durables d'ARCHE Agglo;

Vu la délibération n°2021-033 du 4 février 2021 du Conseil d'Agglomération approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et le programme d'actions associé ;

Vu la délibération n°2021-230 du 12 mai 2021 adoptant la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique ;

Considérant la convention de mise en œuvre de l'aide à l'achat de VAE entre ARCHE Agglo et les vélociste partenaires ;

Considérant que toutes les conditions du règlement de l'opération « aide à l'achat d'un VAE » sont remplies, les personnes ci-dessous peuvent prétendre à l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ;

Le Président a décidé

 D'approuver le versement de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique d'un montant de 150 € à Monsieur, 07300 St Jean de Muzols

Madame, 07300 Tournon-sur-Rhône

Monsieur, 07300 St Jean de Muzols

Monsieur, 26600 Mercurol-Veaunes.

Monsieur, 26600 Serves-sur-Rhône.

DEC 2023-106 - Objet : Ressources Humaines -contrat d'engagement éducatif - ALSH Tournon sur Rhône

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service ;

Le Président a décidé

– De signer le contrat d'engagement éducatif suivants, en application des dispositions des articles L 432-2 et D 432-3 à D 432-4 du code de l'action sociale et des familles, de Madame du 1^{er} mars 2023 au 5 juillet 2023 pour les mercredis, les vacances d'avril.

DEC 2023-107 - Objet : Eau Assainissement – Marché avec le SATESE Drôme Ardèche pour l'assistance technique relatif au contrôle des dispositifs d'auto surveillance réglementaire et du suivi du fonctionnement des stations d'épuration et des rejets

Vu l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique ;

Considérant qu'ARCHE Agglo est dans l'obligation d'appliquer les dispositions prévues dans l'arrêté du 21 juillet 2015, relatifs à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, qui fixent les conditions et modalités de la réalisation de l'auto surveillance et du contrôle des dispositifs d'auto surveillance des systèmes d'assainissement collectifs ;

Considérant que l'assistance technique est une compétence des départements exercée par le SATESE Drôme Ardèche géré par le Département de la Drôme via une convention passée avec le Département de l'Ardèche;

Considérant qu'ARCHE Agglo est maître d'ouvrage de 41 stations d'épuration et de déversoirs d'orage soumis à auto surveillance réglementaire ;

Le Président a décidé

- De signer un marché avec le SATESE Drôme Ardèche pour l'assistance technique relatif au contrôle des dispositifs d'auto surveillance réglementaire et du suivi du fonctionnement des stations d'épuration et des rejets pour un montant estimatif de 19 900 €/HT soit 23 880 €/TTC.
- Le marché est conclu pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2023.

- Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public, publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo et notifié au SATESE Drôme Ardèche.

DEC 2023-108-Objet : Emploi- Forum de l'emploi - Demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Considérant la politique emploi développée par ARCHE Agglo, visant à :

- Favoriser l'emploi local ;
- > Valoriser les secteurs d'activités et les métiers du territoire ;
- Valoriser le territoire ;
- > Accompagner les entreprises dans leurs recrutements notamment pour celles qui peinent à trouver des candidats ;
- Faire le lien entre les partenaires de l'emploi et les partenaires jeunesse.

Considérant le cahier des charges de l'Appel à projet « Financer l'organisation d'un Forum de l'emploi » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui répond aux objectifs renforcés d'ARCHE Agglo dans ce domaine ;

Considérant la co-organisation avec Pôle emploi d'un Forum de l'emploi le mercredi 15 mars 2023 à Mauves (15ème édition) ;

Considérant le plan de financement prévisionnel :

NOM DE L'ACTION

FORUM DE L'EMPLOI ARCHE AGGLO

DEPENSES (HT)		RESSOURCES (HT)	
Inauguration du Forum Viennoiseries : 115 €	115,00 €	REGION AURA - appel à projets "Financer l'organisation d'un Forum de l'emploi"	2 000,00 €
Divers	50,00 €	ARCHE Agglo	2 535,00 €
Prestataire aménagement de la salle	3 834,00 €		
Prestataire sécurité de la salle	281,00 €		
Prestataire ménage de la salle	25,55 €		
TOTAL DEPENSES	4 535,00 €	TOTAL RESSOURCES	4 535,00 €

Le Président a décidé

De solliciter une aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'un montant de 2 000 €
 pour le projet « Forum de l'emploi ARCHE Agglo »

DEC 2023-109 - Objet : Solidarités - Seniors Autonomie - Demande de subvention aux Conférences des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de l'Ardèche - Actions de lutte contre l'isolement des Agées et répit des aidants 2023

Considérant qu'ARCHE AGGLO a choisi d'inscrire son action en faveur des personnes âgées dans une politique globale d'accompagnement du vieillissement dans le cadre de la compétence « coordination, soutien technique et financier autour des personnes âgées et des personnes en situation de handicap »,

Considérant que son action porte notamment sur la nécessité de développer la prévention et de lutter contre l'isolement des âgées et de favoriser le répit des aidants ;

Le Président a décidé

- De solliciter une subvention de 8.000 € auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de l'Ardèche pour développer un programme d'actions en 2023 relatif à la sensibilisation au bien vieillir et au répit des aidants pour un coût global estimé à 19.764€.
- De signer la convention de financement correspondante.

DEC 2023-110- Objet : Tourisme - Arrêt de l'exécution des prestations de la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison douce entre Glun et Chateaubourg

Considérant le marché à bon de commande conclu avec la société BEAUR et plus précisément le bon de commande afin de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison douce entre Glun et Chateaubourg;

Considérant les difficultés techniques rencontrées et les coûts engendrés pour la réalisation de cet équipement ;

Considérant la possibilité d'arrêter les prestations au terme de chacune des phases techniques éléments de mission conformément à l'article 20 du CCAG-PI en vigueur lors de la conclusion du contrat ;

Le Président a décidé

- D'arrêter l'exécution des prestations au terme de la phase technique d'Avant-Projet Sommaire dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison douce entre Glun et Chateaubourg confiée à la société BEAUR.
- La présente décision d'arrêt des prestations entraîne la résiliation du bon de commande n°11200096 conclu avec la société BEAUR. Cette décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité.

DEC 2023-111 - Objet : Habitat - Dispositifs d'amélioration de l'habitat OPAH-RU - Opération façade - subvention au propriétaire

Vu la délibération n°2019-422 en date du 13 novembre 2019 approuvant le règlement d'aides lié aux dispositifs PIG et OPAH-RU;

Vu la convention opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine n°007PRO021 signée le 31 décembre 2019 ;

Vu la délibération n°2021-118 en date du 24 mars 2021 approuvant la modification du règlement d'aides lié aux dispositifs d'amélioration de l'habitat ;

Vu la délibération n°2022-064 en date du 09 février 2022 instaurant les aides à la rénovation de façade ;

Considérant le projet de Monsieur COISSIEUX Stéphane, propriétaire occupant pour le ravalement de façade au 118 rue du doux sur la commune de Tournon-sur-Rhône.

Considérant que ce projet répond aux critères du règlement d'aides ;

Le Président a décidé

- D'attribuer une subvention de 2 318.50 €.
- Ladite subvention sera versée après réalisation des travaux tels que prévus dans le dossier de demande d'aide, sous condition que le logement soit décent et sur présentation des justificatifs et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2023-133 - Objet : Ressources humaines - contrat d'Accroissement temporaire d'activité - Directeur Adjoint ALSH

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service ;

Le Président a décidé

- De signer le contrat de travail suivant en application des dispositions de l'article 3, L 332-23 du code général de la fonction publique, pour accroissement temporaire d'activité du 11 avril 2023 au 10 avril 2024 à temps complet (annualisation), en qualité de directeur adjoint ALSH.

DEC 2023-134 A DEC 2023-138 - Objet : Transport - Versement de l'aide à l'achat d'un VAE

Vu la délibération n°2018-112 du 5 avril 2018 arrêtant le schéma des mobilités durables d'ARCHE Agglo;

Vu la délibération n°2021-033 du 4 février 2021 du Conseil d'Agglomération approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et le programme d'actions associé ;

Vu la délibération n°2021-230 du 12 mai 2021 adoptant la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique ;

Considérant la convention de mise en œuvre de l'aide à l'achat de VAE entre ARCHE Agglo et les vélociste partenaires ;

Considérant que toutes les conditions du règlement de l'opération « aide à l'achat d'un VAE » sont remplies, les personnes nommées ci-dessous peuvent prétendre à l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ;

Le Président a décidé

– D'approuver le versement de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique d'un montant de 150 € à

Monsieur, 07300 Mauves Monsieur, 07410 St Félicien Monsieur, 07300 St Barthélémy-le-Plain Madame, 26600 Tain l'Hermitage Madame, 07300 Plats.

DEC 2023-139 - Objet : Eau Assainissement - Marché de travaux d'extension du réseau d'eaux usées à Bathernay avec la SAS Boisset TP

Vu l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant la consultation engagée auprès de 3 entreprises ayant pour objet des travaux d'extension du réseau d'eaux usées à Bathernay ;

Considérant que la proposition de l'entreprise BOISSET TP est la mieux-disante

Le Président a décidé

- De conclure et signer le contrat relatif aux travaux d'extension du réseau d'eaux usées à Bathernay avec la SAS Boisset TP, domiciliée 445 route de Tain 26600 Chanos-Curson.
- Le contrat est conclu pour un montant de 11 265 € HT soit 13 518 € TTC.

DEC 2023-140 - Objet : Eau Assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de la Cave de Tain l'Hermitage – Union des propriétaires

Vu la loi NOTre N°2015-991 du 7 août 2015 et la loi n°2018-702 du 3 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau et Assainissement » aux communautés d'agglomération portant transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2020, des compétences eau et assainissement,

Vu l'article L.5211-17 du CGCT entrainant de plein droit le transfert de l'ensemble des droits et obligations attachés à la compétence transférée,

Considérant que :

- la compétence assainissement a été transférée de la Mairie de Tain l'Hermitage à Arche Agglo le 01 janvier 2020,
- la convention de déversement et son avenant, établit en mars 2012, sont arrivés à son terme au 31/12/2021,
- -la station d'épuration a été mise en demeure par les services de l'Etat en mars 2018,
- -le Schéma directeur, finalisé en 2020, a mis en évidence une surcharge hydraulique et organique de la station d'épuration,
- -une étude de faisabilité pour renouveler la station d'épuration engagée en janvier 2023 permettra de définir la capacité de la nouvelle station d'épuration,

Considérant la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement S.C.A CAVE DE TAIN L'HERMITAGE – UNION DES PROPRIETAIRES établie en mars 2012 ;

Le Président a décidé

– De reconduire les modalités techniques et financières prévues par la convention de déversement des effluents de la S.C.A Cave de Tain l'Hermitage – Union des propriétaires et son avenant jusqu'au 31 décembre 2024, après accord des parties concernées et de signer l'avenant à la convention entérinant cette prolongation.

DEC 2023-141 - Objet : Eau assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA Maison Chapoutier

Vu la loi NOTre N°2015-991 du 7 août 2015 et la loi n°2018-702 du 3 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau et Assainissement » aux communautés d'agglomération portant transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2020, des compétences eau et assainissement,

Vu l'article L.5211-17 du CGCT entrainant de plein droit le transfert de l'ensemble des droits et obligations attachés à la compétence transférée,

Considérant que :

- la compétence assainissement a été transférée de la Mairie de Tain l'Hermitage à ARCHE Agglo le 01 janvier 2020,
- la convention de déversement et son avenant, établit en mai 2012, sont arrivés à son terme au 31/12/2021,
- -la station d'épuration a été mise en demeure par les services de l'Etat en mars 2018,
- -le Schéma directeur, finalisé en 2020, a mis en évidence une surcharge hydraulique et organique de la station d'épuration,
- -une étude de faisabilité pour renouveler la station d'épuration engagée en janvier 2023 permettra de définir la capacité de la nouvelle station d'épuration,

Considérant la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA MAISON CHAPOUTIER établie en mai 2012 ;

Le Président a décidé

– De reconduire les modalités techniques et financières prévues par la convention de déversement des effluents de l'établissement SA MAISON CHAPOUTIER et son avenant jusqu'au 31 décembre 2024, après accord des parties concernées et de signer l'avenant à la convention entérinant cette prolongation.

DEC 2023-142 - Objet : Eau assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement MAISON ET DOMAINES DES ALEXANDRINS à Tain l'Hermitage

Vu la loi NOTre N°2015-991 du 7 août 2015 et la loi n°2018-702 du 3 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau et Assainissement » aux communautés d'agglomération portant transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2020, des compétences eau et assainissement,

Vu l'article L.5211-17 du CGCT entrainant de plein droit le transfert de l'ensemble des droits et obligations attachés à la compétence transférée,

Considérant que :

- la compétence assainissement a été transférée de la Mairie de Tain l'Hermitage à ARCHE Agglo le 01 janvier 2020,
- la convention de déversement établie en août 2018 est arrivée à son terme au 31/12/2021,
- la station d'épuration a été mise en demeure par les services de l'Etat en mars 2018,
- le Schéma directeur, finalisé en 2020, a mis en évidence une surcharge hydraulique et organique de la station d'épuration,
- une étude de faisabilité pour renouveler la station d'épuration engagée en janvier 2023 permettra de définir la capacité de la nouvelle station d'épuration,

Considérant la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement MAISON ET DOMAINES DES ALEXANDRINS établie en mai 2012 ;

Le Président a décidé

– De reconduire les modalités techniques et financières prévues par la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement Maison et Domaines des Alexandrins à Tain l'Hermitage et son avenant jusqu'au 31 décembre 2024, après accord des parties concernées et de signer l'avenant à la convention entérinant cette prolongation.

DEC 2023-143 -Objet : Eau assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA CHAMPAGNE DEUTZ à Tain l'Hermitage

Vu la loi NOTre N°2015-991 du 7 août 2015 et la loi n°2018-702 du 3 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau et Assainissement » aux communautés d'agglomération portant transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2020, des compétences eau et assainissement,

Vu l'article L.5211-17 du CGCT entrainant de plein droit le transfert de l'ensemble des droits et obligations attachés à la compétence transférée,

Considérant que :

- la compétence assainissement a été transférée de la Mairie de Tain l'Hermitage à ARCHE Agglo le 01 janvier 2020,
- la convention de déversement établie décembre 2018 est arrivée à son terme au 31/12/2021,
- -la station d'épuration a été mise en demeure par les services de l'Etat en mars 2018,
- -le Schéma directeur, finalisé en 2020, a mis en évidence une surcharge hydraulique et organique de la station d'épuration,
- -une étude de faisabilité pour renouveler la station d'épuration engagée en janvier 2023 permettra de définir la capacité de la nouvelle station d'épuration,

Considérant la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA CHAMPAGNE DEUTZ établie en décembre 2018 ;

Le Président a décidé

– De reconduire les modalités techniques et financières prévues par la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA CHAMPAGNE DEUTZ et son avenant jusqu'au 31 décembre 2024, après accord des parties concernées et de signer l'avenant à la convention entérinant cette prolongation.

DEC 2023-144 - Objet : Eau assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement COOPTAIN à Tain l'Hermitage

Vu la loi NOTre N°2015-991 du 7 août 2015 et la loi n°2018-702 du 3 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau et Assainissement » aux communautés d'agglomération portant transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2020, des compétences eau et assainissement,

Vu l'article L.5211-17 du CGCT entrainant de plein droit le transfert de l'ensemble des droits et obligations attachés à la compétence transférée,

Considérant que :

- la compétence assainissement a été transférée de la Mairie de Tain l'Hermitage à Arche Agglo le 01 janvier 2020,

- la convention de déversement établie en octobre 2012 est arrivée à son terme au 31/12/2021,
- -la station d'épuration a été mise en demeure par les services de l'Etat en mars 2018,
- -le Schéma directeur, finalisé en 2020, a mis en évidence une surcharge hydraulique et organique de la station d'épuration,
- -une étude de faisabilité pour renouveler la station d'épuration engagée en janvier 2023 permettra de définir la capacité de la nouvelle station d'épuration,

Considérant la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement COOPTAIN établie en octobre 2012 ;

Le Président a décidé

– De reconduire les modalités techniques et financières prévues par la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement COOPTAIN à Tain l'Hermitage et son avenant jusqu'au 31 décembre 2024, après accord des parties concernées et de signer l'avenant à la convention entérinant cette prolongation.

DEC 2023-145 - Objet : Eau assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SNC SAVIEL France à Tain l'Hermitage

Vu la loi NOTre N°2015-991 du 7 août 2015 et la loi n°2018-702 du 3 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau et Assainissement » aux communautés d'agglomération portant transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2020, des compétences eau et assainissement,

Vu l'article L.5211-17 du CGCT entrainant de plein droit le transfert de l'ensemble des droits et obligations attachés à la compétence transférée,

Considérant que :

- la compétence assainissement a été transférée de la Mairie de Tain l'Hermitage à Arche Agglo le 01 janvier 2020,
- la convention de déversement établie en mai 2013 est arrivée à son terme au 31/12/2021,
- -la station d'épuration a été mise en demeure par les services de l'Etat en mars 2018,
- -le Schéma directeur, finalisé en 2020, a mis en évidence une surcharge hydraulique et organique de la station d'épuration,
- -une étude de faisabilité pour renouveler la station d'épuration engagée en janvier 2023 permettra de définir la capacité de la nouvelle station d'épuration,

Considérant la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement S.N.C SAVIEL FRANCE établie en mai 2013 ;

Le Président a décidé

 De reconduire les modalités techniques et financières prévues par la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SNC SAVIEL France à Tain l'Hermitage et son avenant jusqu'au 31 décembre 2024, après accord des parties concernées et de signer l'avenant à la convention entérinant cette prolongation.

DEC 2023-146 - Objet : Eau assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA VALRHONA 1 à Tain l'Hermitage

Vu la loi NOTre N°2015-991 du 7 août 2015 et la loi n°2018-702 du 3 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau et Assainissement » aux communautés d'agglomération portant transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2020, des compétences eau et assainissement,

Vu l'article L.5211-17 du CGCT entrainant de plein droit le transfert de l'ensemble des droits et obligations attachés à la compétence transférée,

Considérant que :

- la compétence assainissement a été transférée de la Mairie de Tain l'Hermitage à Arche Agglo le 01 janvier 2020,
- la convention de déversement et son avenant, établit en septembre 2010, sont arrivés à son terme au 31/12/2021,
- -la station d'épuration a été mise en demeure par les services de l'Etat en mars 2018,
- -le Schéma directeur, finalisé en 2020, a mis en évidence une surcharge hydraulique et organique de la station d'épuration,
- -une étude de faisabilité pour renouveler la station d'épuration engagée en janvier 2023 permettra de définir la capacité de la nouvelle station d'épuration,

Considérant la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA VALRHONA 1 établie en septembre 2010 ;

Le Président a décidé

– De reconduire les modalités techniques et financières prévues par la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA VALRHONA 1 et son avenant jusqu'au 31 décembre 2024, après accord des parties concernées et de signer l'avenant à la convention entérinant cette prolongation.

DEC 2023-147 - Objet : Eau Assainissement – Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA VALRHONA 2 à Tain l'Hermitage

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu la loi NOTre N°2015-991 du 7 août 2015 et la loi n°2018-702 du 3 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau et Assainissement » aux communautés d'agglomération portant transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2020, des compétences eau et assainissement,

Vu l'article L.5211-17 du CGCT entrainant de plein droit le transfert de l'ensemble des droits et obligations attachés à la compétence transférée,

Considérant que :

- la compétence assainissement a été transférée de la Mairie de Tain l'Hermitage à Arche Agglo le 01 janvier 2020,
- la convention de déversement et son avenant, établit en septembre 2010, sont arrivés à son terme au 31/12/2021,
- -la station d'épuration a été mise en demeure par les services de l'Etat en mars 2018,
- -le Schéma directeur, finalisé en 2020, a mis en évidence une surcharge hydraulique et organique de la station d'épuration,
- -une étude de faisabilité pour renouveler la station d'épuration engagée en janvier 2023 permettra de définir la capacité de la nouvelle station d'épuration,

Considérant la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA VALRHONA 2 établie en septembre 2010 ;

Le Président a décidé

– De reconduire les modalités techniques et financières prévues par la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA VALRHONA 2 et son avenant jusqu'au 31 décembre 2024, après accord des parties concernées et de signer l'avenant à la convention entérinant cette prolongation.

DEC 2023-148 - Objet : Ressources Humaines -contrat d'engagement éducatif - ALSH Tournon sur Rhône

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service ;

Le Président a décidé

– De signer le contrat d'engagement éducatif suivants, en application des dispositions des articles L 432-2 et D 432-3 à D 432-4 du code de l'action sociale et des familles le 15 mars 2023.

DEC 2023-149 - Objet : Tourisme - Sollicitation de subvention du Conseil Départemental de la Drôme

Considérant le Schéma de Développement Touristique 2018-2021 et les actions 2019 ; Considérant la convention d'objectifs signée entre le Département de la Drôme et la Communauté d'Agglomération Arche Agglo portant sur les années 2022-2023 signée le 12/12/2022 ;

Le Président a décidé

- De solliciter une subvention dans le cadre de la convention d'objectifs pour la réalisation de l'action suivante :
 - ➤ Une subvention de 749€ soit 26% de la dépense éligible de 2 880€ HT pour le financement de la maintenance du logiciel de gestion de la taxe de séjour, outil fourni par la société Nouveaux Territoires.

Coût prévisionnel : 2880€ HT Participation CD26 taux 26% : 749€

DEC 202-150 A DEC 2023-154 - Objet : Transport - Versement de l'aide à l'achat d'un VAE

Vu la délibération n°2018-112 du 5 avril 2018 arrêtant le schéma des mobilités durables d'ARCHE Agglo;

Vu la délibération n°2021-033 du 4 février 2021 du Conseil d'Agglomération approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et le programme d'actions associé ;

Vu la délibération n°2021-230 du 12 mai 2021 adoptant la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique ;

Considérant la convention de mise en œuvre de l'aide à l'achat de VAE entre ARCHE Agglo et les vélociste partenaires ;

Considérant que toutes les conditions du règlement de l'opération « aide à l'achat d'un VAE » sont remplies, les personnes nommées ci-dessous peuvent prétendre à l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ;

Le Président a décidé

– D'approuver le versement de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique d'un montant de 150 € à

Madame, 07300 St Jean de Muzols

Madame, 07300 Tournon-sur-Rhône

Monsieur, 07300 Tournon-sur-Rhône

Monsieur, 26600 Mercurol-Veaunes

Madame, 07300 Tournon-sur-Rhône.

DEC 2023-155 - Objet : Agriculture et Alimentation – Marché : accompagnement des cantines scolaires et réalisation d'une journée technique et collective sur l'agronomie.

Vu la délibération n° 2021-170 du 14 avril 2021 actant la stratégie d'ARCHE Agglo pour le Projet Alimentaire Inter-Territorial ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant, la nécessité de conclure un marché pour l'accompagnement technique des communes volontaires pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM dans les cantines scolaires ;

Considérant que l'association Agribiodrôme a remis une offre économiquement avantageuse et qui répond aux attentes de la collectivité ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant l'attribution de la subvention dans le cadre du Plan de Relance et notamment l'appel à projet « Émergence des projets alimentaire territoriaux » 2020-2021 ;

Le Président a décidé

- De conclure et signer le marché relatif à l'accompagnement des cantines scolaires avec l'association Agribiodrôme sise Pôle Bio, Ecosite du Val de Drôme, 150 avenue de Judée, 26400 Eurre pour un montant estimatif de 22 100 € TTC.

Le coût unitaire d'intervention pour une journée d'accompagnement est de 650 € TTC. Les prestations seront rémunérées conformément au nombre de journées d'accompagnement réellement commandées et exécutées, avec un minimum fixé à 10 jours et un maximum fixé à 34 jours.

- De conclure le marché pour une durée de 1 an à compter de la signature du contrat simplifié.
- De flécher cette action dans le cadre des financements du Plan de Relance pour le Projet Alimentaire Inter-Territorial. Ce financement s'élèvera au maximum à 70 % des dépenses éligibles.
- ARCHE Agglo s'engage à financer sur ces fonds propres le solde de l'opération.

DEC 2023-156 - Objet : Commande publique – Avenant n°2 - Marché n° 2021-5-A – Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Colombier le Vieux

Vu le marché n°2021-5-A ayant pour objet l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement sur la commune de Colombier le Vieux;

Vu la décision n°2021-137 du Président en date du 06 avril 2021 relative à la signature dudit marché avec l'entreprise NALDEO (07200 AUBENAS) pour un montant de 41 775 € HT (base + PSE).

Vu l'avenant n°1 suite au changement de comptable assignataire ;

Considérant que compte tenu des conditions climatiques exceptionnelles (absence de pluies), les mesures n'ont pu être réalisées ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°2 pour prolonger le délai d'exécution jusqu'au 30 juin 2023 soit un délai supplémentaire d'environ 65 semaines. Et que les délais intermédiaires par phase prévus à l'article 1.4 de l'acte d'engagement sont supprimés.

Considérant l'absence d'incidence financière ;

Le Président a décidé

- De conclure et signer l'avenant n°2 conclu avec l'entreprise NALDEO (07200 AUBENAS) ayant pour objet la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2023.

Nombre CC Présents : 47 - Nombre CC Votants : 55

FINANCES - MOYENS GENERAUX - PATRIMOINE

Rapporteur Jean-Louis BONNET

Ont été mis à disposition des conseillers communautaires :

- √ la présentation du CA 2022,
- ✓ la ventilation des dépenses et recettes par budgets, directions, services et opérations,
- ✓ les maquettes budgétaires.

2023 - 188 - Comptes de gestion 2022

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le vote des comptes administratifs doit être précédé du vote des Comptes de gestion 2022 ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 d'ARCHE Agglo et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer;

Après avoir constaté que les résultats des comptes administratifs de l'exercice 2022, sont conformes à ceux des comptes de gestion. Ces résultats sont les suivants :

	Budget général	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	39 131 018,00 €	3 936 934,43 €
Recettes	43 590 894,43 €	5 544 939,45 €
Résultat exercice 2022	4 459 876,43 €	1 608 005,02 €
Résultat N-1	1 886 873,75 €	-2 362 812,92 €
Résultat de cloture	6 346 750,18 €	-754 807,90 €

	BA "développement économique"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 342 264,82 €	2 838 300,98 €
Recettes	3 254 791,28 €	2 845 054,60 €
Résultat exercice 2022	912 526,46 €	6 753,62 €
Résultat N-1	0,00 €	-705 525,88 €
Résultat de cloture	912 526,46 €	-698 772,26 €

	BA "Linaë"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	704 548,57 €	387 695,32 €
Recettes	1 103 035,53 €	307 772,10 €
Résultat exercice 2022	398 486,96 €	-79 923,22 €
Résultat N-1	0,00 €	-286 951,75 €
Résultat de cloture	398 486,96 €	-366 874,97 €

	BA "ANC"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	186 810,66 €	0,00 €
Recettes	216 879,48 €	10 148,48 €
Résultat exercice 2022	30 068,82 €	10 148,48 €
Résultat N-1	-70 682,27 €	29 652,67 €
Résultat de cloture	-40 613,45 €	39 801,15 €

	BA "camping Domaine du Lac de Champos"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	256 927,64 €	56 815,40 €
Recettes	357 516,93 €	65 973,09 €
Résultat exercice 2022	100 589,29 €	9 157,69 €
Résultat N-1	52 450,50 €	-11 552,49 €
Résultat de cloture	153 039,79 €	-2 394,80 €

	BA "transport"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 447 045,73 €	11 088,00 €
Recettes	3 539 147,57 €	61 003,35 €
Résultat exercice 2022	92 101,84 €	49 915,35 €
Résultat N-1	125 685,57 €	-22 251,05 €
Résultat de cloture	217 787,41 €	27 664,30 €

	BA "zones d'activités"	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 501 827,95 €	7 155 202,85 €
Recettes	5 501 827,95 €	7 924 993,83 €
Résultat exercice 2022	0,00 €	769 790,98 €
Résultat N-1	0,00 €	-1 628 092,67 €
Résultat de cloture	0,00 €	-858 301,69 €

	Régie AEP	
	Dépenses	Recettes
Dépenses	1 398 933,79 €	371 888,04 €
Recettes	2 022 850,06 €	199 667,58 €
Résultat exercice 2022	623 916,27 €	-172 220,46 €
Résultat N-1	606 746,23 €	58 565,48 €
Résultat comptable au 31/12/2022	1 230 662,50 €	-113 654,98 €

	Régie assainissement	
	Dépenses	Recettes
Dépenses	3 441 426,95 €	2 130 338,17 €
Recettes	3 132 603,27 €	1 874 662,43 €
Résultat exercice 2022	-308 823,68 €	-255 675,74 €
Résultat N-1	748 703,87 €	160 668,79 €
Résultat comptable au 31/12/2022	439 880,19 €	-95 006,95 €

	Autorité de gestion AEP	
	Dépenses	Recettes
Dépenses	69 951,67 €	37 084,21 €
Recettes	148 833,58 €	125 647,81 €
Résultat exercice 2022	78 881,91 €	88 563,60 €
Résultat N-1	209 913,53 €	137 983,51 €
Résultat comptable au 31/12/2022	288 795,44 €	226 547,11 €

	Autorité de gestion assainissement	
	Dépenses	Recettes
Dépenses	429 632,64 €	330 792,28 €
Recettes	640 310,76 €	443 231,86 €
Résultat exercice 2022	210 678,12 €	112 439,58 €
Résultat N-1	584 518,02 €	427 303,66 €
Résultat comptable au 31/12/2022	795 196,14 €	539 743,24 €

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 par ARCHE Agglo ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré à :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- DECLARE que les comptes de gestion d'ARCHE Agglo : général, Développement économique, Espace aquatique Linaë, Service Public de l'Assainissement Non Collectif, Domaine du Lac de Champos, Transport, Zones d'activités, Régie de l'eau, Régie de l'assainissement, Autorité de gestion de l'eau, Autorité de gestion de l'assainissement dressés pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve.

Arrivée de Gérard ROBERTON, Gilles FLORENT, Jacques POCHON, Pierre GUICHARD, Laëtitia BOURJAT.

Le Président transmet la Présidence de la séance au 1^{er} Vice-président Xavier ANGELI qui demande à Jean-Louis BONNET d'effectuer la présentation des comptes administratifs.

Comptes administratifs 2022 et affectation des résultats

La présentation des comptes administratifs, en section d'exploitation, se fait par direction, lesquelles sont constituées de services, et met en évidence, pour chacune d'entre-elles, le besoin en financement ou l'excédent de financement. La consolidation de l'ensemble de ces données permet d'apprécier la CAF brute d'ARCHE Agglo **tous budgets confondus.**

Pour mémoire la CAF est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de l'exercice (01/01/2022 au 31/12/2022). A ce titre les flux financiers entre le budget général et les budgets annexes ne sont pas pris en compte.

2

Les éléments développés dans la première partie sont ensuite complétés par les résultats antérieurs, les flux financiers entre budget général et budgets annexes, et les amortissements pour constituer le document soumis au vote, et permettre d'arrêter le résultat définitif au 31 12 2022.

La présentation par opération de la section d'investissement des différents budgets de l'agglo (en cela compris les dépenses et recettes engagées), permettra de définir le niveau du besoin de financement

Le rapprochement entre les résultats des sections d'exploitation et les besoins de financement des sections d'investissement permettra de proposer une affectation des résultats.

Jean-Louis BONNET indique que le service finances a réalisé 40 000 écritures sur l'année 2022 dont 14 000 titres et mandats. Il les remercie.

Détermination de la CAF brute d'ARCHE Agglo, exercice 2022 Analyse tous budgets confondus hors "AEP & assainissement » et « ZA »

	Budget 2022	Compte administratif 2022	Taux d'exécution
Dépenses réelles d'exploitation (DRF)	42 801 195,07 €	40 966 324,43 €	95,71 %
Recettes réelles d'exploitation (RRF)	47 536 525,47 €	48 673 055,78 €	102,39 %
Capacité d'autofinancement brute	4 735 330,40 €	7 706 731,35 €	
•			
% / RRF	9,96 %	15,83 %	

La CAF brute est en très nette progression par rapport à la prévision budgétaire avec une augmentation de 2 971 400,95 €, soit + 62,75 %.

Détermination de la CAF brute d'ARCHE Agglo, exercice 2022 Analyse tous budgets confondus hors "AEP & assainissement » et « ZA »

Recettes, différentiel entre la prévision et la réalisation : 1 136 530,31 €

Deux éléments viennent expliquer en grande partie ce différentiel

- ✓ Une augmentation du montant servi par l'Etat en compensation de la disparition de la taxe d'habitation de 448 K€. Cette évolution nous a été notifiée début décembre après le vote de la DM.
- ✓ L'imputation en fonctionnement de la cession de la Maison des Vins (prévue initialement en investissement) pour un montant de 320 K€. Cela représente donc 768 K€ soit 67.5 % du différentiel constaté.

Dépenses, différentiel entre la prévision et la réalisation : - 1 834 870,64 €

Taux d'exécution en baisse à 95,71 % pour 98,51 % en 2021

La maîtrise de la prévision budgétaire est donc un véritable enjeu : une variation de l'ordre de 1% dans l'exécution budgétaire (+ ou 450 K€) représente une variation de près de 10 % de la CAF brute de l'agglomération.

	Résultat attendu budget 2022	Résultat 2022	Variation
Domaine du Lac de Champos	13 318,93 €	85 566,30 €	72 247,37 €
Développement territorial	-718 093,93 €	-485 494,64 €	232 599,29 €
Centre aquatique Linaë	-699 756,45 €	-662 945,28 €	36 811,17 €
Communication	-276 997,45 €	-273 949,27 €	3 048,18 €
ANC, AEP/ass	-44 063,71 €	-58 636,55 €	-14 572,84 €
Déchets ménagers et assimilés	176 477,73 €	638 838,90 €	462 361,17 €
Rivières	845 598,92 €	1 124 766,03 €	279 167,11 €
Environnement	-61 997,42 €	-153 478,93 €	-91 481,51 €
Agriculture	-84 477,53 €	-66 612,74 €	17 864,79 €
Agences postales	1 302,75 €	115,69 €	-1 187,06 €
Service à la population	-2 231 391,92 €	-2 147 195,67 €	84 196,25 €
Petite enfance	-1 527 390,78 €	-1 154 329,52 €	373 061,26 €
Développement économique	-1 258 060,46 €	-611 366,24 €	646 694,22 €
Transport	-65 802,00 €	123 177,40 €	188 979,40 €
Technique	-1 113 590,60 €	-933 635,32 €	179 955,28 €
Fonction support	-2 174 082,68 €	-2 251 645,90 €	-77 563,22 €
Non ventilable	13 954 337,00 €	14 533 557,09 €	579 220,09 €

2 971 400,95 €

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses

Politique amélioration habitat : 354 629,01 €

Plateforme énergétique : 64 283,98 € Domaine de Champos (partie loisirs) : 284 934,48 €

Aire d'accueil des gens du voyage : 53 664,42 €
Programme LEADER : 135 589,45 € Projet de territoire: 36 973,63 €
 SM ADN: 79 775,00 €
 SM SCoT: 71 409,00 €

Financement ADS: 169 280,00 €

Remb masse salariale budgets annexes : 481 875,90 € Recette Domaine de Champos (partie loisirs) : 182 325,71 €

Recette aire d'accueil des gens du voyage : 44 641,91 € Sub politique logement : 146 281,00 € Sub Leader : 247 506,96 €

Sub Leader : 247 506,96 € Sub plateforme énergétique : 17 376,00 €

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

• 41: 23 469,82 €

Magazine de marques : 35 496,84 €

Impression: 3 942,96 €

Maintenance site web: 6 108,08 €

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

• Déchèterie Tournon: 839 323,88 € Déchèterie Saint-Donat : 434 510,18 € Déchèterie Colombier le Vieux : 245 270,33 €

 Collecte sélective : 1 248 551,03 €
 Collecte Omr : 3 137 401,87 € • Coordination: 1 197 025,09 €

TEOM: 6 703 636,00 €

RS:113 030,06 €
 Recettes valorisation: 869 342,11 €

ARCHE Agglo : budget 2022

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

MAJ: 07/03/2023

Direction du developpement territorial

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales	384 489,39 €	740 242,00 €	418 134,56 €
012	charges salariales	1 263 262,38 €	1 310 649,50 €	1 303 055,86 €
65	autres charges de gestion	157 997,11 €	259 600,00 €	177 850,85 €
67	charges exceptionnelles	875,00 €	0,00 €	8 368,48 €
	Total dépenses	1 806 623,88 €	2 310 491,50 €	1 907 409,75 €
			•	
13	atténuation de charges	12 628,02 €	0,00 €	29 013,55 €
70	produits des services	798 857,88 €	839 319,00 €	848 979,82 €
74	dotations, sub, participations	235 334,80 €	643 984,00 €	440 307,66 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	1 221,00 €
	Total recettes	1 046 820,70 €	1 483 303,00 €	1 319 522,03 €
	Besoin en financement	759 803,18 €	827 188,50 €	587 887,72 €
	Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ARCHE Agglo : budget 2022

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

MAJ: 07/03/2023

Direction de la communication

Damien Filbien

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales	56 294,52 €	92 050,00 €	94 670,29
012	charges salariales	184 682,13 €	184 947,45 €	180 262,69
67	charges exceptionnelles	160,00 €	0,00 €	160,00
	Total dépenses	241 136,65 €	276 997,45 €	275 092,98
		•	·	
13	atténuation de charges	156,41 €	0,00 €	1 143,71
76	produits financiers		0,00 €	0,00
77	produits exceptionnels	977,50 €	0,00 €	0,00
	Total recettes	1 133,91 €	0,00 €	1 143,71
	Besoin en financement	240 002,74 €	276 997,45 €	273 949,27
	Excedent de financement	0.00 €	0.00 €	0.00

ARCHE Agglo: budget 2022

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

MAJ: 07/03/2023 Direction "déchets"

Julien Chapier / Edeline Crozier

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
		CA ZUZI	budget total 2022	CA ZUZZ
011	charges générales	4 869 743,40 €	5 041 375,00 €	4 882 030,37 €
012	charges salariales	396 665,04 €	434 117,27 €	434 180,32 €
65	autres charges de gestion	1 648 014,69 €	1 853 500,00 €	1 785 368,60 €
67	charges exceptionnelles	384,00 €	0,00 €	480,00 €
	Total dépenses	6 914 807,13 €	7 328 992,27 €	7 102 059,29 (
		•	-	
13	atténuation de charges	5 744,05 €	0,00 €	2 233,28 €
70	produits des services	219 865,01 €	201 500,00 €	236 746,66 €
73	impôts et taxes	6 076 255,00 €	6 647 270,00 €	6 703 636,00 €
74	dotations, sub, participations	538 515,48 €	656 700,00 €	795 282,25 €
77	produits exceptionnels	1 554,00 €	0,00 €	3 000,00 €
	Total recettes	6 841 933,54 €	7 505 470,00 €	7 740 898,19 €
	Besoin en financement	72 873,59 €	0,00 €	0,00 €
	Excedent de financement	0,00 €	176 477,73 €	638 838,90 (

Budget général Section d'exploitation,

présentation par direction

Dépenses :

Equipe rivière : 284 540,17 €

Contrat rivière : 195 769,92 €

SIABH/ Ay Ozon /Chalon-Savasse/ BV Doux : 410 270,21 €

PAPI : 145 470,37 €

Plan alimentaire territorial : 96 955,22 €

 BV ENS / 99 343,59 €
 Agriculture: 92 084,40 € PCAET / TEPOS: 103 521,76 €
 Coordination: 129 471,72 €

Sub équipe rivière : 98 576,00 € Sub contrat de rivières : 172 044,11 € Sub PAPI : 79 956,82 € Sub Pait: 30 340,11 €
 Sub PCAET: 39 689,00 €

Taxe GEMAPI: 2 008 206,00 €
 Sub ENS: 28 878,00 €

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

• Masse salariale agences postales : 41 766,13 €

Recettes:

• Prise en charge « La Poste » : 43 524,00 €

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

 ALSH: 746 602.27€ PAPH: 217 411,50 € Jeunesse: 591 413,78 €
 Coordination: 127 792,88 € Ecole de musique : 669 253,95 €
 Lecture publique : 120 735,96 €
 Culture : 252 406,34 €

• Centre multimédia : 83 932,72 €

• Entraide & abris : 30 000 € • France Service : 109 199,40 €

Recettes:

CAF/MSA: 386 293,98 €
 Spectateurs/usagers/familles: 124 141,30 €

• Divers: 8 600 €

Divers: 8 000 €
 CD 26/07: 102 317,36 €
 Sub DRAC « contrat territoire lecture »: 39 999,92 €
 Sub DRAC « EAC »: 30 000,00 €
 Sub Etat MFS: 15 000,00 €

• Sub CD 07, école de musique : 110 000,00 €

ARCHE Agglo : budget 2022

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

MAJ: 07/03/2023

Direction de l'environnement

Julien Chapier

011			Budget total 2022	CA 2022
	charges générales	603 837,17 €	558 270,00 €	415 011,76 €
012	charges salariales	653 625,81 €	699 144,03 €	697 416,67 €
014	reversement d'impôts	0,00 €	9 000,00 €	8 776,00 €
65	autres charges de gestion	376 654,88 €	473 620,00 €	443 985,09 €
67	charges exceptionnelles	440,00 €	0,00 €	520,00 €
Total dépenses		1 634 557,86 €	1 740 034,03 €	1 565 709,52 €
		'	<u>'</u>	
13	atténuation de charges	3 291,29 €	25 000,00 €	5 271,39 €
70	produits des services	133 135,02 €	0,00 €	8 422,45 €
73	impôts et taxes	899 828,00 €	2 000 000,00 €	1 904 592,00 €
74	dotations, sub, participations	464 274,11 €	414 158,00 €	552 098,04 €
77	produits exceptionnels	275,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total recettes	1 500 803,42 €	2 439 158,00 €	2 470 383,88 €

0,00 €

904 674.36

ARCHE Agglo : budget 2022

Excedent de financement

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction "agences postales"

Alessandra Francavilla

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
			_	
011	charges générales	1 483,60 €	1 500,00 €	2 065,88 €
012	charges salariales	50 492,43 €	42 197,25 €	41 766,13 €
67	charges exceptionnelles	276,72 €	0,00 €	80,00 €
	Total dépenses	52 252,75 €	43 697,25 €	43 912,01 €
4.0				
13	atténuation de charges	3 940,94 €	0,00 €	503,70 €
13 74	atténuation de charges dotations, sub, participations	3 940,94 € 45 942,00 €	0,00 € 45 000,00 €	
				503,70 € 43 524,00 € 0,00 €
74	dotations, sub, participations	45 942,00 €	45 000,00 €	43 524,00 €
74	dotations, sub, participations produits exceptionnels	45 942,00 € 0,00 €	45 000,00 € 0,00 €	43 524,00 € 0,00 €
74	dotations, sub, participations produits exceptionnels	45 942,00 € 0,00 €	45 000,00 € 0,00 €	43 524,00 € 0,00 €

ARCHE Agglo : budget 2022

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

MAI: 07/03/2023

Direction "services à la population"

Jean Marie Vincent Bellemin Noël

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales	396 733,59 €	614 170,00 €	510 281,05
012	charges salariales	815 444,53 €	1 088 653,92 €	1 104 783,63
65	autres charges de gestion	1 355 191,17 €	1 528 792,00 €	1 355 732,16
67	charges exceptionnelles	5 071,60 €	3 820,00 €	8 499,86
	Total dépenses	2 572 440,89 €	3 235 435,92 €	2 979 296,70
		•		
13	atténuation de charges	4 572,09 €	0,00 €	13 429,59
70	produits des services	119 980,13 €	242 872,00 €	188 213,99
74	dotations, sub, participations	553 699,12 €	761 172,00 €	594 610,65
75	autres produits de gestion	2 381,16 €	0,00 €	0,00
77	produits exceptionnels	87 769,56 €	0,00 €	35 846,80
	Total recettes	768 402,06 €	1 004 044,00 €	832 101,03
	Besoin en financement	1 804 038,83 €	2 231 391,92 €	2 147 195,67
	Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00

Budget général Section d'exploitation,

présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

Crèche: 4 243 135,59 €
RAM: 290 649,24 €
Coordination: 153 382,23 € • LAEP Toboggan: 16 000,00 €

• CAF / MSA: 2 795 462,16 € • Famille: 683 136,54 €

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

• Entretien bâtiment : 589 480,70 € Service technique: 713 236,74 €
Service technique mutualisé: 67 695,18 €

Recettes:

 Loyers: 290 067,32 €
 Remboursement de charges: 30 028,61 € Service technique mutualisé: 76 893,70 €

ARCHE Agglo : budget 2022

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - $\frac{1}{2}$

MAJ: 07/03/2023

Direction de le petite enfance

Pascale Chanut

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales	513 318,15 €	716 363,00 €	617 199,21 €
012	charges salariales	3 749 967,58 €	3 923 817,78 €	3 930 605,48 €
65	autres charges de gestion	226 017,00 €	184 232,00 €	150 129,00 €
67	charges exceptionnelles	4 160,00 €	0,00 €	5 233,37 €
	Total dépenses	4 493 462,73 €	4 824 412,78 €	4 703 167,06 €
			,	
13	atténuation de charges	43 455,42 €	0,00 €	68 008,05 €
70	produits des services	1 995 501,89 €	2 021 250,00 €	2 759 932,80 €
74	dotations, sub, participations	850 605,52 €	1 275 772,00 €	719 415,30 €
77	produits exceptionnels	3 955,36 €	0,00 €	1 481,39 €
	Total recettes	2 893 518,19 €	3 297 022,00 €	3 548 837,54 €
	Besoin en financement	1 599 944,54 €	1 527 390,78 €	1 154 329,52 €
	Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ARCHE Agglo : budget 2022

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - $\frac{1}{2}$

MAJ: 07/03/2023 Direction technique Fabrice Panse

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales	541 785,92 €	787 131,00 €	647 690,40
012	charges salariales	725 094,95 €	720 714,60 €	721 562,22
67	charges exceptionnelles	1 176,00 €	0,00 €	1 160,00 €
	Total dépenses	1 268 056,87 €	1 507 845,60 €	1 370 412,62 (
			•	
13	atténuation de charges	18 287,92 €	0,00 €	34 313,25 6
70	produits des services	104 833,68 €	106 200,00 €	108 253,15
75	autres produits de gestion	298 123,44 €	288 055,00 €	290 302,04
76	produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00
77	produits exceptionnels	3 396,49 €	0,00 €	3 908,86 (
	Total recettes	424 641,53 €	394 255,00 €	436 777,30 (
	Besoin en financement	843 415,34 €	1 113 590,60 €	933 635,32 (
	Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00

Jean-Louis BONNET indique que l'Agglo possède 57 bâtiments et 71 véhicules.

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

• Masse salariale budgets annexes : 1 049 246,33 €

Recettes:

• Remboursement budgets annexes: 1 035 522,45 €

ARCHE Agglo : budget 2022

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - $\frac{1}{2}$

MAJ: 07/03/2023

Unité : eau/assainissement

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales	77,09 €	0,00 €	0,00 €
012	charges salariales	927 604,56 €	1 053 442,98 €	1 049 246,33 €
67	charges exceptionnelles	61 815,99 €	0,00 €	1 380,00 €
	Total dépenses	989 497,64 €	1 053 442,98 €	1 050 626,33 €
13	atténuation de charges	865,64 €	0,00 €	13 723,88 €
70	produits des services	926 738,92 €	1 065 772,00 €	1 035 522,45 €
73	impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	dotations, sub, participations	118 855,59 €	0,00 €	0,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total recettes	1 046 460,15 €	1 065 772,00 €	1 049 246,33 €
	Besoin en financement	0.00 €	0.00 €	1 380,00 €
	Excedent de financement	56 962,51 €	12 329,02 €	0,00 €

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

• Fonctionnement assemblée: 459 514,14 €

Informatique / SI: 339 84 1,59€
Masse salariale fonctions support: 1 112 050,19 €

Commande publique : 124 267,43 €
 Juridique : 50 184,43 €

• Service commun « ACP » : 36 103,62 €

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

• FNGIR: 2 166 732,00 €

Attribution compensation : 8 449 033,44 € Intérêts de la dette : 182 571,61 €

Dotation de solidarité communautaire : 600 000,00 €

• TFPB/TFPNB/CFE: 8 018 778,00 €

IFER: 1 018 983,00 €

CVAE: 3 205 951,00 € TASCOM: 459 430,00 €

Compensation TH (fraction TVA): 7 341 092,00 €
 DGF: 3 226 244,00 €

Allocation compensatrice: 2 049 065,00 €
Fonds de solidarité Covid: 624 626,00 €

Budget général Section d'exploitation - CAF brute

ARCHE Agglo: budget 2022

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - $\frac{1}{2}$

MAJ: 07/03/2023

Direction "adminstration générale / fonctions support"

Gabriel Barataud

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales	345 480,99 €	354 589,00 €	339 210,64 €
012	charges salariales	1 365 797,63 €	1 497 894,22 €	1 492 455,39 €
65	autres charges de gestion	503 377,37 €	510 800,00 €	499 891,40 €
67	charges exceptionnelles	18 311,95 €	0,00 €	18 734,10 €
	Total dépenses	2 232 967,94 €	2 363 283,22 €	2 350 291,53 €
			•	
13	atténuation de charges	18 571,43 €	120 000,54 €	36 659,28 €
70	produits des services	21,93 €	20 000,00 €	1 200,00 €
74	dotations, sub, participations	55 711,42 €	40 000,00 €	39 103,62 €
75	autres produits de gestion	2,46 €	0,00 €	12 352,41 €
77	produits exceptionnels	86 516,69 €	9 200,00 €	9 330,32 €
	Total recettes	160 823,93 €	189 200,54 €	98 645,63 €
	Besoin en financement	2 072 144,01 €	2 174 082,68 €	2 251 645,90 €
	Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ARCHE Agglo : budget 2021

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

MAJ: 07/03/2023

Service non ventilable

Céline Belbeoc'h

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales		0,00 €	
014	reversement d'impôts	11 105 285,83 €	11 223 935,00 €	11 223 933,44 €
66	charges financières	183 856,22 €	200 000,00 €	182 571,61 €
67	charges exceptionnelles		50 000,00 €	
68	provisions réglementaires	2 131,23 €	6 700,00 €	4 121,30 €
	Total dépenses	11 291 273,28 €	11 480 635,00 €	11 410 626,35 €
		•		
13	atténuation de charges		0,00 €	
73	impôts et taxes	19 176 455,00 €	19 610 586,00 €	20 044 234,00 €
74	dotations, sub, participations	6 358 941,00 €	5 824 386,00 €	5 899 935,00 €
76	produits financiers	86,81 €	0,00 €	14,44 €
77	produits exceptionnels	1 000,00 €	0,00 €	
	Total recettes	25 536 482,81 €	25 434 972,00 €	25 944 183,44 €

0,00 €

14 245 209,53 €

ARCHE Agglo : budget 2022 Budget principal - section d'exploitation

Besoin en financement

Excedent de financement

présentation par service - montant TTC MAJ: 07/03/2023 Vue d'ensemble

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	7 713 243,82 €	8 905 690,00 €	7 926 294,16 €
012	charges salariales	10 172 785,03 €	10 955 579,00 €	10 955 334,72 €
014	reversement d'impôts	11 105 285,83 €	11 232 935,00 €	11 232 709,44 €
66	charges financières	183 856,22 €	200 000,00 €	182 571,61 €
65	autres charges de gestion	4 267 252,22 €	4 810 544,00 €	4 412 957,10 €
67	charges exceptionnelles	92 831,26 €	53 820,00 €	44 615,81 €
68	provisions régelementaires	2 131,23 €	6 700,00 €	4 121,30 €
	Total dépenses réelles	33 537 385,61 €	36 165 268,00 €	34 758 604,14 €
		•	•	
13	atténuation de charges	121 890,43 €	145 000,54 €	204 299,68 €
70	produits des services	4 334 112,14 €	4 496 913,00 €	5 187 271,32 €
73	impôts et taxes	26 152 538,00 €	28 257 856,00 €	28 652 462,00 €
74	dotations, sub, participations	9 221 879,04 €	9 661 172,00 €	9 084 276,52 €
75	autres produits de gestion	300 507,06 €	288 055,00 €	302 654,45 €
76	produits financiers	86,81 €	0,00 €	14,44 €
77	produits exceptionnels	185 444,60 €	9 200,00 €	54 788,37 €
	Total recettes réelles	40 316 458,08 €	42 858 196,54 €	43 485 766,78 €
	Besoin en financement	0.00 €	0.00 €	0,00 €
	Excedent de financement	6 779 072,47 €	6 692 928,54 €	8 727 162,64 €



14 533 557,09

BA développement économique Section d'exploitation - CAF brute

Principaux postes

Dépenses • Charge financière : 141 320,44 €

• Entretien gare « Train du Vivarais » : 49 875,78 €

Espace entreprise: 35 939,19 €
 Entretien « Maison des Vins »: 33 667,17 €

Entretien voirie ZA: 106 500,79 €
Masse salariale « économie »: 252 268,28 €
Missions Locales 26 et 07: 84 713,00 €

Initiactive: 25 000,00 €
 ADIE: 3 000,00 €

Masse salariale « tourisme » : 65 066,62 €
 Subvention SPL : 750 000,00 €
 Loyer OT pôle St Donat : 6 164,63 €

Entretien le Félicien: 17 714,54 €
Entretien ViaRhôna: 22 720,68 €
Entretien sentiers: 45 069,05 €

Ardèchoise : 14 118,31 €

 Loyers: 296 027,07 €
 Sub CD 07 – tourisme: 50 576,31 € • Train de l'Ardèche : 135 380,78 €

Taxe de séjours: 297 244,50 €
Cession partie « Maison des Vins »: 323 689,18 €



CA du 05/04/2023

Budget annexe Camping du Domaine du Lac de Champos Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

• Fluides: 17 864,67 €

Fournitures snack: 54 888,26 €
 Entretien: 40 382,83 €

• Sécurité : 14 363,41 € Nettoyage: 32 045,71 €
 Impôts et taxes: 7 247,42 € ARCHE Agglo: budget 2022

BADE - section d'exploitation présentation par service - montant HT

MAJ: 07/03/2023

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	452 159,09 €	566 076,00 €	387 646,06 €
012	charges salariales	314 208,88 €	322 478,00 €	317 334,90 €
014	reversement d'impôts	0,00 €	22 360,00 €	22 354,97 €
66	charges financières	138 369,50 €	143 900,00 €	141 320,44 €
65	autres charges de gestion	867 400,00 €	867 950,00 €	867 950,00 €
67	charges exceptionnelles	840,60 €	5 000,00 €	3 331,26 €
68	provision	896,73 €	1 045,46 €	1 044,19 €
	Total dépenses réelles	1 773 874,80 €	1 928 809,46 €	1 740 981,82 €

	Total recettes réelles	522 251,82 €	670 749,00 €	1 129 615,58 €
77	produits exceptionnels	8 477,08 €	0,00 €	324 189,18 €
76	produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	autres produits de gestion	138 610,27 €	257 700,00 €	252 497,77 €
74	dotations, sub, participations	35 838,00 €	25 749,00 €	88 107,61 €
73	impôts et taxes	227 323,74 €	210 000,00 €	297 244,50 €
70	produits des services	112 002,73 €	177 300,00 €	167 576,52 €
13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Besoin en financement	1 251 622,98 €	1 258 060,46 €	611 366,24 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ARCHE Agglo : budget 2021

BA Domaine du Lac de Champos - section d'exploitation - montant HT

MAJ: 07/03/2023 Lydie Roudier

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales	155 455,19 €	221 293,00 €	169 264,68 €
67	charges exceptionnelles	1 479,62 €	500,00 €	
68	provisions	292,87 €	293,00 €	292,87 €
	Total dépenses réelles	157 227,68 €	222 086,00 €	169 557,55 €

	Total recettes réelles	296 524,12 €	344 499,50 €	357 516,93 €
77	produits exceptionnels	180,00 €	- €	22,00 €
70	produits des services	296 344,12 €	344 499,50 €	357 494,93 €
13	atténuation de charges		- €	

Besoin en financement	- €	- €	- €
Excedent de financement	139 296,44 €	122 413,50 €	187 959,38 €

Jean-Louis BONNET indique qu'il s'agit d'une des meilleures saisons réalisées au Domaine de Champos qui est un des fleurons touristiques du territoire.

Budget annexe Linaë Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

Honoraires en lien avec expertise judiciaire en cours : 44 482,78 €
 Intérêts : 75 754,15 €

• Impôts : 20 290,00 €

Usage scolaire second degré plus association : 137 187,22 €
 Contribution au délégataire : 422 000,00 €

• Paiement frais de gestion : 5 000,00 € Redevance domaine public: 5 954,11 € Participation associations: 3 365,18 €
 Usage équipement sportif CD: 23 100,00 €

Coût 2022 Linaë :

Besoin en financement : 622 945,28 €

Remboursement du capital des emprunts : 381 403,32 €

Travaux : 31 611,99 € Soit 1 035 960,59 €

Budget annexe SPANC Section d'exploitation ARCHE Agglo : budget 2022

BA Linaë - section d'exploitation - montant HT

MAJ: 07/03/2023 Céline Belbeoc'h

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales	146 223,47 €	263 536,45 €	206 794,42 €
012	charges salariales	35 177,68 €	0,00 €	
66	charges financières	68 402,13 €	84 400,00 €	75 754,15 €
65	autres charges de gestion	410 000,00 €	422 000,00 €	422 000,00 €
67	charges exceptionnelles		0,00 €	
	Total dépenses réelles	659 803,28 €	769 936,45 €	704 548,57 €

13	atténuation de charges		0,00 €	
70	produits des services	14 905,11 €	13 000,00 €	15 138,11 €
74	dotations, sub, participations	22 088,86 €	17 180,00 €	26 465,18 €
77	produits exceptionnels		40 000,00 €	
	Total recettes réelles	36 993,97 €	70 180,00 €	41 603,29 €

Besoin en financement	622 809,31 €	699 756,45 €	662 945,28 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ARCHE Agglo : budget 2022

Budget annexe, SPANC - section d'exploitation - montant TTC

MAJ: 07/03/2023 Vue d'ensemble

Gabriel Barataud / Vincent Genthial

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales	22 252,20 €	21 935,00 €	18 818,53 €
012	charges salariales	161 726,07 €	156 628,00 €	155 657,11 €
67	charges exceptionnelles	820,00 €	0,00 €	300,00 €
68	provisions	1 347,38 €	2 089,73 €	1 886,54 €
	Total dépenses réelles	otal dépenses réelles 186 145,65 € 180 652,73 €		176 662,18 €
13	atténuation de charges		0,00 €	
70	produits des services	78 650,00 €	124 260,00 €	74 460,00 €
74	dotations, sub, participations	46 457,77 €	0,00 €	44 945,63 €
7.7	Total recettes réelles	125 107,77 €	124 260,00 €	119 405,63 €

61 037,88 €	56 392,73 €	57 256,55 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €
		61 037,88 € 56 392,73 € 0,00 € 0,00 €

ARCHE Agglo : budget 2022

BA transport - section d'exploitation - montant TTC

MAJ: 07/03/2023 Vue d'ensemble Lydie Roudier

Budget annexe Transport Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

ARCHE le bus : 393 935,24 €

Masse salariale : 164 541,00 € Transport scolaire & inter-urbain : 1902 837,25 €

Transport scolaire & Inter-urbain : 1902 83 Convention délégation : 875 000,00 € Aide individuelle au transport : 3 241,45 € Etude schéma cyclable : 7 320,00 € Compensation tarifaire : 4 889,20 € Prime VAE : 26 833,50 €

· Communication: 13 632,87 €

Recettes:

· VM: 959 502,25 €

Remboursement ville de Tournon : 52 760,98 €

Compensation AURA : 2 443 640,00 € Recette régie : 81 094,34 €

140111111000000
4RCH
Agglo

		CA 2021		CA 2022	
011	charges générale	3 047 663,55 €	3 321 340,00 €	3 205 581,36 €	
012	charges salariales	161 714,27 €	164 541,00 €	164 541,00 €	
014	reversement d'impôts	10 207,44 €	4 500,00 €		
66	charges financières		0,00 €		
65	autres charges de gestion	24 293,88 €	43 050,00 €	45 745,06 €	
67	charges exceptionnelles	157,50 €	1 000,00 €	92,25 €	
68	provisions		11,43 €	10,50 €	
	Total dépenses réelles	3 244 036,64 €	3 534 442,43 €	3 415 970,17 (

	Total recettes réelles	3 399 004,49 €	3 468 640,43 €	3 539 147,57 €
77	produits exceptionnels	4 500,00 €	0,00 €	
74	dotations, sub, participations	2 442 640,00 €	2 530 640,00 €	2 443 640,00 €
73	impôts et taxes	891 311,99 €	860 000,43 €	1 067 654,67 €
70	produits des services	60 552,50 €	78 000,00 €	27 852,90 €
13	atténuation de charges		0,00 €	

Besoin en financement	0,00 €	65 802,00 €	0,00 €
Excedent de financement	154 967,85 €	0,00 €	123 177,40 €

Budget 2022

Budget total 2022			CA 2022			
Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
2 310 491,50 €	1 483 303,00 €	-827 188,50 €	1 907 409,75 €	1 319 522,03 €	-587 887,72	
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	
276 997,45 €	0,00 €	-276 997,45 €	275 092,98 €	1 143,71 €	-273 949,27	
1 053 442,98 €	1 065 772,00 €	12 329,02 €	1 050 626,33 €	1 049 246,33 €	-1 380,00	
7 328 992,27 €	7 505 470,00 €	176 477,73 €	7 102 059,29 €	7 740 898,19 €	638 838,90	
1 394 455,08 €	2 240 054,00 €	845 598,92 €	1 273 167,09 €	2 397 933,12 €	1 124 766,03	
133 117,42 €	71 120,00 €	-61 997,42 €	195 589,58 €	42 110,65 €	-153 478,93	
212 461,53 €	127 984,00 €	-84 477,53 €	96 952,85 €	30 340,11 €	-66 612,74	
43 697,25 €	45 000,00 €	1 302,75 €	43 912,01 €	44 027,70 €	115,69	
3 235 435,92 €	1 004 044,00 €	-2 231 391,92 €	2 979 296,70 €	832 101,03 €	-2 147 195,67	
4 824 412,78 €	3 297 022,00 €	-1 527 390,78 €	4 703 167,06 €	3 548 837,54 €	-1 154 329,52	
1 507 845,60 €	394 255,00 €	-1 113 590,60 €	1 370 412,62 €	436 777,30 €	-933 635,32	
2 363 283,22 €	189 200,54 €	-2 174 082,68 €	2 350 291,53 €	98 645,63 €	-2 251 645,90	
11 480 635,00 €	25 434 972,00 €	13 954 337,00 €	11 410 626,35 €	25 944 183,44 €	14 533 557,09	
1 928 809,46 €	670 749,00 €	-1 258 060,46 €	1 740 981,82 €	1 129 615,58 €	-611 366,24	
222 086,00 €	344 499,50 €	122 413,50 €	169 557,55 €	357 516,93 €	187 959,38	
769 936,45 €	70 180,00 €	-699 756,45 €	704 548,57 €	41 603,29 €	-662 945,28	
3 534 442,43 €	3 468 640,43 €	-65 802,00 €	3 415 970,17 €	3 539 147,57 €	123 177,40	
180 652,73 €	124 260,00 €	-56 392,73 €	176 662,18 €	119 405,63 €	-57 256,55	
42 801 195,07 €	47 536 525,47 €	4 735 330,40 €	40 966 324,43 €	48 673 055,78 €	7 706 731,35	
	2 310 491,50 € 0,00 € 276 997,45 € 1 053 442,98 € 7 328 992,27 € 1 394 455,08 € 133 117,42 € 212 461,53 € 43 697,25 € 3 235 435,92 € 4 824 412,78 € 1 507 845,60 € 2 363 283,22 € 11 480 635,00 € 1 928 809,46 € 222 086,00 € 769 936,45 € 3 534 442,43 € 180 652,73 €	Dépenses Recettes 2 310 491,50 € 1 483 303,00 € 0,00 € 0,00 € 276 997,45 € 0,00 € 1 053 442,98 € 1 065 772,00 € 7 328 992,27 € 7 505 470,00 € 1 394 455,08 € 2 240 054,00 € 133 117,42 € 71 120,00 € 212 461,53 € 127 984,00 € 43 697,25 € 45 000,00 € 3 235 435,92 € 1 004 044,00 € 4 824 412,78 € 3 297 022,00 € 1 507 845,60 € 394 255,00 € 2 363 283,22 € 189 200,54 € 11 480 635,00 € 25 434 972,00 € 1 928 809,46 € 670 749,00 € 222 086,00 € 344 499,50 € 769 936,45 € 70 180,00 € 3 534 442,43 € 3 468 640,43 € 180 652,73 € 124 260,00 €	Dépenses Recettes Résultat 2 310 491,50 € 1 483 303,00 € -827 188,50 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 276 997,45 € 0,00 € -276 997,45 € 1 053 442,98 € 1 065 772,00 € 12 329,02 7 328 992,27 € 7 505 470,00 € 176 477,73 € 1 394 455,08 € 2 240 054,00 € 845 598,92 € 133 117,42 € 77 1120,00 € -61 997,42 € 212 461,53 € 127 984,00 € -84 477,53 € 43 697,25 € 45 000,00 € 1 302,75 € 3 235 435,92 € 1 004 044,00 € -2 231 391,92 € 4 824 412,78 € 3 297 022,00 € -1 527 390,78 € 1 507 845,60 € 394 255,00 € -1 113 590,60 € 2 363 283,22 € 189 200,54 € -2 174 082,68 € 11 480 635,00 € 25 434 972,00 € 13 954 337,00 € 1 928 809,46 € 670 749,00 € -1 258 060,46 € 222 086,00 € 344 499,50 € 122 413,50 € 769 936,45 € 70 180,00 € -65 802,00 € 180 652,73 € 124 260,00 €	Dépenses Recettes Résultat Dépenses 2 310 491,50 € 1 483 303,00 € -827 188,50 € 1 907 409,75 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 276 997,45 € 0,00 € -276 997,45 € 275 092,98 € 1 053 442,98 € 1 065 772,00 € 12 329,02 € 1 050 626,33 € 7 328 992,27 € 7 505 470,00 € 176 477,73 € 7 102 059,29 € 1 394 455,08 € 2 240 054,00 € 845 598,92 € 1 273 167,09 € 133 117,42 € 7 1120,00 € -61 997,42 € 195 589,58 € 212 461,53 € 127 984,00 € -84 477,53 € 96 952,85 € 43 697,25 € 45 000,00 € 1 302,75 € 43 912,01 € 3 235 435,92 € 1 004 044,00 € -2 231 391,92 € 2 979 296,70 € 4 824 412,78 € 3 297 022,00 € -1 527 390,78 € 4 703 167,06 € 1 507 845,60 € 394 255,00 € -1 113 590,60 € 1 370 412,62 € 2 363 283,22 € 189 200,54 € -2 174 082,68 € 2 350 291,53 € 11 480 635,00 € 25 434 972,00 € 13 954	Dépenses Récettes Résultat Dépenses Recettes 2 310 491,50 € 1 483 303,00 € -827 188,50 € 1 907 409,75 € 1 319 522,03 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 276 997,45 € 0,00 € -276 997,45 € 275 992,98 € 1 143,71 € 1 053 442,98 € 1 065 772,00 € 12 329,02 € 1 050 626,33 € 1 049 246,33 € 7 328 992,27 € 7 505 470,00 € 176 477,73 € 7 102 059,29 € 7 740 898,19 € 1 394 455,08 € 2 240 054,00 € 845 598,92 € 1 273 167,09 € 2 397 933,12 € 133 117,42 € 71 120,00 € -61 997,42 € 195 589,58 € 42 110,65 € 212 461,53 € 127 984,00 € -84 477,53 € 96 952,85 € 30 340,11 € 43 697,25 € 45 000,00 € 1 302,75 € 43 912,01 € 44 027,70 € 3 235 435,92 € 1 004 044,00 € -2 231 391,92 € 2 979 296,70 € 832 101,03 € 4 824 412,78 € 3 297 022,00 € -1 527 390,78 € 4 703 167,06 € 3 548 837,54 € <t< td=""></t<>	

Focus sur le BA « zones d'activités »

Zones d'activités	Valeur stock		Dépenses 2022		Recettes 2022		Valeur stock
Zones d'activités	31/12/2021	Travaux & études	Intérêts	Total	Objet	Montant	31/12/2022
ZA de l'Ile - Beaumont Monteux	-34 636,80 €			0,00 €			-34 636,80 €
ZA des Vinays - Pont d'Isère	3 325 201,87 €	175 370,33 €	30 134,68 €	205 505,01 €	Thiriet	830 046,00 €	2 700 660,88 €
ZA Ext Champagne - Tournon	214 024,82 €	13 371,03 €	8 541,11 €	21 912,14 €	Vélo Immo	52 480,00 €	183 456,96 €
ZA les Hauches - Chanos Curson	122 085,39 €	1 124,50 €		1 124,50 €			123 209,89 €
ZA les Fleurons - Mercurol	35 887,78 €	926,00 €	-595,89 €	330,11 €	Riou TP	160 935,83 €	-124 717,94 €
ZA Chantemerle les Blés	45 299,23 €	440,00 €		440,00 €			45 739,23 €
ZA St-Jean de Muzols	12 276,92 €	1 857,50 €		1 857,50 €			14 134,42 €
ZA - Saint-Donat	64 940,00 €	1 484,00 €		1 484,00 €			66 424,00 €
ZA Champagne/Saint-Vincent - Tournon	562 840,66 €	3 034,01 €		3 034,01 €	RDS Immo	5 250,00 €	560 624,67 €
ZA Erôme (zone CNR)	471 420,18 €	22 778,76 €		22 778,76 €	Versus	144 000,00 €	350 198,94 €
ZA Cheminas	283 965,21 €	1 641,00 €		1 641,00 €			285 606,21 €
Atolior do maraquinaria	-436 520,41 €	117 051.19 €		117 051,19 €	Sub DETR	39 986,26 €	-390 952,28 €
Atelier de maroquinerie	-430 320,41 €	117 051,19 €		117 051,19 €	Participation LVMH	31 496,80 €	-390 932,20 €
ZA St Félicien	258 208,98 €	4 196,00 €		4 196,00 €	Vente SCI Atelier bois	14 242,50 €	248 162,48 €
-	4 924 993,83 €	343 274,32 €	38 079,90 €	381 354,22 €		1 278 437,39 €	4 027 910,66 €

Unité « AEP & assainissement », section d'exploitation

ARCHE Agglo : budget 2022 Capacité d'autofinancement budgets annexes AEP
MAJ: 08/03/2023

	Budget total 2022			CA 2022			
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
Régie AEP	1 751 525,00 €	1 953 389,77 €	201 864,77 €	1 218 263,21 €	1 984 169,31 €	765 906,10 €	
Autorité de gestion AEP	38 297,86 €	120 000,86 €	81 703,00 €	25 368,86 €	120 693,10 €	95 324,24 €	
Compaint discounting and bounts	1 700 022 06 6	2 072 200 62 6	202 567 77 6	1 242 622 07 6	2 104 062 41 6	064 220 24 6	

Capacité d'investissement brute 2 073 390,63 €

ARCHE Agglo : budget 2022

Capacité d'autofinancement budgets annexes assainissement

	Budget total 2022						
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
Régie assainissement	2 412 450,70 €	2 737 709,70 €	325 259,00 €	2 065 386,43 €	2 660 679,37 €	595 292,94 €	
Autorité de gestion assainissement	234 626,43 €	460 892,11 €	226 265,68 €	144 224,34 €	531 826,19 €	387 601,85 €	
Capacité d'investissement brute	2 647 077,13 €	3 198 601,81 €	551 524,68 €	2 209 610,77 €	3 192 505,56 €	982 894,79 €	

Unité « AEP & assainissement », section d'exploitation

ARCHE Agglo : budget 2022

Synthèse des budgets annexes AEP et assainissement

Capacité d'investissement brute	4 436 899,99 €	5 271 992,44 €	835 092,45 €	3 453 242,84 €	5 297 367,97 €	1 844 125,13 €	
Assainissement	2 647 077,13 €	3 198 601,81 €	551 524,68 €	2 209 610,77 €	3 192 505,56 €	982 894,79 €	
AEP	1 789 822,86 €	2 073 390,63 €	283 567,77 €	1 243 632,07 €	2 104 862,41 €	861 230,34 €	
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
	Budget total 2022			Budget total 2022 CA 2022			
MAJ: 08/03/2023							

2 - Budget ARCHE Agglo résultat au terme de l'exercice 2022, section d'exploitation

	Budget général	BA "développement économique"	BA "Linaë"	BA "ANC"	BA "camping Domaine du Lac de Champos"	BA "transport"	BA "zones d'activités"
Dépenses de fonctionnement	39 131 018,00 €	2 342 264,82 €	704 548,57 €	186 810,66 €	256 927,64 €	3 447 045,73 €	5 501 827,95 €
Recettes de fonctionnement	43 590 894,43 €	3 254 791,28 €	1 103 035,53 €	216 879,48 €	357 516,93 €	3 539 147,57 €	5 501 827,95 €
Résultat exercice 2022	4 459 876,43 €	912 526,46 €	398 486,96 €	30 068,82 €	100 589,29 €	92 101,84 €	0,00 €
Résultat N-1	1 886 873,75 €			-70 682,27 €	52 450,50 €	125 685,57 €	
Résultat comptable au 31/12/2022	6 346 750,18 €	912 526,46 €	398 486,96 €	-40 613,45 €	153 039,79 €	217 787,41 €	0,00 €

	Présentation consolidée
Dépenses de fonctionnement	51 570 443,37 €
Recettes de fonctionnement	57 564 093,17 €
Résultat exercice 2022	5 993 649,80 €
Résultat N-1	1 994 327,55 €
Résultat comptable au 31/12/2022	7 987 977,35 €

Synthèse des résultats au terme de l'exercice 2022, unité « AEP & assainissement » section d'exploitation

	Régie AEP	Régie assainissement	Autorité de gestion AEP	Autorité de gestion assainissement
Dépenses de fonctionnement	1 398 933,79 €	3 441 426,95 €	69 951,67 €	429 632,64 €
Recettes de fonctionnement	2 022 850,06 €	3 132 603,27 €	148 833,58 €	640 310,76 €
Résultat exercice 2022	623 916,27 €	-308 823,68 €	78 881,91 €	210 678,12 €
Résultat N-1	606 746,23 €	748 703,87 €	209 913,53 €	584 518,02 €
Résultat comptable au 31/12/2022	1 230 662,50 €	439 880,19 €	288 795,44 €	795 196,14 €

	Présentation consolidée AEP	Présentation consolidée assainissement
Dépenses de fonctionnement	1 468 885,46 €	3 871 059,59 €
Recettes de fonctionnement	2 171 683,64 €	3 772 914,03 €
Résultat exercice 2022	702 798,18 €	-98 145,56 €
Résultat N-1	816 659,76 €	1 333 221,89 €
Résultat comptable au 31/12/2022	1 519 457,94 €	1 235 076,33 €

Section d'investissement, besoin en financement par type d'opération au terme de l'exercice 2022 - budget principal et BA hors ZA, AEP et assainissement

t assainissement	CA 2022	RAR	Total CA 2022
FTTH	1 477 000,00 €		1 477 000,00 €
GEMAPI	390 554,89 €	300 917,14 €	691 472,03 €
Soutien aux communes	150 730,01 €	480 621,55 €	631 351,56 €
Economie hors ZA	292 221,66 €	253 820,95 €	546 042,61 €
Collèges	424 270,61 €		424 270,61 €
Accueil de loisirs VDI	396 799,56 €	15 120,05 €	411 919,61 €
Politique de l'habitat	134 332,29 €	252 456,33 €	386 788,62 €
Patrimoine communautaire	376 246,37 €	4 182,61 €	380 428,98 €
Liaisons douces / sentiers	79 406,32 €	199 583,42 €	278 989,74 €
ITDT	275 000,00 €		275 000,00 €
Médiathèque	34 170,00 €	65 443,21 €	99 613,21 €
Domaine de Champos	69 024,67 €	5 766,58 €	74 791,25 €
Déchets	25 686,56 €	13 387,93 €	39 074,49 €
Espace aquatique Linaë		31 611,99 €	31 611,99 €
Transport	11 088,00 €	15 840,00 €	26 928,00 €
Maison France Services	17 873,73 €	-1 600,00 €	16 273,73 €
ALSH Les Goules	2 734,20 €		2 734,20 €
Environnement	-4 291,31 €	-3 481,60 €	-7 772,91 €
AAGDV	-267 418,56 €	1 568,00 €	-265 850,56 €
Total opérations réelles	3 885 429,00 €	1 635 238,16 €	5 520 667,16 €



Synthèse résultat au terme de l'exercice 2022, section d'investissement

	Budget général	BA "développement économique"	BA "Linaë"	BA "ANC"	BA "camping Domaine du Lac de Champos"	BA "transport"	BA "zones d'activités"
Dépenses d'investissement	3 936 934,43 €	2 838 300,98 €	387 695,32 €	0,00 €	56 815,40 €	11 088,00 €	7 155 202,85 €
Recettes d'investissement	5 544 939,45 €	2 845 054,60 €	307 772,10 €	10 148,48 €	65 973,09 €	61 003,35 €	7 924 993,83 €
Résultat exercice 2022	1 608 005,02 €	6 753,62 €	-79 923,22 €	10 148,48 €	9 157,69 €	49 915,35 €	769 790,98 €
Résultat N-1	-2 362 812,92 €	-705 525,88 €	-286 951,75 €	29 652,67 €	-11 552,49 €	-22 251,05 €	-1 628 092,67 €
Solde des restes à réaliser	-1 176 615,22 €	-213 754,20 €	-31 611,99 €	0,00 €	-5 766,58 €	-8 072,00 €	0,00 €
Résultat comptable au 31/12/2022	-1 931 423,12 €	-912 526,46 €	-398 486,96 €	39 801,15 €	-8 161,38 €	19 592,30 €	-858 301,69 €

	Présentation consolidée
Dépenses d'investissement	14 386 036,98 €
Recettes d'investissement	16 759 884,90 €
Résultat exercice 2022	2 373 847,92 €
Résultat N-1	-4 987 534,09 €
Solde des restes à réaliser	-1 435 819,99 €
Résultat comptable au 31/12/2022	-4 049 506,16 €

Unité « AEP & assainissement »

	Régie AEP	Régie assainissement	Autorité de gestion AEP	Autorité de gestion assainissement
Dépenses d'investissement	371 888,04 €	2 130 338,17 €	37 084,21 €	330 792,28 €
Recettes d'investissement	199 667,58 €	1 874 662,43 €	125 647,81 €	443 231,86 €
Résultat exercice 2022	-172 220,46 €	-255 675,74 €	88 563,60 €	112 439,58 €
Résultat N-1	58 565,48 €	160 668,79 €	137 983,51 €	427 303,66 €
Soldes restes à réaliser	-74 505,49 €	-425 302,06 €	-35 154,37 €	152 438,98 €
Résultat comptable au 31/12/2022	-188 160,47 €	-520 309,01 €	191 392,74 €	692 182,22 €

	Présentation consolidée AEP	Présentation consolidée assainissement
Dépenses d'investissement	408 972,25 €	2 461 130,45 €
Recettes d'investissement	325 315,39 €	2 317 894,29 €
Résultat exercice 2022	-83 656,86 €	-143 236,16 €
Résultat N-1	196 548,99 €	587 972,45 €
Soldes restes à réaliser	-109 659,86 €	-272 863,08 €
Résultat comptable au 31/12/2022	3 232,27 €	171 873,21 €

4 – Le rapprochement entre les résultats des sections d'exploitations et les besoins de financement des sections d'investissement.

	Budget général	BA "développement économique"	BA "Linaë"	BA "ANC"	BA "camping Domaine du Lac de Champos"	BA "transport"	BA "zones d'activités"
Dépenses de fonctionnement	39 131 018,00 €	2 342 264,82 €	704 548,57 €	186 810,66 €	256 927,64 €	3 447 045,73 €	5 501 827,95 €
Recettes de fonctionnement	43 590 894,43 €	3 254 791,28 €	1 103 035,53 €	216 879,48 €	357 516,93 €	3 539 147,57 €	5 501 827,95 €
Résultat exercice 2022	4 459 876,43 €	912 526,46 €	398 486,96 €	30 068,82 €	100 589,29 €	92 101,84 €	0,00 €
Résultat N-1	1 886 873,75 €	0,00 €	0,00 €	-70 682,27 €	52 450,50 €	125 685,57 €	0,00 €
Résultat comptable au 31/12/2022	6 346 750,18 €	912 526,46 €	398 486,96 €	-40 613,45 €	153 039,79 €	217 787,41 €	0,00 €
Dépenses d'investissement	3 936 934,43 €	2 838 300,98 €	387 695,32 €	0,00 €	56 815,40 €	11 088,00 €	7 155 202,85 €
Recettes d'investissement	5 544 939,45 €	2 845 054,60 €	307 772,10 €	10 148,48 €	65 973,09 €	61 003,35 €	7 924 993,83 €
Résultat exercice 2022	1 608 005,02 €	6 753,62 €	-79 923,22 €	10 148,48 €	9 157,69 €	49 915,35 €	769 790,98 €
Résultat N-1	-2 362 812,92 €	-705 525,88 €	-286 951,75 €	29 652,67 €	-11 552,49 €	-22 251,05 €	-1 628 092,67 €
Solde des restes à réaliser	-1 176 615,22 €	-213 754,20 €	-31 611,99 €	0,00 €	-5 766,58 €	-8 072,00 €	0,00 €
Résultat comptable au 31/12/2022	-1 931 423,12 €	-912 526,46 €	-398 486,96 €	39 801,15 €	-8 161,38 €	19 592,30 €	-858 301,69 €
Résultat au 31/12/2022 toutes sections	4 415 327,06 €	0,00 €	0,00 €	-812,30 €	144 878,41 €	237 379,71 €	-858 301,69 €

	Présentation consolidée hors ZA	Présentation consolidée BG & BA
Dépenses de fonctionnement	46 068 615,42 €	51 570 443,37 €
Recettes de fonctionnement	52 062 265,22 €	57 564 093,17 €
Résultat exercice 2022	5 993 649,80 €	5 993 649,80 €
Résultat N-1	1 994 327,55 €	1 994 327,55 €
Résultat comptable au 31/12/2022	7 987 977,35 €	7 987 977,35 €
Dépenses d'investissement	7 230 834,13 €	14 386 036,98 €
Recettes d'investissement	8 834 891,07 €	16 759 884,90 €
Résultat exercice 2022	1 604 056,94 €	2 373 847,92 €
Résultat N-1	-3 359 441,42 €	-4 987 534,09 €
Solde des restes à réaliser	-1 435 819,99 €	-1 435 819,99 €
Résultat comptable au 31/12/2022	-3 191 204,47 €	-4 049 506,16 €
Résultat au 31/12/2022 toutes sections	4 796 772,88 €	3 938 471,19 €

Unité « AEP & assainissement »

	Régie AEP	Régie assainissement	Autorité de gestion AEP	Autorité de gestion assainissement
Dépenses de fonctionnement	1 398 933,79 €	3 441 426,95 €	69 951,67 €	429 632,64 €
Recettes de fonctionnement	2 022 850,06 €	3 132 603,27 €	148 833,58 €	640 310,76 €
Résultat exercice 2022	623 916,27 €	-308 823,68 €	78 881,91 €	210 678,12 €
Résultat N-1	606 746,23 €	748 703,87 €	209 913,53 €	584 518,02 €
Résultat comptable au 31/12/2022	1 230 662,50 €	439 880,19 €	288 795,44 €	795 196,14 €
Dépenses d'investissement	371 888,04 €	2 130 338,17 €	37 084,21 €	330 792,28 €
Recettes d'investissement	199 667,58 €	1 874 662,43 €	125 647,81 €	443 231,86 €
Résultat exercice 2022	-172 220,46 €	-255 675,74 €	88 563,60 €	112 439,58 €
Résultat N-1	58 565,48 €	160 668,79 €	137 983,51 €	427 303,66 €
Soldes restes à réaliser	-74 505,49 €	-425 302,06 €	-35 154,37 €	152 438,98 €
Résultat comptable au 31/12/2022	-188 160,47 €	-520 309,01 €	191 392,74 €	692 182,22 €
Résultat au 31/12/22 toutes sections	1 042 502,03 €	-80 428,82 €	480 188,18 €	1 487 378,36 €

Unité « AEP & assainissement »

	Présentation consolidée AEP	Présentation consolidée assainissement
Dépenses de fonctionnement	1 468 885,46 €	3 871 059,59 €
Recettes de fonctionnement	2 171 683,64 €	3 772 914,03 €
Résultat exercice 2022	702 798,18 €	-98 145,56 €
Résultat N-1	816 659,76 €	1 333 221,89 €
Résultat comptable au 31/12/2022	1 519 457,94 €	1 235 076,33 €
Dépenses d'investissement	408 972,25 €	2 461 130,45 €
Recettes d'investissement	325 315,39 €	2 317 894,29 €
Recettes d'investissement Résultat exercice 2022	325 315,39 € -83 656,86 €	2 317 894,29 € -143 236,16 €
Résultat exercice 2022	-83 656,86 €	-143 236,16 €

1 522 690,21 €

1 406 949,54 €

Le Président quitte la salle.

Nombre CC Présents : 51 - Nombre CC Votants : 58

2023–189 – Compte administratif 2022 – Budget principal

Résultat au 31/12/22 toutes sections

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	7 713 243,82 €	8 905 690,00 €	7 926 294,16 €
012	charges salariales	10 172 785,03 €	10 955 579,00 €	10 955 334,72 €
014	reversement d'impôts	11 105 285,83 €	11 232 935,00 €	11 232 709,44 €
66	charges financières	183 856,22 €	200 000,00 €	182 571,61 €
65	autres charges de gestion	7 582 728,47 €	8 586 938,54 €	7 655 972,89 €
67	charges exceptionnelles	92 831,26 €	53 820,00 €	44 615,81 €
68	provisions réglementaires	2 131,23 €	6 700,00 €	4 121,30 €
022	dépenses imprévues	- €	800 001,46 €	- €
023	virement section d'investissement	- €	2 981 424,00 €	- €
042	dotations aux amortissements	1 319 093,16 €	1 130 000,00 €	1 129 398,07 €
	Total dépenses	38 171 955,02 €	44 853 088,00 €	39 131 018,00 €
13	atténuation de charges	121 890.43 €	445,000,54,6	
	attendation de charges	121 890,43 €	145 000,54 €	204 299,68 €
70	produits des services	4 334 112,14 €	4 496 913,00 €	204 299,68 € 5 187 271,32 €
70 73				
	produits des services	4 334 112,14 €	4 496 913,00 €	5 187 271,32 €
73	produits des services impôts et taxes	4 334 112,14 € 26 152 538,00 €	4 496 913,00 € 28 257 856,00 €	5 187 271,32 € 28 652 462,00 €
73 74	produits des services impôts et taxes dotations, sub, participations	4 334 112,14 € 26 152 538,00 € 9 221 879,04 €	4 496 913,00 € 28 257 856,00 € 9 661 172,00 €	5 187 271,32 € 28 652 462,00 € 9 084 276,52 €
73 74 75	produits des services impôts et taxes dotations, sub, participations autres produits de gestion	4 334 112,14 € 26 152 538,00 € 9 221 879,04 € 540 524,06 €	4 496 913,00 € 28 257 856,00 € 9 661 172,00 € 391 272,71 €	5 187 271,32 € 28 652 462,00 € 9 084 276,52 € 403 027,10 €
73 74 75 76	produits des services impôts et taxes dotations, sub, participations autres produits de gestion produits financiers	4 334 112,14 € 26 152 538,00 € 9 221 879,04 € 540 524,06 € 86,81 €	4 496 913,00 € 28 257 856,00 € 9 661 172,00 € 391 272,71 € - €	5 187 271,32 € 28 652 462,00 € 9 084 276,52 € 403 027,10 € 14,44 €
73 74 75 76 77	produits des services impôts et taxes dotations, sub, participations autres produits de gestion produits financiers produits exceptionnels	4 334 112,14 € 26 152 538,00 € 9 221 879,04 € 540 524,06 € 86,81 € 185 444,60 €	4 496 913,00 € 28 257 856,00 € 9 661 172,00 € 391 272,71 € - € 9 200,00 €	5 187 271,32 € 28 652 462,00 € 9 084 276,52 € 403 027,10 € 14,44 € 54 788,37 €
73 74 75 76 77 002	produits des services impôts et taxes dotations, sub, participations autres produits de gestion produits financiers produits exceptionnels excédent d'exploitation reporté	4 334 112,14 € 26 152 538,00 € 9 221 879,04 € 540 524,06 € 86,81 € 185 444,60 € - €	4 496 913,00 € 28 257 856,00 € 9 661 172,00 € 391 272,71 € - € 9 200,00 € 1 886 873,75 €	5 187 271,32 € 28 652 462,00 € 9 084 276,52 € 403 027,10 € 14,44 € 54 788,37 € - €
73 74 75 76 77 002	produits des services impôts et taxes dotations, sub, participations autres produits de gestion produits financiers produits exceptionnels excédent d'exploitation reporté opération d'ordres	4 334 112,14 € 26 152 538,00 € 9 221 879,04 € 540 524,06 € 86,81 € 185 444,60 € - € 6 265,00 €	4 496 913,00 € 28 257 856,00 € 9 661 172,00 € 391 272,71 € - € 9 200,00 € 1 886 873,75 € 4 800,00 €	5 187 271,32 € 28 652 462,00 € 9 084 276,52 € 403 027,10 € 14,44 € 54 788,37 € - € 4 755,00 €

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR 2022
001	résultat reporté	2 362 812,92 €		
020	dépenses imprévues	0,00 €		
040	ammortissements	4 800,00 €	4 755,00 €	
10	trop perçu FCTVA	10 625,00 €	10 625,00 €	
16	capital des emprunts	1 147 800,00 €	946 090,01 €	
20	immobilisations incorporelles	1 084 613,12 €	337 247,05 €	397 230,20 €
204	subvention d'équipement	1 763 046,60 €	536 422,30 €	733 077,88 €
21	immobilisations corporelles	2 230 353,72 €	1 253 765,65 €	204 357,83 €
23	immobilisations en cours	7 636 956,64 €	848 029,42 €	87 081,13 €
27	Autres immobilisation finnacières	63 200,00 €		
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
	Total dépenses	16 304 208,00 €	3 936 934,43 €	1 421 747,04 €
			5 358 68	1,47 €

			5 790 071,27 €	
Total recettes		16 304 208,00 €	5 544 939,45 €	245 131,82 €
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
040	ammortissements	1 130 000,00 €	1 129 398,07 €	
23	immobilisations en cours	0,00 €	5 617,00 €	
21	immobilisations corporelles	0,00 €	201,10 €	
16	emprunt	3 496 326,94 €	30 621,46 €	
13	subvention	4 293 866,82 €	1 272 971,60 €	245 131,82 €
10	dotations, fonds divers	4 282 590,24 €	3 106 130,22 €	
024	cessions	120 000,00 €		
021	virement de la section d'expl.	2 981 424,00 €		

431 389,80 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget principal 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

		FONCTION	NEMENT			INVESTIS	INVESTISSEMENT		MBLE
	LIBELLE	DEPENSES OU	RECETTES OU			DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
		DEFICIT	EXCEDENT			DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
	n/ 1 /	52.10.1	-			-	EXCEPTION		
	Résultats reportés		1 886 873,75			2 362 812,92		2 362 812,92	1 886 873,75
	Opérations de l'exercice	39 131 018,00	43 590 894,43			3 936 934,43	5 544 939,45	43 067 952,43	49 135 833,88
ch 011	charges à caractère général	7 926 294,16		ch 16	Emprunts et dettes assimilées	946 090,01	30 621,46	8 872 384,17	30 621,46
ch 012	charges de personnel	10 955 334,72		ch 20	Immobilisations incorporelles	337 247,05		11 292 581,77	0,00
ch 014	atténuation de produits	11 232 709,44		ch 204	Subventions d'équipement versées	536 422,30		11 769 131,74	0,00
ch 66	charges financières	182 571,61		ch 21	Immobilisations corporelles	1 253 765,65	201,10	1 436 337,26	201,10
ch 65	autres charges de gestion courante	7 655 972,89		ch 23	Immobilisations en cours	848 029,42	5 617,00	8 504 002,31	5 617,00
ch 67	charges exceptionnelles	44 615,81		ch 27	Autres immobilisations financières			44 615,81	0,00
ch 68	provisions réglementaires	4 121,30		ch 041	Opérations patrimoniales			4 121,30	0,00
ch 022	dépenses imprévues			ch 45(81)	Travaux pour compte de tiers				0,00
ch 023	virement section d'investissement			ch 4582	Travaux pour compte de tiers				0,00
ch 042	opérations d'ordre de transfert entre section	1 129 398,07		ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 755,00	1 129 398,07	1 134 153,07	1 129 398,07
ch 040	opérations d'ordre à l'intérieur de la section		4 755,00	ch 10	Dotations, fonds divers et réserves	10625	3 106 130,22	10 625,00	3 110 885,22
ch 013	atténuation de charges		204 299,68	ch 13	Subventions d'investissement reçues		1 272 971,60		1 477 271,28
ch 70	produits des services		5 187 271,32	ch 165	Dépots et cautionnement reçus				5 187 271,32
ch 73	impôts et taxes		28 652 462,00						28 652 462,00
ch 74	dotations, sub, participations		9 084 276,52						9 084 276,52
ch 75	autres produits de gestion		403 027,10						403 027,10
ch 76	produits financiers		14,44						14,44
ch 77	produits exceptionnels		54 788,37						54 788,37
	Totaux	39 131 018,00	45 477 768,18			6 299 747,35	5 544 939,45	45 430 765,35	51 022 707,63
	Résultat de clôture		6 346 750,18			754 807,90			5 591 942,28
	Restes à réaliser					1 421 747,04	245 131,82	1 421 747,04	245 131,82
	TOTAUX CUMULES (Totaux + RAR)	39 131 018,00	45 477 768,18			7 721 494,39	5 790 071,27	46 852 512,39	51 267 839,45
	RESULTATS DEFINITIFS		6 346 750,18			1 931 423,12			4 415 327,06

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le Compte administratif 2022 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023–190 – Affectation des résultats du Budget principal

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation effectuée du compte administratif du Budget principal 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal

Résultat de clôture	0,00 €	6 346 750,18 €		
Totaux	39 131 018,00 €	45 477 768,18 €		
Opérations de l'exercice	39 131 018,00 €	43 590 894,43 €		
Résultats reportés		1 886 873,75 €		
	DEPENSES OU DEFICIT	EXCEDENT		
LIBELLE		RECETTES OU		
	FONCTIONNEMENT			

INVESTISSEMENT				
RECETTES OU				
EXCEDENT				
5 544 939,45 €				
5 544 939,45 €				
0,00 €				

ENSEMBLE				
DEPENSES OU	RECETTES OU			
DEFICIT	EXCEDENT			
475 939,17 €				
43 067 952,43 €	49 135 833,88 €			
43 543 891,60 €	49 135 833,88 €			
0.00 €	5 591 942.28 €			

Besoin de financement Excédent de financement 754 807,90 € 0,00 €

Restes à réaliser

1 421 747,04 € 245 131,82 €

Besoin de financement des restes à réaliser Excédent de financement des restes à réaliser 1 176 615,22 € 0,00 €

Besoin total de financement Excédent Total de financement 1 931 423,12 € 0,00 €

Excédent de Fonctionnement capitalisé Excédent de Fonctionnement reporté 1 931 423,12 € 4 415 327,06 €

Considérant l'approbation du compte administratif 2022 du Budget principal ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les affectations telles que présentées ci-dessus.

2023-191 - Compte administratif 2022 - Budget annexe Développement économique

Vote section d'exploitation

	vote section a exploitation							
		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022				
011	charges générale	452 159,09 €	566 076,00 €	387 646,06 €				
012	charges salariales	314 208,88 €	322 478,00 €	317 334,90 €				
014	reversement d'impôts	0,00 €	22 360,00 €	22 354,97 €				
66	charges financières	138 369,50 €	143 900,00 €	141 320,44 €				
65	autres charges de gestion	867 400,00 €	867 950,00 €	867 950,00 €				
67	charges exceptionnelles	840,60 €	5 000,00 €	3 331,26 €				
68	provisions réglemantaires	896,73 €	1 045,46 €	1 044,19 €				
023	virement section d'investissement	0,00 €	1 013 789,54 €	0,00 €				
042	dotations aux amortissements	245 748,00 €	270 000,00 €	601 283,00 €				
Total dépenses		2 019 622,80 €	3 212 599,00 €	2 342 264,82 €				

13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	112 002,73 €	177 300,00 €	167 576,52 €
73	impôts et taxes	227 323,74 €	210 000,00 €	297 244,50 €
74	dotations, sub, participations	35 838,00 €	25 749,00 €	88 107,61 €
75	autres produits de gestion	2 482 838,59 €	2 764 550,00 €	2 342 899,47 €
76	produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	produits exceptionnels	8 477,08 €	0,00 €	324 189,18 €
042	opération d'ordres	34 774,00 €	35 000,00 €	34 774,00 €
Total recettes		2 901 254,14 €	3 212 599,00 €	3 254 791,28 €

Résultat de cloture	912 526,46 €
---------------------	--------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR 2022
001	résultat reporté	705 525,88 €		
040	ammortissements	35 000,00 €	34 774,00 €	
16	capital des emprunts	479 796,00 €	471 663,27 €	
20	immobilisations incorporelles	35 000,00 €	575,27 €	
204	subvention d'équipement	1 999 027,00 €	1 728 318,00 €	207 204,00 €
21	immobilisations corporelles	101 723,40 €	29 475,65 €	49 042,16 €
23	immobilisations en cours	937 040,60 €	373 709,27 €	274 049,09 €
27	autres immobilisation financières	0,00 €		
45	travaux pour compte de tiers	220 000,12 €	199 785,52 €	68 815,04 €
Total dépenses		4 513 113,00 €	2 838 300,98 €	599 110,29 €
	_		3 437 411	,27 €

			3 230 410,6	9 €
Total recettes		4 553 113,00 €	2 845 054,60 €	385 356,09 €
040	ammortissements	270 000,00 €	411 156,42 €	
45	travaux pour compte de tiers	260 000,12 €		235 464,09 €
23	immobilisations en cours	0,00 €	15 031,26 €	
21	immobilisations corporelles	0,00 €	190 126,58 €	
16	emprunt	1 175 000,00 €	1 175 000,00 €	
13	subvention	552 692,00 €	172 109,00 €	149 892,00 €
10	excedent de fonct capitalisé	887 931,34 €	881 631,34 €	
024	cessions	400 000,00 €		
021	virement de la section d'expl.	1 007 489,54 €		
001	résultat reporté	0,00 €		

-207 000,58 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe Développement économique 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

		FONCTION	NEMENT			INVESTISSEMENT		ENSE	MBLE
	LIBELLE	DEPENSES OU	RECETTES OU			DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES	RECETTES OU
		DEFICIT	EXCEDENT			DEFICIT	EXCEDENT	OU DEFICIT	EXCEDENT
	Résultats reportés	0,00	0,00			705 525,88		705 525,88	
	Opérations de l'exercice	2 342 264,82	3 254 791,28			2 838 300,98	2 845 054,60	5 180 565,80	6 099 845,88
ch 011	charges à caractère général	387 646,06		ch 20	Immobilisations incorporelles	575,27			
ch 012	charges de personnel	317 334,90		ch 204	Subventions d'équipement versées	1 728 318,00			
ch 014	atténuation de produits	22 354,97		ch 21	Immobilisations corporelles	29 475,65	190 126,58		
ch 66	charges financières	141 320,44		ch 23	Immobilisations en cours	373 709,27	15 031,26		
ch 65	autres charges de gestion courante	867 950,00		ch 27	Autres immobilisations financières				
ch 67	charges exceptionnelles	3 331,26 €		ch 16	Emprunts et dettes assimilées	471 663,27	1 175 000,00		
ch 68	provisions réglementaires	1 044,19		ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 774,00	411 156,42		
ch 042	opérations d'ordre de transfert entre section	601 283,00 €	34 774,00 €	ch 10	Dotations, fonds divers et réserves		881 631,34		
ch 70	produits des services		167 576,52 €	ch 13	Subventions d'investissement reçues		172 109,00		
ch 73	impôts et taxes		297 244,50 €	ch 45(81)	Opération pour compte de tiers	199 785,52			
ch 74	dotations, sub, participations		88 107,61 €						
ch 75	autres produits de gestion		2 342 899,47 €						
ch 77	produits exceptionnels		324 189,18 €						
	Totaux	2 342 264,82	3 254 791,28			3 543 826,86	2 845 054,60	5 886 091,68	6 099 845,88
	Résultat de clôture		912 526,46			698 772,26			213 754,20
	Restes à réaliser					599 110,29	385 356,09	599 110,29	385 356,09
	TOTAUX CUMULES (Totaux + RAR)	2 342 264,82	3 254 791,28		_	4 142 937,15	3 230 410,69	6 485 201,97	6 485 201,97
	RESULTATS DEFINITIFS		912 526,46	_		912 526,46			0,00

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le Compte administratif 2022 du Budget développement économique de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-192 - Affectation des résultats du Budget annexe Développement économique

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation effectuée du compte administratif du Budget Développement économique 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe développement économique

	FONCTIONNEMENT			INVESTISS	SEMENT
LIBELLE	DEPENSES OU	RECETTES OU		DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés				705 525,88 €	
Opérations de l'exercice	2 342 264,82 €	3 254 791,28 €		2 838 300,98 €	2 845 054,60 €
Totaux	2 342 264,82 €	3 254 791,28 €		3 543 826,86 €	2 845 054,60 €
Résultat de clôture	0,00 €	912 526,46 €		698 772,26 €	0,00 €
			_		
	В	esoin de financement		698 772,26 €	
	Exc	édent de financement	L	0,00 €	
Restes à réaliser				599 110,29 €	385 356,09 €
	Besoin de financement	t des restes à réaliser	Γ	213 754,20 €	
Excédent de financement des restes à réaliser				0,00 €	
Besoin total de financement			Г	912 526,46 €	
Excédent Total de financement				0,00 €	
	Excédent de Foncti	Г	912 526,46 €		

Excédent de Fonctionnement reporté

Considérant l'approbation du compte administratif 2022 du Budget annexe développement économique ;

0,00 €

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les affectations telles que présentées ci-dessus.

ENSEMBLE

RECETTES OU

EXCEDENT

6 099 845,88 €

6 099 845.88 €

213 754,20 €

DEPENSES OU

DEFICIT

705 525,88 € 5 180 565,80 €

5 886 091.68 €

0,00 €

2023-193 - Compte administratif 2022 - Budget annexe Espace aquatique Linaë

Vote section d'exploitation

	1	I						
		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022				
011	charges générales	146 223,47 €	263 536,45 €	206 794,42 €				
012	charges salariales	35 177,68 €	- €	- €				
014	reversement d'impôts	- €	- €	- €				
66	charges financières	68 402,13 €	84 400,00 €	75 754,15 €				
65	autres charges de gestion	410 000,00 €	422 000,00 €	422 000,00 €				
023	virement section d'investissement	- €	437 800,90 €	- €				
042	dotations aux amortissements	- €	1 012,65 €	- €				
	Total dépenses	659 803,28 €	1 208 750,00 €	704 548,57 €				
13	atténuation de charges	- €	- €	- €				
70	produits des services	14 905,11 €	13 000,00 €	15 138,11 €				
73	impôts et taxes	- €	- €	- €				
74	dotations, sub, participations	22 088,86 €	17 180,00 €	26 465,18 €				
75	autres produits de gestion	900 072,05 €	1 132 270,00 €	1 055 140,24 €				
76	produits financiers	- €	- €	- €				
77	produits exceptionnels	- €	40 000,00 €	- €				
042	opération d'ordres	6 292,00 €	6 300,00 €	6 292,00 €				
	Total recettes	943 358,02 €	1 208 750,00 €	1 103 035,53 €				
	Résultat de cloture 398 486,96 €							

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2021	RAR 2021
001	résultat reporté	286 951,75 €		
16	capital des emprunts	381 500,00 €	381 403,32 €	
20	immobilisations incorporelles	10 000,00 €		
21	immobilisations corporelles	40 000,90 €		31 611,99 €
23	immobilisations en cours	20 820,35 €		
040	opération d'ordres	6 300,00 €	6 292,00 €	
	Total dépenses	745 573,00 €	387 695,32 €	31 611,99 €
			419 307,3	31 €

			307 77	2,10 €
	Total recettes	745 573,00 €	307 772,10 €	0,00 €
10	excedent fonct capitalisé	307 772,10 €	307 772,10 €	
	virement de la section d'expl.	437 800,90 €		

-111 535,21 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe Espace aquatique Linaë 2022 de la Communauté d'Agglomération

ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

		FONCTIO	NNEMENT			INVESTIS	SEMENT	ENSE	MBLE
	LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT			DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	Résultats reportés					286 951,75		286 951,75	0,00
	Opérations de l'exercice	704 548,57	1 103 035,53			387 695,32	307 772,10	1 092 243,89	1 410 807,63
ch 011	Charges à caractère général	206 794,42		ch 16	Emprunts et dettes assimilées	381 403,32			
ch 012	Charges de personnel			ch 23	Immobilisations en cours				
ch 66	Charges financières	75 754,15		ch 10	Dotations, fonds divers et réserves		307 772,10		
ch 65	Autres charges de gestion courante	422 000,00		ch 13	Subventions d'investissement reçues				
ch 67	Charges exceptionnelles			ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 292,00			
ch 042	Opération d'ordre de transfert entre section		6 292,00						
ch 70	produits des services		15 138,11						
ch 74	dotations, sub, participations		26 465,18						
ch 75	autres produits de gestion		1 055 140,24						
	Totaux	704 548,57	1 103 035,53			674 647,07	307 772,10	1 379 195,64	1 410 807,63
	Résultat de clôture		398 486,96			366 874,97			31 611,99
	Restes à réaliser					31 611,99	0,00	31 611,99	0,00
	TOTAUX CUMULES (Totaux + RAR)	704 548,57	1 103 035,53			706 259,06	307 772,10	1 410 807,63	1 410 807,63
	RESULTATS DEFINITIFS		398 486,96			398 486,96			0,00

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le Compte administratif 2022 du Budget Espace aquatique Linaë de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-194 - Affectation des résultats du Budget annexe Espace aquatique Linaë

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation effectuée du compte administratif du Budget Espace aquatique Linaë 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe LINAË

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES OU	RECETTES OU	
DEFICIT	EXCEDENT	
Résultats reportés		
704 548,57 €	1 103 035,53 €	
704 548,57 €	1 103 035,53 €	
0,00 €	398 486,96 €	
	DEPENSES OU DEFICIT 3 704 548,57 € 704 548,57 €	

INVESTISSEMENT				
DEPENSES OU				
DEFICIT	EXCEDENT			
286 951,75 €				
387 695,32 €	307 772,10 €			
674 647,07 €	307 772,10 €			
366 874,97 € 0,00 €				

ENSEMBLE		
DEPENSES OU	RECETTES OU	
DEFICIT	EXCEDENT	
286 951,75 €		
1 092 243,89 €		
1 379 195,64 €	1 410 807,63 €	
0,00 €	31 611,99 €	

Besoin de financement Excédent de financement 366 874,97 € 0,00 €

Restes à réaliser

31 611,99 € 0,00 €

Besoin de financement des restes à réaliser Excédent de financement des restes à réaliser 31 611,99 € 0,00 €

Besoin total de financement Excédent Total de financement 398 486,96 € 0,00 €

Excédent de Fonctionnement capitalisé Excédent de Fonctionnement reporté 398 486,96 € 0,00 €

Considérant l'approbation du compte administratif 2022 du Budget annexe Espace aquatique Linaë;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les affectations telles que présentées ci-dessus.

2023-195 - Compte administratif 2022 - Budget annexe SPANC

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	22 252,20 €	21 935,00 €	18 818,53 €
012	charges salariales	161 726,07 €	156 628,00 €	155 657,11 €
67	charges exceptionnelles	820,00 €	- €	300,00 €
68	provisions	1 347,38 €	2 089,73 €	1 886,54 €
002	déficit de foncti reporté	- €	70 682,27 €	- €
042	dotations aux amortissements	10 138,00 €	10 200,00 €	10 148,48 €
	Total dépenses	196 283,65 €	261 535,00 €	186 810,66 €

	Total recettes	196 283,65 €	261 535,00 €	216 879,48 €
042	opération d'ordres	- €	- €	- €
75	autres produits de gestion	71 175,88 €	137 275,00 €	97 473,85 €
70	produits des services	78 650,00 €	124 260,00 €	74 460,00 €
13	atténuation de charges	- €	- €	- €

Résultat de cloture 30 068,82	€
-------------------------------	---

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	0,00 €		
20	immobilisations incorporelles	0,00 €		
21	immobilisations corporelles	45 853,00 €		
23	immobilisations en cours	0,00 €		
	Total dépenses	45 853,00 €	0,00€	0,00 €
			0,0	0 €

			10 148,	48 €
	Total recettes	45 853,00 €	10 148,48 €	0,00 €
040	ammortissements	10 200,00 €	10 148,48 €	
27	immobilisations financières	0,00 €		
16	emprunt	0,00 €		
13	subvention	0,00 €		
10	FCTVA	6 000,33 €		
024	cessions	0,00 €		
001	résultat reporté	29 652,67 €		
021	virement de la section d'expl.	0,00 €		

10 148,48	€

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe SPANC 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEM		NNEMENT			INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	LIBELLE								RECETTES
	LIBELLE	DEPENSES OU	RECETTES OU			DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES	OU
		DEFICIT	EXCEDENT			DEFICIT	EXCEDENT	OU DEFICIT	EXCEDENT
	Résultats reportés	70 682,27					29 652,67	70 682,27	29 652,6
	Opérations de l'exercice	186 810,66	216 879,48			0,00	10 148,48	186 810,66	227 027,9
ch 011	Charges à caractère général	18 818,53		ch 20	Immobilisations incorporelles				
ch 012	Charges de personnel	155 657,11		ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre section		10 148,48		
ch 65	Autres charges de gestion courante			ch 10	Dotations, fonds divers et réserves				
ch 67	charges exceptionnelles	300,00							
ch 68	Provisions réglementaires	1 886,54							
ch 042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	10 148,48							
ch 70	Produits des services		74 460,00 €						
ch 74	Dotations, sub, participations		44 945,63 €						
ch 75	Autres produits de gestion		97 473,85 €						
ch 77	Produits exceptionnels								
	Totaux	257 492,93	216 879,48			0,00	39 801,15	257 492,93	256 680,63
	Résultat de clôture	40 613,45					39 801,15	812,30	
	Restes à réaliser					0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX CUMULES (Totaux + RA	257 492,93	216 879,48			0,00	39 801,15	257 492,93	256 680,6
	RESULTATS DEFINITIFS	40 613,45					39 801,15	812,30	

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le Compte administratif 2022 du Budget SPANC de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-196 - Affectation des résultats du Budget annexe SPANC

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation effectuée du compte administratif du Budget SPANC 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe SPANC

Totaux Résultat de clôture	257 492,93 € 40 613,45 €	216 879,48 € 0,00 €	
Opérations de l'exercice	186 810,66 €	216 879,48 €	
Résultats reportés	70 682,27 €	·	
	DEFICIT	EXCEDENT	
LIBELLE	DEPENSES OU	RECETTES OU	
	FONCTIONNEMENT		

0,00 €	39 801,15 €		
0,00 €	39 801,15 €		
0,00 €	10 148,48 €		
0,00 €	29 652,67 €		
DEFICIT	EXCEDENT		
DEPENSES OU	RECETTES OU		
INVESTIS	INVESTISSEMENT		

ENSEMBLE		
DEPENSES OU	RECETTES OU	
DEFICIT	EXCEDENT	
41 029,60 €		
186 810,66 €	227 027,96 €	
227 840,26 €	227 027,96 €	
812,30 €	0,00 €	

Besoin de financement Excédent de financement

0,00	€
39 801,15	€

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser Excédent de financement des restes à réaliser 0,00 € 0,00 €

Besoin total de financement Excédent Total de financement 0,00 € 39 801,15 €

Déficit de Fonctionnement capitalisé Excédent de Fonctionnement reporté 40 613,45 € 0,00 €

Considérant l'approbation du compte administratif 2022 du Budget SPANC ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les affectations telles que présentées ci-dessus.

2023-197 - Compte administratif 2022 - Budget annexe Transport

Vote section d'exploitation

	Γ	CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
		CA ZUZ I	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	3 047 663,55 €	3 321 340,00 €	3 205 581,36 €
012	charges salariales	161 714,27 €	164 541,00 €	164 541,00 €
014	reversement d'impôts	10 207,44 €	4 500,00 €	- €
65	autres charges de gestion	169 293,88 €	67 404,62 €	67 254,62 €
67	charges exceptionnelles	157,50 €	1 000,00 €	92,25 €
68	provisions	- €	11,43 €	10,50 €
023	virement section d'investissement	- €	25 928,95 €	- €
042	dotations aux amortissements	3 446,00 €	9 600,00 €	9 566,00 €
	Total dépenses	3 392 482,64 €	3 594 326,00 €	3 447 045,73 €

13	atténuation de charges	- €	- €	- €
70	produits des services	60 552,50 €	78 000,00 €	27 852,90 €
73	impôts et taxes	891 311,99 €	860 000,43 €	1 067 654,67 €
74	dotations, sub, participations	2 442 640,00 €	2 530 640,00 €	2 443 640,00 €
002	excédent d'exploitation reporté	- €	125 685,57 €	- €
042	opération d'ordres	- €	- €	- €
Total recettes		3 399 004,49 €	3 594 326,00 €	3 539 147,57 €

Resultat de cloture	92 101,84 €
---------------------	-------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	22 251,05 €		
21	immobilisations corporelles	53 588,95 €	11 088,00 €	15 840,00 €
23	immobilisations en cours	0,00 €		
	Total dépenses	75 840,00 €	11 088,00 €	15 840,00 €
			26 928,0	0 €

			68 771.35 €	
	Total recettes	75 840,00 €	61 003,35 €	7 768,00 €
040	amortissements	9 600,00 €	9 566,00 €	
13	subvention	7 768,00 €	20 703,60 €	7 768,00 €
10	dotations et fonds divers	32 543,05 €	30 733,75 €	
021	virement de la section d'expl.	25 928,95 €		

41	843,35	€

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe Transport 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

		FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT		ENSE	MBLE
LIBELLE		DEPENSES OU	RECETTES OU			DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
		DEFICIT	EXCEDENT			DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
	Résultats reportés		125 685,57			22 251,05			103 434,52
	Opérations de l'exercice	3 447 045,73	3 539 147,57			11 088,00	61 003,35	3 458 133,73	3 600 150,92
ch 011	Charges à caractère général	3 205 581,36		ch 20	Immobilisations incorporelles				
ch 012	Charges de personnel	164 541,00		ch 21	Immobilisations corporelles	11 088,00			
ch 014	Reversement d'impôts			ch 10	Dotations, fonds divers et réserves		30 733,75		
ch 65	Autres charges de gestion courante	67 254,62		ch 13	Subventions d'équipement		20 703,60		
ch 67	Charges exceptionnelles	92,25							
ch 68	Provisions	10,50							
ch 042	Opérations d'ordre entre sections	9 566,00		ch 040	Opérations d'ordre entre sections		9 566,00		
ch 70	Produits des services		27 852,90						
ch 73	Impôts et taxes		1 067 654,67						
ch 74	Subvention d'exploitation		2 443 640,00						
ch 77	Produits exceptionnels								
	Totaux	3 447 045,73	3 664 833,14			33 339,05	61 003,35	3 458 133,73	3 703 585,44
	Résultat de clôture		217 787,41				27 664,30		245 451,71
	Restes à réaliser					15 840,00	7 768,00	15 840,00	7 768,00
	TOTAUX CUMULES (Totaux + RAR)	3 447 045,73	3 664 833,14			49 179,05	68 771,35	3 496 224,78	3 733 604,49
	RESULTATS DEFINITIFS		217 787,41				19 592,30		237 379,71

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

58 Voix pour

- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le Compte administratif 2022 du Budget Transport de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-198 - Affectation des résultats du Budget annexe Transport

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation effectuée du compte administratif du Budget Transport 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe Transport

	FONCTIONNEMENT			
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		
Résultats reportés		125 685,57 €		
Opérations de l'exercice	3 447 045,73 €	3 539 147,57 €		
Totaux	3 447 045,73 €	3 664 833,14 €		
Résultat de clôture	0,00 €	217 787,41 €		

INVESTISSEMENT					
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT				
22 251,05 €					
11 088,00 €	61 003,35 €				
33 339,05 €	61 003,35 €				
0,00 €	27 664,30 €				

ENSEMBLE					
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT				
	103 434,52 €				
3 458 133,73 €	3 600 150,92 €				
3 458 133,73 €	3 703 585,44 €				
0,00 €	245 451,71 €				

Besoin de financement Excédent de financement 0,00 € 27 664,30 €

Restes à réaliser

15 840,00 € 7 768,00 €

Besoin de financement des restes à réaliser Excédent de financement des restes à réaliser 8 072,00 € 0,00 €

Besoin total de financement Excédent Total de financement 0,00 € 19 592,30 €

Excédent de Fonctionnement capitalisé Excédent de Fonctionnement reporté

217 787,41 €

Considérant l'approbation du compte administratif 2022 du Budget Transport ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les affectations telles que présentées ci-dessus.

2023-199 - Compte administratif 2022 - Budget annexe Domaine du Lac de Champos

Vote section d'exploitation

	_			
		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	155 455,19 €	221 293,00 €	169 264,68 €
65	autres charges de gestion	95 017,00 €	78 863,09 €	78 863,09 €
67	charges exceptionnelles	1 479,62 €	500,00 €	0,00 €
68	provisions	292,87 €	293,00 €	292,87 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	87 490,91 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	10 005,55 €	8 510,00 €	8 507,00 €
	Total dépenses	262 250,23 €	396 950,00 €	256 927,64 €
13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	296 344,12 €	344 499,50 €	357 494,93 €
022		£	F2 4F0 F0 6	0.00.6

	Total recettes	296 524,12 €	396 950,00 €	357 516,93 €
042	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023	excédent d'exploitation reporté	- €	52 450,50 €	0,00 €
70	produits des services	296 344,12 €	344 499,50 €	357 494,93 €
13	attenuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Résultat de cloture	100 589,29 €
---------------------	--------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	11 552,49 €		
20	immobilisations incorporelles	70 198,00 €	16 914,00 €	
21	immobilisations corporelles	58 966,51 €	39 901,40 €	5 766,58 €
23	immobilisations en cours	0,00 €		
	Total dépenses	140 717,00 €	56 815,40 €	5 766,58 €
			62 581,98	€

			65 973,09 €	
	Total recettes 140 717,00 €		65 973,09 €	0,00 €
040	ammortissments	8 510,00 €	8 507,00 €	
27	immobilisations financières	0,00 €		
16	emprunt	0,00 €		
13	subvention	0,00 €	12 750,00 €	
10	dotations et fonds divers	44 716,09 €	44 716,09 €	
021	virement de la section d'expl.	87 490,91 €		

3 391,11 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte

administratif du Budget annexe Domaine du Lac de Champos 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

		FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT			DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	Résultats reportés		52 450,50			11 552,49			40 898,01
	Opérations de l'exercice	256 927,64	357 516,93			56 815,40	65 973,09	313 743,04	423 490,02
ch 011	Charges à caractère général	169 264,68		ch 20	Immobilisations incorporelles				
ch 65	Autres charges de gestion courante	78 863,09		ch 21	Immobilisations corporelles	16 914,00			
ch 042	Opérations ordre transfert entre sections	8 507,00		ch 23	Immobilisations en cours	39 901,40			
ch 67	Charges exceptionnelles			ch 10	Dotations, fonds divers et réserves		44 716,09		
ch 68	Provisions réglementaires	292,87		ch 040	Opérations ordre transfert entre sections		8 507,00		
ch 70	produits des services		357 494,93	ch 13	Subventions d'investissement reçues		12 750,00		
ch 75	autres produits de gestion								
ch 77	produits exceptionnels		22,00						
	Totaux	256 927,64	409 967,43			68 367,89	65 973,09	313 743,04	464 388,03
	Résultat de clôture		153 039,79				-2 394,80		150 644,99
	Restes à réaliser					5 766,58	0,00	5 766,58	0,00
	TOTAUX CUMULES (Totaux + RAR)	256 927,64	409 967,43			74 134,47	65 973,09	331 062,11	475 940,52
	RESULTATS DEFINITIFS		153 039,79			8 161,38			144 878,41

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le Compte administratif 2022 du Budget Domaine du Lac de Champos de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-200 - Affectation des résultats du Budget annexe Domaine de Champos

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation effectuée du compte administratif du Budget Domaine du Lac de Champos 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe Camping de Champos

	FONCTIONNEMENT				
LIBELLE	DEPENSES OU	RECETTES OU			
	DEFICIT	EXCEDENT			
Résultats reportés		52 450,50 €			
Opérations de l'exercice	256 927,64 €	357 516,93 €			
Totaux	256 927,64 €	409 967,43 €			
Résultat de clôture	0,00 €	153 039,79 €			

INVESTISSEMENT					
RECETTES OU					
EXCEDENT					
65 973,09 €					
65 973,09 €					
0,00 €					

ENSEMBLE				
DEPENSES OU	RECETTES OU			
DEFICIT	EXCEDENT			
	40 898,01 €			
313 743,04 €	423 490,02 €			
313 743,04 €	464 388,03 €			
0,00€	150 644,99 €			

Besoin	de	financement
Excédent	de	financement

Restes à réaliser 5 766,58 € 0,00 €

2 394,80 € 0,00 €

Besoin de financement des restes à réaliser 5 766,58 € Excédent de financement des restes à réaliser 0,00 €

Besoin total de financement 8 161,38 € Excédent Total de financement $0,00 \in$

Excédent de Fonctionnement capitalisé 8 161,38 €
Excédent de Fonctionnement reporté 144 878,41 €

Considérant l'approbation du compte administratif 2022 du Budget Domaine du Lac de Champos ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les affectations telles que présentées ci-dessus.

2023-201 - Compte administratif 2022 - Budget annexe Zones d'activités

Vote section d'exploitation

		Budget 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générales	3 066 350,00 €	2 410 135,84 €	188 274,32 €
66	charges financières	18 300,00 €	40 778,00 €	38 079,90 €
65	autres charges de gestion	0,00 €	1,00 €	
67	charges exceptionnelles	0,00 €	160 000,00 €	155 000,00 €
043	opérations d'ordre	18 300,00 €	198 578,00 €	195 479,90 €
042	opérations d'ordre	5 847 822,69 €	6 586 004,79 €	4 924 993,83 €
	Total dépenses	8 950 772,69 €	9 395 497,63 €	5 501 827,95 €

013	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	
70	produits des services	3 791 125,00 €	2 585 065,00 €	1 206 954,33 €
73	impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	
74	dotations, sub, participations	60 000,00 €	680 000,00 €	70 745,80 €
75	autres produits de gestion	0,00 €	1,00 €	
77	produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	737,26 €
043	opérations d'ordres	18 300,00 €	198 578,00 €	195 479,90 €
042	opérations d'ordres	5 081 347,69 €	5 931 853,63 €	4 027 910,66 €
	Total recettes	8 950 772,69 €	9 395 497,63 €	5 501 827,95 €

Résultat de cloture 0,	00 €
------------------------	------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
20	immobilisations incorporelles	0,00 €		
16	capital des emprunts	3 127 400,00 €	3 127 292,19 €	
001	résultats reportés	1 628 092,67 €		
040	opérations d'ordres	5 931 852,83 €	4 027 910,66 €	
	Total dépenses	10 687 345,50 €	7 155 202,85 €	0,00 €
			7 155 2	02,85 €

			7 924 9	93,83 €
	Total recettes	10 687 346,30 €	7 924 993,83 €	0,00 €
040	opérations d'ordres	6 586 004,79 €	4 924 993,83 €	
16	emprunt équilibre	1 101 341,51 €		
16	emprunts CT	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	

76	9 790,98	€

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe Zones d'Activités 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

		FONCTIO	NNEMENT			INVESTIS	SEMENT	ENSE	MBLE
	LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT			DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	Résultats reportés					1 628 092,67		1 628 092,67	0,00
	Opérations de l'exercice	5 501 827,95	5 501 827,95		Opérations de l'exercice	7 155 202,85	7 924 993,83	12 657 030,80	13 426 821,78
ch 011	Charges à caractère général	188 274,32		ch 16	Emprunts et dettes assimilées	3 127 292,19	3 000 000,00		
ch 66	Charges financières	38 079,90							
ch 67	Charges exceptionnelles	155 000,00							
ch 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 924 993,83	4 027 910,66	ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 027 910,66	4 924 993,83		
ch 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	195 479,90	195 479,90						
ch 70	Produits des services		1 206 954,33						
ch 74	Dotations, sub, participations		70 745,80						
ch 77	Produits exceptionnels		737,26						
	Totaux	5 501 827,95	5 501 827,95			8 783 295,52	7 924 993,83	14 285 123,47	13 426 821,78
	Résultat de clôture		0,00			858 301,69		858 301,69	
	Restes à réaliser							0,00	0,00
	TOTAUX CUMULES (Totaux + RAR)	5 501 827,95	5 501 827,95			8 783 295,52	7 924 993,83	14 285 123,47	13 426 821,78
	RESULTATS DEFINITIFS		0,00			858 301,69		858 301,69	

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le Compte administratif 2022 du Budget Zones d'Activités de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023–202 – Affectation des résultats du Budget annexe Zones d'activités

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation effectuée du compte administratif du Budget Zones d'Activités 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexes Zones d'activités économiques

	FONCTION	FONCTIONNEMENT		
LIBELLE	DEPENSES OU	RECETTES OU		
	DEFICIT	EXCEDENT		
Résultats reportés				
Opérations de l'exercice	5 501 827,95	5 501 827,95		
Totaux	5 501 827,95	5 501 827,95		
Résultat de clôture	0,00	0,00		

INVESTISSEMENT			
RECETTES OU			
EXCEDENT			
7 924 993,83			
7 924 993,83			
0,00			

ENSEMBLE			
DEPENSES OU	RECETTES OU		
DEFICIT	EXCEDENT		
1 628 092,67			
12 657 030,80	13 426 821,78		
14 285 123,47	13 426 821,78		
858 301,69	0,00		

Besoin de	financement
Excédent de	financement

858 301,69 0,00

Restes à réaliser Besoin de financement des restes à réaliser

0,00

0,00

0,00

Besoin total de financement Excédent Total de financement 858 301,69 0,00

Excédent de Fonctionnement capitalisé Excédent de Fonctionnement reporté

Excédent de financement des restes à réaliser

0,00 0,00

Considérant l'approbation du compte administratif 2022 du Budget Zones d'Activités ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

APPROUVE les affectations telles que présentées ci-dessus.

2023-203 - Compte administratif 2022 - Budget annexe Régie AEP

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	1 209 871,60 €	1 363 858,00 €	903 593,25 €
012	charges salariales	199 950,16 €	226 816,00 €	212 723,26 \$
66	charges financières	80 375,08 €	76 700,00 €	65 409,11 \$
65	autres charges de gestion	219,07 €	20 000,00 €	0,00 \$
67	charges exceptionnelles	39 455,39 €	283 865,27 €	23 989,65
68	provision pour dépréciation	0,00 €	14 151,00 €	12 547,94 ŧ
022	dépenses imprévues	0,00 €	88 657,00 €	0,00 \$
023	virement section d'investissement	0,00 €	336 498,73 €	0,00 \$
043	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 \$
042	dotations aux amortissements	187 760,92 €	188 335,00 €	180 670,58 \$
	Total dépenses	1 717 632,22 €	2 598 881,00 €	1 398 933,79 €
13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 \$
70	produits des services	1 859 947,58 €	1 946 889,77 €	1 978 100,91
75	autres produits de gestion	5 652,63 €	6 500,00 €	6 068,40 \$
023	excédent d'exploitation reporté	197 762,86 €	606 746,23 €	0,00 \$
043	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 \$
042	opération d'ordres	35 144,53 €	38 745,00 €	38 680,75
	Total recettes	2 323 294,55 €	2 598 881,00 €	2 022 850,06 €

Résultat de cloture	623 916,27 €

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR 2022
040	ammortissement des sub	38 745,00 €	38 680,75 €	
13	subvention d'équipement	22 080,00 €		
16	capital des emprunts	192 500,00 €	181 731,07 €	
20	immobilisations incorporelles	102 306,64 €	16 639,42 €	56 326,64 €
21	immobilisations corporelles	398 390,57 €	36 076,07 €	80 698,45 €
23	immobilisations en cours	406 000,79 €	98 760,73 €	185 992,40 €
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
	Total dépenses	1 160 023,00 €	371 888,04 €	323 017,49 €
		*****	694 905,	53 €

448 179,58 €		8 €		
Total recettes		1 160 023,00 €	199 667,58 €	248 512,00 €
040	ammortissements	188 335,00 €	180 670,58 €	
13	subvention	576 623,79 €	18 997,00 €	248 512,00 €
001	résultat reporté	58 565,48 €		
021	virement de la section d'expl.	336 498,73 €		

-246 725,95 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe Régie de l'eau 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

	LIBELLE		FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
			RECETTES OU			DEPENSES OU		DEPENSES	RECETTES OU
		DEFICIT	EXCEDENT			DEFICIT	EXCEDENT	OU DEFICIT	EXCEDENT
	Résultats reportés		606 746,23				58 565,48		
	Opérations de l'exercice	1 398 933,79	2 022 850,06			371 888,04	199 667,58	1 770 821,83	2 222 517,64
ch 011	Charges à caractère général	903 593,25		ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	38 680,75	180 670,58		
ch 012	Charges de personnel	212 723,26		ch 10	Dotations, fonds divers et réserves				
ch 042	Opération d'ordre de transfert entre section	180 670,58	38 680,75	ch 16	Emprunts et dettes assimilés	181 731,07			
ch 65	Autres charges de gestion courante			ch 20	Immobilisations incorporelles	16 639,42			
ch 66	Charges financières	65 409,11		ch 21	Immobilisations corporelles	36 076,07			
ch 67	Charges exceptionnelles	23 989,65		ch 23	Immobilisations en cours	98 760,73			
ch 68	Dotations aux amortissements et provisions	12 547,94		ch 021	Virement de la section de fonctionnement				
ch 70	Produits des services		1 978 100,91	ch 13	Subventions d'investissement reçues		18 997,00		
ch 74	Dotations, sub°, participations								
ch 75	Autres produits de gestion courante		6 068,40						
ch 77	Produits exceptionnels								
	Totaux	1 398 933,79	2 629 596,29			371 888,04	258 233,06	1 770 821,83	2 222 517,64
	Résultat de clôture		1 230 662,50			-113 654,98			451 695,81
	Restes à réaliser					323 017,49	248 512,00	323 017,49	248 512,00
	TOTAUX CUMULES (Totaux + RAR)	1 398 933,79	2 629 596,29			694 905,53	506 745,06	2 093 839,32	3 136 341,35
	RESULTATS DEFINITIFS		1 230 662,50				-188 160,47		1 042 502,03

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le Compte administratif 2022 du Budget Régie de l'eau de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-204 - Compte administratif 2022 - Budget annexe Autorité de gestion AEP

Vote section d'exploitation

		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	7 839,16 €	15 229,00 €	8 809,98 €
012	charges salariales	18 130,52 €	19 768,00 €	14 426,34 €
66	charges financières	2 382,56 €	2 800,00 €	2 132,54 €
65	autres charges de gestion	0,00 €	500,86 €	0,00 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €	212 831,72 €	0,00 €
022	dépenses imprévues	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	44 295,42 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	9 489,94 €	44 677,00 €	44 582,81 €
	Total dépenses	37 842,18 €	358 102,00 €	69 951,67 €
	•			
13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	128 625,49 €	120 000,86 €	120 692,95 €
77	produits exceptionnels	16 387,61 €	16 387,61 €	16 387,61 €
002	excédent d'exploitation reporté	100 487,23 €	209 913,53 €	0,00 €
042	opération d'ordres	2 255,38 €	11 800,00 €	11 752,87 €
	Total recettes	148 833,58 €		
		•		
	Résultat de cloture			78 881,91 €

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	0,00 €		
040	ammortissement des sub	11 800,00 €	11 752,87 €	
16	capital des emprunts	5 150,00 €	5 142,88 €	
20	immobilisations incorporelles	46 480,00 €	6 673,46 €	35 154,37 €
21	immobilisations corporelles	186 640,00 €	13 515,00 €	
23	immobilisations en cours	74 750,00 €		
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
	Total dépenses	324 820,00 €	37 084,21 €	35 154,37 €
			72 23	8,58 €

			125 647 81 €	
•	Total recettes	324 820,00 €	125 647,81 €	0,00 €
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
040	ammortissements	44 677,00 €	44 582,81 €	
13	subvention	16 799,07 €		
10	dotations, fonds divers	81 065,00 €	81 065,00 €	
001	résultat N-1	137 983,51 €		
021	virement de la section d'expl.	44 295,42 €		

53 409,23 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe Autorité de gestion de l'eau 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

		FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	LIBELLE	DEPENSES OU	RECETTES OU			DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES	RECETTES OU
		DEFICIT	EXCEDENT			DEFICIT	EXCEDENT	OU DEFICIT	EXCEDENT
	Résultats reportés		209 913,53				137 983,51		
	Opérations de l'exercice	69 951,67	148 833,58			37 084,21	125 647,81	107 035,88	274 481,39
ch 011	Charges à caractère général	8 809,98		ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	11 752,87			
ch 012	Charges de personnel	14 426,34		ch 16	Emprunts et dettes assimilés	5 142,88			
				ch 20	Immobilisations incorporelles	6 673,46			
ch 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	44 582,81	11 752,87	ch 21	Immobilisations corporelles	13 515,00			
ch 65	Autres charges de gestion courante			ch 23	Immobilisations en cours				
ch 66	Charges financières	2 132,54							
ch 70	Produits de services		120 692,95	ch 10	Dotations, fonds divers et réserves		44 582,81		
ch 75	Autres prodtuis de gestion courante		0,15	ch 13	Subventions d'investissement reçues		81 065,00		
ch 77	Produits exceptionnels		16 387,61						
	Totaux	69 951,67	358 747,11			37 084,21	263 631,32	107 035,88	274 481,39
	Résultat de clôture		288 795,44				226 547,11		167 445,51
	Restes à réaliser					35 154,37	0,00	35 154,37	0,00
	TOTAUX CUMULES (Totaux + RAR)	69 951,67	358 747,11			72 238,58	263 631,32	142 190,25	622 378,43
	RESULTATS DEFINITIFS		288 795,44				191 392,74		480 188,18

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le Compte administratif 2022 du Budget Autorité de gestion de l'eau de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-205 - Affectation des résultats du Budget annexe Eau potable

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération n°2022-707 du 16 novembre 2022 autorisant la fusion du budget Régie Eau potable n°40202 avec le budget Autorité de gestion Eau n°40204,

Considérant la présentation effectuée des comptes administratifs des Budgets Régie de l'eau et Autorité de gestion de l'Eau 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget annexe Eau potable

	FONCTIONNEMENT		INVESTIS	SEMENT	ENSEMBLE		
LIBELLE	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	
Résultats reportés		606 746,23 €		58 565,48 €		665 311,71 €	
Opérations de l'exercice	1 398 933,79 €	2 022 850,06 €	371 888,04 €	199 667,58 €	1 770 821,83 €	2 222 517,64 €	
Totaux	1 398 933,79 €	2 629 596,29 €	371 888,04 €	258 233,06 €	1 770 821,83 €	2 887 829,35 €	
Résultat de clôture BG	0,00 €	1 230 662,50 €	113 654,98 €	0,00 €	0,00 €	1 117 007,52 €	
D() 1 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1				200 747 44 5			
Résultat de clôture du BA ADG Eau	0,00 €	288 795,44 €		226 547,11 €		515 342,55 €	
Résultats cumulés	0,00€	1 519 457,94 €	113 654,98 €	226 547,11 €		1 632 350,07 €	
Résultat de clôture cumulé	0,00€	1 519 457,94 €	0,00 €	112 892,13 €		1 632 350,07 €	
		in de financement nt de financement	0,00 € 112 892,13 €				
		Restes à réaliser	358 171,86 €	248 512,00 €			
Besoin Excédent	109 659,86 € 0,00 €						
	0,00 € 3 232,27 €						
Excéc Exc	0,00 € 1 519 457,94 €						

Considérant l'approbation des comptes administratifs 2022 des Budgets Régie de l'eau et Autorité de gestion de l'Eau ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les affectations telles que présentées ci-dessus.

2023-206 - Compte administratif 2022 - Budget annexe régie de l'Assainissement

Vote section d'exploitation

	_			
		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	1 146 083,41 €	1 466 888,00 €	1 183 707,07 €
012	charges salariales	516 379,39 €	596 593,00 €	572 406,38 €
66	charges financières	256 593,86 €	219 350,00 €	213 105,15 €
65	autres charges de gestion	170 701,93 €	115 000,00 €	83 695,60 €
67	charges exceptionnelles	3 943,96 €	10 000,00 €	8 166,12 €
68	provision pour dépréciation	0,00 €	4 619,70 €	4 306,11 €
022	dépenses imprévues	0,00 €	0,40 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	238 201,90 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	1 377 203,23 €	1 445 913,00 €	1 376 040,52 €
	Total dépenses	3 470 905,78 €	4 096 566,00 €	3 441 426,95 €
			•	
13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	2 654 803,38 €	2 644 050,00 €	2 647 526,64 €
73	impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	dotations, sub, participations	108 539,49 €	89 659,00 €	13 151,51 €

	Total recettes	4 219 609,65 €	4 096 566,00 €	3 132 603,27 €
042	opération d'ordres	550 935,64 €	550 936,00 €	412 520,76 €
023	excédent d'exploitation reporté	409 071,42 €	748 703,87 €	0,00 €
77	produits exceptionnels	496 251,92 €	59 216,43 €	59 403,14 €
76	produits financiers	7,80 €	0,00 €	1,22 €
75	autres produits de gestion	0,00 €	4 000,70 €	0,00 €
/4	dotations, sub, participations	108 539,49 €	89 659,00 €	13 151,51 €

Résultat de cloture	- 308 823,68 €
---------------------	----------------

Vote section d'investissement

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	0,00 €		
16	capital des emprunts	561 000,00 €	558 987,12 €	
20	immobilisations incorporelles	522 545,35 €	133 961,77 €	158 124,11 €
21	immobilisations corporelles	437 015,03 €	95 307,85 €	97 021,50 €
23	immobilisations en cours	1 469 973,62 €	929 560,67 €	565 984,45 €
040	amortissement sub	550 936,00 €	412 520,76 €	
	Total dépenses	3 541 470,00 €	2 130 338,17 €	821 130,06 €
			2 951 468,2	23 €

			2 270 490,4	3 €
	Total recettes	3 541 470,00 €	1 874 662,43 €	395 828,00 €
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
040	ammortissments	1 445 913,00 €	1 376 040,52 €	
16	emprunt	640 000,00 €		
13	subvention	972 100,40 €	414 036,00 €	395 828,00 €
10	dotations, fonds divers	84 585,91 €	84 585,91 €	
001	résultat reporté	160 668,79 €		
021	virement de la section d'expl.	238 201,90 €		

-680 977,80 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe Régie de l'assainissement 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

		FONCTION	INEMENT			INVESTIS	SEMENT	ENSE	MBLE
	LIBELLE	DEPENSES OU	RECETTES OU			DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES	RECETTES OU
		DEFICIT	EXCEDENT			DEFICIT	EXCEDENT	OU DEFICIT	EXCEDENT
	Résultats reportés		748 703,87				160 668,79	0,00	909 372,66
	Opérations de l'exercice	3 441 426,95	3 132 603,27			2 130 338,17	1 874 662,43	5 571 765,12	5 007 265,70
ch 011	Charges à caractère général	1 183 707,07		ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	412 520,76	1 376 040,52		
ch 012	Charges de personnel	572 406,38		ch 10	Dotations, fonds divers et réserves		84 585,91		
ch 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 376 040,52	412 520,76	ch 16	Emprunts et dettes assimilés	558 987,12			
ch 65	Autres charges de gestion courante	83 695,60		ch 13	Subvention		414 036,00		
ch 66	Charges financières	213 105,15		ch 20	Immobilisations incorporelles	133 961,77			
ch 67	Charges exceptionnelles	8 166,12		ch 21	Immobilisations corporelles	95 307,85			
ch 68	Dotations aux amortissements et provisions	4 306,11		ch 23	Immobilisations en cours	929 560,67			
ch 70	Produits des services		2 647 526,64						
ch 74	Dotations, sub, participations		13 151,51						
ch 76	Produits financiers		1,22						
ch 77	Produits exceptionnels		59 403,14						
	Totaux	3 441 426,95	3 881 307,14			2 130 338,17	2 035 331,22	5 571 765,12	5 916 638,36
	Résultat de clôture		439 880,19				-95 006,95		344 873,24
	Restes à réaliser					821 130,06	395 828,00	821 130,06	395 828,00
	TOTAUX CUMULES (Totaux + RAR)	3 441 426,95	3 881 307,14			2 951 468,23	2 431 159,22	6 392 895,18	6 312 466,36
	RESULTATS DEFINITIFS		439 880,19				-520 309,01		-80 428,82

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le Compte administratif 2022 du Budget Régie de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023–207 – Compte administratif 2022 - Budget annexe Autorité de gestion assainissement

Vote section d'exploitation

	ı	Т		
		CA 2021	Budget total 2022	CA 2022
011	charges générale	126 951,11 €	137 158,11 €	48 380,91 €
012	charges salariales	30 552,78 €	80 467,00 €	80 309,36 €
014	reversement d'impôts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66	charges financières	16 523,12 €	17 000,00 €	15 532,75 €
022	dépenses imprévues	0,00 €	498,68 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	629 818,89 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	161 454,05 €	288 973,00 €	285 408,30 €
	Total dépenses	335 481,06 €	1 153 917,00 €	429 632,64 €
13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	470 898,96 €	453 360,11 €	526 297,88 €
	~~			
74	dotations, sub, participations	5 432,35 €	7 532,00 €	5 528,31 €
74 77	dotations, sub, participations produits exceptionnels	5 432,35 € 69 194,44 €	7 532,00 € 36 144,87 €	
				5 528,31 € 36 144,87 € 0,00 €
77	produits exceptionnels	69 194,44 €	36 144,87 €	36 144,87 €

Vote section d'investissement

Résultat de cloture

		Budget total 2022	CA 2022	RAR
001	résultat reporté	0,00 €		
16	capital des emprunts	27 530,00 €	27 527,39 €	
20	immobilisations incorporelles	174 260,00 €	24 506,82 €	7 240,08 €
21	immobilisations corporelles	259 049,63 €	85 786,33 €	195,00 €
23	immobilisations en cours	1 224 776,37 €	120 632,04 €	51 230,64 €
040	amortissement sub	72 362,00 €	72 339,70 €	
	Total dépenses	1 757 978,00 €	330 792,28 €	58 665,72 €
			389 458,00) €

			654 336.56	; €
	Total recettes	1 757 978,00 €	443 231,86 €	211 104,70 €
45	travaux pour compte de tiers	0,00 €		
040	ammortissements	288 973,00 €	285 408,30 €	
13	subvention	320 118,19 €	66 059,30 €	211 104,70 €
10	dotations, fonds divers	91 764,26 €	91 764,26 €	
001	résultat N-1	427 303,66 €		
021	virement de la section d'expl.	629 818,89 €		

264 878,56 €

210 678,12 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe Autorité de gestion de l'assainissement 2022 de la Communauté

d'Agglomération ARCHE Agglo leguel peut se résumer ainsi :

		FONCTIO	NNEMENT			INVESTIS	SEMENT	ENSE	MBLE
	LIBELLE	DEPENSES OU	RECETTES OU			DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
		DEFICIT	EXCEDENT			DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
	Résultats reportés		584 518,02				427 303,66		
	Opérations de l'exercice	429 632,64	640 310,76			330 792,28	443 231,86	760 424,92	1 083 542,62
ch 011	Charges à caractère général	48 380,91		ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	72 339,70	285 408,30		
ch 012	Charges de personnel	80 309,36		ch 10	Dotations, fonds divers et réserves		91 764,26		
ch 022	Dépenses imprévues			ch 16	Emprunts et dettes assimilés	27 527,39			
ch 002	Excédent d'exploitation reporté			ch 20	Immobilisations incorporelles	24 506,82			
ch 042	Opération d'ordre de transfert entre section	285 408,30	72 339,70	ch 21	Immobilisations corporelles	85 786,33			
ch 66	Charges financières	15 532,75		ch 23	Immobilisations en cours	120 632,04			
ch 65	Autres charges de gestion courante	1,32		ch 021	Virement de la section de fonctionnement				
ch 70	Produits des services		526 297,88	ch 13	Subventions d'investissement reçues		66 059,30		
ch 74	Dotations, sub, participations		5 528,31						
ch 77	Produits exceptionnels		36 144,87						
	Totaux	429 632,64	1 224 828,78			330 792,28	870 535,52	760 424,92	1 083 542,62
	Résultat de clôture		795 196,14				539 743,24		323 117,70
	Restes à réaliser					58 665,72	211 104,70	58 665,72	211 104,70
	TOTAUX CUMULES (Totaux + RAR)	429 632,64	1 224 828,78			389 458,00	1 081 640,22	819 090,64	2 306 469,00
	RESULTATS DEFINITIFS		795 196,14				692 182,22		1 487 378,36

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le Compte administratif 2022 du Budget Autorité de gestion de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023–208 – Affectation des résultats du Budget annexe Assainissement

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération n°2022-707 du 16 novembre 2022 autorisant la fusion du budget Régie Assainissement n°40203 avec le budget Autorité de gestion Assainissement n°40205,

Considérant la présentation effectuée des comptes administratifs des Budgets Régie de l'assainissement et Autorité de gestion Assainissement 2022 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget annexe Assainissement

	FONCTION	NNEMENT	Γ	INVESTIS	SEMENT	ENSE	MBLE
LIBELLE	DEPENSES OU	RECETTES OU	Ī	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		748 703,87 €	Ī		160 668,79 €		909 372,66 €
Opérations de l'exercice	3 441 426,95 €	3 132 603,27 €		2 130 338,17 €	1 874 662,43 €	5 571 765,12 €	5 007 265,70 €
Totaux	3 441 426,95 €	3 881 307,14 €		2 130 338,17 €	2 035 331,22 €	5 571 765,12 €	5 916 638,36 €
Résultat de clôture BA Régie Assainissem	0,00€	439 880,19 €		95 006,95 €	0,00 €	0,00 €	344 873,24 €
Résultats clôture du BA ADG Assainissem	0,00€	795 196,14 €			539 743,24 €		1 334 939,38 €
Résultats cumulés	0,00 €	1 235 076,33 €		95 006,95 €	539 743,24 €		1 679 812,62 €
Résultat de clôture cumulé	0,00€	1 235 076,33 €	Į.	0,00€	444 736,29 €		1 679 812,62 €
			_				
	Beso	in de financement	L	0,00€			
	Excéde	nt de financement	L	444 736,29 €			
		Restes à réaliser	L	879 795,78 €	606 932,70 €		
			_				
Besoin of	de financement des	s restes à réaliser	L	272 863,08 €			
Excédent d	de financement des	s restes à réaliser	L	0,00€			
			_				
	L	0,00€					
	L	171 873,21 €					
Excéd	lent de Fonctionn	ement capitalisé		0,00€			
Exc	édent de Fonctio	nnement reporté	Ī	1 235 076,33 €			
		•					

Considérant l'approbation des comptes administratifs 2022 des Budgets Régie de l'assainissement et Autorité de gestion Assainissement ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les affectations telles que présentées ci-dessus.

Arrivée de Nathalie RAZE et David BONNET

Budgets primitifs 2023

Ont été mis à disposition des Conseillers communautaires :

- ✓ la présentation du BP 2023
- ✓ la ventilation des dépenses et recettes par budgets, directions, services et opérations,
- √ les maquettes officielles.

Dans le respect des orientations définies dans le ROB, après avis du Conseil des Maires et du bureau, et sur la base des documents joints à la présente note il est proposé à l'assemblée délibérante de valider les budgets primitifs 2023 d'ARCHE Agglo (budget principal et budgets annexes).

Ces documents sont consultables dans les locaux d'ARCHE Agglo, 30 allée du Millésime à Mercurol-Veaunes.

La présentation des budgets se fait par direction, lesquelles sont constituées de services, et met en évidence, pour chacune d'entre-elles, le besoin en financement ou l'excédent de financement. La consolidation de l'ensemble de ces données permet d'apprécier la CAF nette d'ARCHE Agglo tous budgets confondus.

Les propositions d'investissement sont appréciées au regard de cette CAF nette.

Enfin pour faciliter le pilotage de la mise en œuvre du budget il est proposé un vote par chapitre tant en exploitation qu'en investissement.

> Le détail des écritures constitutives des budgets primitifs est retracé dans le document disponible en téléchargement

Budget général Section d'exploitation

	Budget total 2022				CA 2022			BP 2023	
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Développement territorial	1 821 201,59 €	996 284,00 €	-824 917,59 €	1 419 618,64 €	833 532,73 €	-586 085,91 €	1 755 586,00 €	901 818,00 €	-853 768,00 €
Communication	276 997,45 €	0,00 €	-276 997,45 €	275 092,98 €	1 143,71 €	-273 949,27 €	330 324,00 €	0,00 €	-330 324,00 €
Déchets	7 328 992,27 €	7 505 470,00 €	176 477,73 €	7 102 059,29 €	7 740 898,19 €	638 838,90 €	7 620 232,00 €	7 913 796,00 €	293 564,00 €
GEMAPI	718 023,36 €	215 634,00 €	-502 389,36 €	633 323,38 €	351 872,75 €	-281 450,63 €	805 783,00 €	285 661,00 €	-520 122,00 €
Environnement	1 022 010,67 €	2 223 524,00 €	1 201 513,33 €	932 386,14 €	2 118 511,13 €	1 186 124,99 €	1 110 819,00 €	2 212 433,00 €	1 101 614,00 €
GEPU	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	103,00 €	0,00 €	-103,00 €
Agences postales	43 697,25 €	45 000,00 €	1 302,75 €	43 912,01 €	44 027,70 €	115,69 €	44 314,00 €	45 000,00 €	686,00 €
Service à la population	3 235 435,92 €	1 004 044,00 €	-2 231 391,92 €	2 979 296,70 €	832 101,03 €	-2 147 195,67 €	3 818 813,00 €	964 100,00 €	-2 854 713,00 €
Petite enfance	4 824 412,78 €	3 297 022,00 €	-1 527 390,78 €	4 703 167,06 €	3 548 837,54 €	-1 154 329,52 €	5 076 648,00 €	2 863 369,00 €	-2 213 279,00 €
Technique	1 507 845,60 €	394 255,00 €	-1 113 590,60 €	1 370 412,62 €	436 777,30 €	-933 635,32 €	1 552 543,00 €	387 820,00 €	-1 164 723,00 €
Fonction support	2 363 283,22 €	189 200,54 €	-2 174 082,68 €	2 350 291,53 €	98 645,63 €	-2 251 645,90 €	2 450 494,00 €	311 456,00 €	-2 139 038,00 €
Non ventilable	11 480 635,00 €	25 434 972,00 €	13 954 337,00 €	11 410 626,35 €	25 944 183,44 €	14 533 557,09 €	11 486 082,00 €	26 250 812,06 €	14 764 730,06 €
Masse salariale transférable BA	489 289,91 €	487 019,00 €	-2 270,91 €	487 791,11 €	485 989,30 €	-1 801,81 €	648 358,00 €	648 358,00 €	0,00 €
Masse salariale transférable AEP-Ass	1 053 442,98 €	1 065 772,00 €	12 329,02 €	1 050 626,33 €	1 049 246,33 €	-1 380,00 €	1 148 764,00 €	1 148 764,00 €	0,00 €
Budget principal	36 165 268,00 €	42 858 196,54 €	6 692 928,54 €	34 758 604,14 €	43 485 766,78 €	8 727 162,64 €	37 848 863,00 €	43 933 387,06 €	6 084 524,06 €

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Domaine de Champos (partie loisirs) : 292 497 €

Politique amélioration habitat (PLH & PIG/OPAH/RU): 599 895 €

Aire d'accueil des gens du voyage : 71 245 €

AMI Leader : 240 678 €

Projet de territoire : 33 000 €

Conseil local de développement : 9 700 €

SCoT Grand Rovaltain: 72 500 € SM ADN: 81 000 €

Service ADS: 225 110 €

- Domaine de Champos (partie loisirs) : 177 000 €
- Financement ADS : 165 000 € Recette aire d'accueil des gens du voyage : 31 000 €
- Sub politique logement : 220 586 € Sub Leader : 256 632 €
- Sub public de la performance énergétique dans l'habitat : 50 000 € Subvention projet de territoire : 50 000 €

ARCHE Agglo: budget 2023

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction du developpement territorial

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	740 242,00 €	418 109,56 €	654 064,00 €
012	charges salariales	821 359,59 €	815 569,75 €	917 222,00 €
65	autres charges de gestion	259 600,00 €	177 850,85 €	183 800,00 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €	8 088,48 €	500,00 €
	Total dépenses	1 821 201,59 €	1 419 618,64 €	1 755 586,00 €
13	atténuation de charges	0,00 €	24 900,15 €	0,00 €
70	produits des services	352 300,00 €	367 103,92 €	423 132,00 €
73	impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	dotations, sub, participations	643 984,00 €	440 307,66 €	478 686,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	1 221,00 €	0,00 €
	Total recettes	996 284,00 €	833 532,73 €	901 818,00 €
		T		
	Besoin en financement	824 917,59 €	586 085,91 €	853 768,00 €
- 1	Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Claude FOUREL indique que pour le Domaine de Champos, l'étude faune flore 4 saisons a débuté au mois de février et se terminera fin 2023. Cette étude était nécessaire pour démarrer les premiers investissements prévus par le Plan Pluriannuel d'Investissement et notamment l'augmentation du parc de HLL.

Yann EYSSAUTIER indique la poursuite de la rénovation de l'habitat à travers le PIG pour les 41 communes, l'OPAH-RU pour Tain et Tournon et St-Félicien ainsi que le Service Public de la Performance Energétique à travers le guichet unique dont les actes sont valorisés et payés en grande partie par la Région. Pour l'OPAH il s'agit des deux dernières années qui nécessitent d'accélérer la rénovation et la sortie de logements de la vacance.

Le règlement d'aides a été modifié pour encourager la rénovation. Il rappelle que cela est fait à enveloppe financière constante.

La réforme de l'attribution des logements sociaux sera finalisée. Il ajoute à ce sujet que les communes sont invitées à la Conférence Intercommunale du Logement qui est programmée le 13 avril à 9h00 à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône.

Il indique qu'une réflexion est en cours sur l'accompagnement des opérations de logements alternatifs pour les séniors.

La Loi Climat et résilience impose un outil cartographique pour le foncier et l'habitat qui sera travaillé avec le SCoT et l'ADIL et il faudra avoir une stratégie foncière intercommunale et faire un diagnostic du bâti à utiliser pour le renouvellement urbain par le biais d'une convention avec EPORA.

L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à Tournon-sur-Rhône fonctionne bien et répond à la règlementation. Il est nécessaire de faire de même côté Drôme sur le secteur de Tain l'Hermitage avec 10 places en itinérance et 14 places en sédentarisation.

Annie FOURNIER demande comment cela se passe concernant les logements alternatifs pour les séniors?

Yann EYSSAUTIER dit que cela peut-être des logements intergénérationnels, des villages ou des petits logements en semi collectif afin de répondre aux besoins.

Stéphanie NOUGUIER indique que le plan de solarisation des toitures publiques est en cours et a été présenté au bureau et en conseil des Maires. Des rencontres avec les communes concernées sont organisées en présence d'ARCHE Agglo et des sociétés de projet soit SOLARHONA, Energie Rhône Vallée, soit la centrale villageoise. Après ces rendez-vous l'opportunité sera laissé à la commune de valider ou pas.

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

Vidéo et reportage photos: 8 000 €

Web et informatique : 11 877 €

• Presse : 2 500 €

Frais d'impression : 10 000 €
 41 : 17 000 €

Magasine de marque : 15 500 €
 Evènementiel : 6 500 €

Matériel : 4 500 €

ARCHE Agglo: budget 2023

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction de la communication

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
		budget total 2022	CALLOZZ	51 2025
011	charges générales	92 050,00 €	94 670,29 €	87 581,00 (
012	charges salariales	184 947,45 €	180 262,69 €	242 743,00 (
67	charges exceptionnelles	0,00 €	160,00 €	
	Total dépenses	276 997,45 €	275 092,98 €	330 324,00
			•	
13	atténuation de charges	0,00 €	1 143,71 €	0.00
				0,00
77	produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	
77	produits exceptionnels Total recettes	0,00 € 0,00 €	0,00 € 1 143,71 €	0,00 €
77		-,	-,	0,00
77		-,	-,	0,00

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses

Collecte Omr (Véolia): 576 000 € Collecte Omr (SIRCTOM): 1 083 696 €

Collecte sélective : 425 000 €

Collecte sélective SIRCTOM: 483-132 €

SYTRAD: 1 853 000 €

Lavage & entretien CSE et colonnes aériennes : 110 000 € Traitement & transports matériaux déchèterie : 1 475 720 €

Accès déchèterie Sarras : 138 720 € Déchèterie SIRCTOM & coordination : 975 500 €

Masse salariale : 457 536 €

Traitement de la partie fermentescible : 76 600 €

Redevance spéciale : 114 000 €

Accès pro déchèterie : 41 000 €

Péréquation coût de transport : 36 000 €
 Revente matériaux : 131 500 €

• Eco organismes : 403 410 € • TEOM : 7 168 886 €

ARCHE Agglo: budget 2023

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction "déchets"

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	5 041 375,00 €	4 882 030,37 €	5 297 696,00 €
012	charges salariales	434 117,27 €	434 180,32 €	457 536,00 €
65	autres charges de gestion	1 853 500,00 €	1 785 368,60 €	1 865 000,00 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €	480,00 €	0,00 €
	Total dépenses	7 328 992,27 €	7 102 059,29 €	7 620 232,00 €
		'	'	
13	atténuation de charges	0,00 €	2 233,28 €	0,00 €
70	produits des services	201 500,00 €	236 746,66 €	201 500,00 €
73	impôts et taxes	6 647 270,00 €	6 703 636,00 €	7 168 886,00 €
74	dotations, sub, participations	656 700,00 €	795 282,25 €	543 410,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
	Total recettes	7 505 470,00 €	7 740 898,19 €	7 913 796,00 €
		'	'	
	Besoin en financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Besoin en financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excedent de financement	176 477,73 €	638 838,90 €	293 564,00 €

Michel GOUNON indique que les principaux postes sont :

- la collecte et le traitement des Ordures Ménagères soit par le SIRCTOM pour les communes du canton de Tain l'Hermitage soit en régie pour les autres communes
- le fonctionnement des 3 déchetteries à St-Donat-sur-l 'Herbasse, à Tournon-sur-Rhône et à Colombier-le-Vieux.
- le traitement des déchets par le SYTRAD : il s'agit d'un budget global qui fait l'objet d'une répartition financière entre les EPCI en fonction du tonnage des Ordures Ménagères; Si les déchets sont mal triés le ratio à la tonne augmente. Il est donc important d'inciter au tri. Il ajoute que dans le cadre de la caractérisation réalisé des OM, il s'avère qu'environ + 50% de déchets devraient se trouver dans les conteneurs de tri (papier/carton, verres, plastiques), un effort important est donc à faire.

Il indique qu'à partir du 1/1/2024, la règlementation impose de réduire les fermenticides. Des actions vont être menées avec des composteurs individuels et partagés.

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

Equipe rivière : 296 907 €

Contrat rivière, petits affluents Rhône & Isère : 200 176 €
SIABH/ Ay Ozon /Chalon-Savasse/EPTB/SAGE/SM BV Doux : 413 500 €

PAPI: 308 700 €

Espaces naturels et sensibles : 129 177 € Plan climat: 153 508 €

Plan alimentaire territorial: 154 337 €
 Agriculture: 103 565 €

Taxe GEMAPI: 2 000 000 € Sub équipe rivière: 130 661

Sub contrat de rivières : 80 000 €

Sub plan alimentaire territorial: 112 000 €

Sub espaces naturels et sensibles : 50 625 €

Sub plan climat : 47 808 €

ARCHE Agglo: budget 2023 Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC Direction de l'environnement

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	558 270,00 €	415 011,76 €	649 509,00 €
012	charges salariales	699 144,03 €	697 416,67 €	764 996,00 €
014	reversement d'impôts	9 000,00 €	8 776,00 €	9 000,00 €
65	autres charges de gestion	473 620,00 €	443 985,09 €	493 200,00 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €	520,00 €	0,00 €
	Total dépenses	1 740 034,03 €	1 565 709,52 €	1 916 705,00 €
•			•	
13	atténuation de charges	25 000,00 €	5 271,39 €	0,00 €
70	produits des services	0,00 €	8 422,45 €	0,00 €
73	impôts et taxes	2 000 000,00 €	1 904 592,00 €	2 000 000,00 €
74	dotations, sub, participations	414 158,00 €	552 098,04 €	498 094,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total recettes	2 439 158,00 €	2 470 383,88 €	2 498 094,00 €
	Besoin en financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
E	xcedent de financement	699 123,97 €	904 674,36 €	581 389,00 €

Jean Paul VALLES dit qu'il faut noter la préparation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations suivant avec des études préalables nécessaires notamment à Serves-sur-Rhône pour éviter une période de latence entre les 2 PAPI. Cela devrait conduire vers un nouveau volume de travaux évalués à 11 M€ pour mener à bien toutes les actions nécessaires à la protection des populations.

Il indique d'ailleurs qu'une étude de ruissellement demandé par les services de l'Etat sera soumise à délibération lors du présent conseil.

Stéphanie NOUGUIER indique la poursuite du programme de sensibilisation pour 130 classes sur les Espaces Naturels Sensibles et le Plan climat. En lien avec le Plan Climat sont réalisées des actions sur le chauffage au bois et pour les entreprises l'aide à l'achat de véhicules électriques.

Dans le domaine de l'Agriculture, Stéphanie NOUGUIER et Pascal BALAY indiquent que des aides à l'installation des agriculteurs sont proposées.

Concernant le Plan alimentaire territorial, un plan d'actions est en cours d'élaboration en collaboration avec la CC Rhône Crussol.

Le plan pastoral qui est une vraie réussite se poursuit.

Budget général Section d'exploitation

ARCHE Agglo: budget 2023

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction "agences postales"

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	1 500,00 €	2 065,88 €	0,00 €
012	charges salariales	42 197,25 €	41 766,13 €	44 314,00 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €	80,00 €	0,00 €
	Total dépenses	43 697,25 €	43 912,01 €	44 314,00 €
			•	
13	atténuation de charges	0,00 €	503,70 €	0,00 €
74	dotations, sub, participations	45 000,00 €	43 524,00 €	45 000,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total recettes	45 000,00 €	44 027,70 €	45 000,00 €
	Besoin en financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
-	Excedent de financement	1 302,75 €	115,69 €	686,00 €

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- ALSH: 1 038 585 €
- PAPH: 231 487 € Jeunesse : 630 400 €
- Coordination: 143 323 €
- Ecole de musique : 1 048 575 €
- Lecture publique : 120 891 € Culture : 240 002 € Sports : 18 885 €

- Centre multimédia : 90 591 €
- Entraide & abris: 35 000 € Santé : 42 540 €
- France Service: 141 799 €

Recettes:

- CAF/MSA: 136 600 €
- Usagers/familles: 204 000 €
- CD 26/07: 478 000 € DRAC: 57 000 €
- Région : 10 000 €
- Etat France Service : 15 000 €
- Communes: 45 000 €

ARCHE Agglo: budget 2023 Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC Direction "services à la population"

		B 1 44 4 1 2000	C4 2022	
		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	614 170,00 €	510 281,05 €	588 206,00
012	charges salariales	1 088 653,92 €	1 104 783,63 €	1 818 933,00
65	autres charges de gestion	1 528 792,00 €	1 355 732,16 €	1 411 674,00
67	charges exceptionnelles	3 820,00 €	8 499,86 €	0,00
	Total dépenses	3 235 435,92 €	2 979 296,70 €	3 818 813,00
		•	•	
13	atténuation de charges	0,00 €	13 429,59 €	0,00
70	produits des services	242 872,00 €	188 213,99 €	237 000,00
74	dotations, sub, participations	761 172,00 €	594 610,65 €	727 100,00
77	produits exceptionnels	0,00 €	35 846,80 €	0,00
	Total recettes	1 004 044,00 €	832 101,03 €	964 100,00
		'	'	
	Besoin en financement	2 231 391,92 €	2 147 195,67 €	2 854 713,00

Delphine COMTE dit que pour les 14 ALSH du territoire des aides conséquentes sont versées en direction des familles, des structures qui en gèrent et des communes par la prise en charge des frais relatifs à la mise à disposition de leurs locaux.

Elle ajoute qu'en terme d'investissement, il est à noter la construction d'un bâtiment pour l'ALSH du Centre socio culturel aux Goules.

Des aides pour la formation BAFA sont également allouées.

Au niveau de la politique en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, il est à noter la montée en puissance de l'Escale répit à Tain l'Hermitage qui accueille des personnes avec des pathologie Alzheimer mais aussi les aidants grâce notamment à des conventions avec les Associations Répit Bulle d'Air, France Alzheimer, etc...

Elle indique la finalisation de l'évaluation de la politique jeunesse à laquelle les élus ont pu participer notamment pour afficher les marqueurs politiques.

Différentes actions ont été mises en place relatives à l'emploi et la formation et l'orientation des jeunes avec un travail en transversalité avec le service économie.

Au niveau des Maisons France Services, le bilan présenté lors du dernier conseil est plus que positif.

Béatrice FOUR indique que l'école de musique fonctionne très bien et le projet pour cette année est de lui donner de la visibilité en allant vers les communes et de lui donner un nom.

Pour la lecture publique, il est à noter :

- d'une part l'ambition et la réflexion sur projet de médiathèque multi site avec le lancement du concours pour celle de Tournon-sur-Rhône et
- d'autre part la mise en réseau des bibliothèques et le travail avec les bibliothèques municipales notamment avec l'action « Partir en livres » en juin et juillet : 45 partenaires et plus de 60 actions sur 1 mois.

L'Education aux Arts et à la Culture fonctionne bien avec les scolaires qui bénéficient d'actions culturelles et les collèges et lycées du territoire.

Concernant les Centres Multimédias le travail se poursuit avec la réflexion sur l'inclusion numérique et le travail avec les acteurs sociaux comme Entraide et abri et le travail dans le domaine de la Jeunesse et de la culture.

Laurent BARRUYER indique qu'au-delà des 18 000 € affichés, l'action de l'Agglo pour la pratique sportive est éclatée sur différents budgets. Pour exemple :

- 140 000 € dans le budget de l'Espace aquatique Linaë sont réservés pour permettre aux scolaires d'accéder au « savoir nager ».
- 4 Minibus sont mis à disposition gratuitement à des associations sportives.
- Des manifestations sportives ont été soutenues dans le cadre Terre de jeux 2024 : une étape du tour cycliste féminin international, le soutien à l'Open 3/3,
- Le volet sport nature avec la direction Tourisme et la SPL: ARCHE Agglo est pôle d'excellence sport nature : Gravel, VTT, randonnée, marche nordique etc. Il indique que l'Agglo accueillera d'ailleurs les Assises nationales du sport nature en septembre prochain.

Emmanuel GUIRON demande si dans le cadre Terre de jeux 2024 il y a une ligne budgétaire inscrite cette année puisque St-Donat-sur-l'Herbasse, Tournon-sur-Rhône, Tain l'Hermitage et l'Agglo sont labellisées et que cela nécessite de la préparation.

Laurent BARRUYER répond que l'idée est de mutualiser les moyens et il faut en discuter.

Le Président ajoute que la commission devra se saisir du sujet.

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :• Crèche : 4 597 000 € • RPE:287 440 € Coordination : 171 851 € Parentalité : 20 355 €

CAF, prestation de service : 1 604 902 €
 CAF, CEJ : 510 800 €

Famille: 613 672 €

ARCHE Agglo: budget 2023

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction de le petite enfance

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	716 363,00 €	617 199,21 €	658 848,00 €
012	charges salariales	3 923 817,78 €	3 930 605,48 €	4 230 068,00 €
65	autres charges de gestion	184 232,00 €	150 129,00 €	187 732,00 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €	5 233,37 €	0,00 €
	Total dépenses	4 824 412,78 €	4 703 167,06 €	5 076 648,00 €
		<u>'</u>	'	
13	atténuation de charges	0,00 €	68 008,05 €	0,00 €
70	produits des services	2 021 250,00 €	2 759 932,80 €	2 863 369,00 €
74	dotations, sub, participations	1 275 772,00 €	719 415,30 €	0,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	1 481,39 €	0,00 €
	Total recettes	3 297 022,00 €	3 548 837,54 €	2 863 369,00 €
-		•		
	Besoin en financement	1 527 390,78 €	1 154 329,52 €	2 213 279,00 €
	Excedent de financement	0.00 €	0,00 €	0,00 €

Isabelle FREICHE indique que le travail continue au niveau des crèches mais que la préoccupation principale est la pénurie de personnel pour nos crèches mais aussi pour les assistantes maternelles. Des actions de valorisation de ce métier sont effectuées par les animatrices du Relais Petite Enfance pour attirer des vocations.

Il est à noter le développement des actions au niveau de la parentalité avec le Mois des familles organisé et qui prend toute sa place sur le territoire.

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

 Entretien bâtiment : 654 738 € • Service technique : 808 832 € Service technique mutualisé: 88 973 €

Loyers & remb de charges : 317 820 €
Service technique mutualisé : 70 000 €

ARCHE Agglo: budget 2023

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction technique

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	787 131,00 €	647 690,40 €	728 309,00
012	charges salariales	720 714,60 €	721 562,22 €	824 234,00
67	charges exceptionnelles	0,00 €	1 160,00 €	0,00
	Total dépenses	1 507 845,60 €	1 370 412,62 €	1 552 543,00 €
13	atténuation de charges	0,00 €	34 313,25 €	0,00 €
70	produits des services	106 200,00 €	108 253,15 €	107 200,00 €
75	autres produits de gestion	288 055,00 €	290 302,04 €	280 620,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	3 908,86 €	0,00 €
	Total recettes	394 255,00 €	436 777,30 €	387 820,00 €
		•		
	Besoin en financement	1 113 590,60 €	933 635,32 €	1 164 723,00 €
	Excedent de financement	0,00 €	0.00 €	0.00 €

Jean-Louis BONNET rappelle que l'Agglo dispose de 57 bâtiments et de 71 véhicules,

L'Agglo a bloqué le prix du gaz et de l'électricité avec les deux syndicats d'énergie 26 et 07.

Le budget pour le poste « carburant » a été fixé sur la base d'1,9 € le litre. Cela sera adapté si nécessaire. Le service mutualisé continue son travail avec les communes et il est en cours de restructuration la création d'un poste de Directeur Adjoint.

Un travail est réalisé sur la sobriété énergétique dans nos bâtiments avec la mise en place de capteurs et ce travail va se poursuivre notamment avec l'achat de produits concentrés pour fabriquer nos produits d'entretien et éviter ainsi le transport des produits finis.

Budget général

Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :
• Fonctionnement assemblée : 463 000 €
• Informatique / S1 : 305 037 €

Assurance: 75 000 €
Affranchissement: 30 000 €

Numérian : 56 000 €
 Hygiène & sécurité : 16 000 €

Anyglene & Security: 10 000 €
Masse salariale fonctions support: 1 067 629 €
SIG: 67 992 €
Commande publique: 136 147 €
Service juridique: 106 252 €

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

FNGIR: 2 166 732 €

Attribution compensation: 8 450 000 €
Intérêts de la dette: 250 350 €

• Dotation de solidarité communautaire : 600 000 €

Recettes:

• Fiscalité : 20 975 502 € • Dotations: 5 275 307 €



ARCHE Agglo : budget 2023

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction "adminstration générale / fonctions support"

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	354 589,00 €	339 210,64 €	437 846,00 €
012	charges salariales	1 497 894,22 €	1 492 455,39 €	1 511 648,00 €
65	autres charges de gestion	510 800,00 €	499 891,40 €	501 000,00 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €	18 734,10 €	0,00 €
	Total dépenses	2 363 283,22 €	2 350 291,53 €	2 450 494,00 €
		•		
13	atténuation de charges	120 000,54 €	36 659,28 €	200 000,00 €
70	produits des services	20 000,00 €	1 200,00 €	111 456,00 €
74	dotations, sub, participations	40 000,00 €	39 103,62 €	0,00 €
75	autres produits de gestion	0,00 €	12 352,41 €	0,00 €
77	produits exceptionnels	9 200,00 €	9 330,32 €	0,00 €
	Total recettes	189 200,54 €	98 645,63 €	311 456,00 €
		-	'	
	Besoin en financement	2 174 082,68 €	2 251 645,90 €	2 139 038,00 €
	xcedent de financement	0,00 €	0.00 €	0.00 €

ARCHE Agglo: budget 2023

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction "adminstration générale / fonctions support"

Non ventilable

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	0,00 €		5 000,00 €
014	reversement d'impôts	11 223 935,00 €	11 223 933,44 €	11 225 732,00 €
66	charges financières	200 000,00 €	182 571,61 €	250 350,00 €
67	charges exceptionnelles	50 000,00 €		
68	provisions réglementaires	6 700,00 €	4 121,30 €	5 000,00 €
	Total dépenses	11 480 635,00 €	11 410 626,35 €	11 486 082,00 €
13	atténuation de charges	0,00 €		
73	impôts et taxes	19 610 586,00 €	20 044 234,00 €	20 975 502,00 €
74	dotations, sub, participations	5 824 386,00 €	5 899 935,00 €	5 275 307,00 €
76	produits financiers	0,00 €	14,44 €	3,06 €
77	produits exceptionnels	0,00 €		
	Total recettes	25 434 972,00 €	25 944 183,44 €	26 250 812,06 €
		<u> </u>	509 211,44 €	

0,00 €

13 954 337,00 €

0,00 €

14 533 557,09 €

0,00 €

14 764 730.06

ARCHE Agglo : budget 2023

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Masse salariale transférable AEP/Ass

Besoin en financement

Excedent de financement

67	charges exceptionnelles	0,00 €	1 380,00 €	0,00
	Total dépenses	1 053 442,98 €	1 050 626,33 €	1 148 764,00
13	atténuation de charges	0,00 €	13 723,88 €	0,00
70	produits des services	1 065 772,00 €	1 035 522,45 €	1 148 764,00
77	produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00
	Total recettes	1 065 772,00 €	1 049 246,33 €	1 148 764,00

Pascal CLAUDEL indique que seront réalisés :

- des schémas généraux d'assainissement
- des travaux à Arthémonay, Bren, Colombier-le-Jeune

- la poursuite de l'étude de faisabilité de la station d'épuration de Tain l'Hermitage
- des extensions de réseaux d'assainissement
- des travaux pour l'eau potable à Mauves, Pailharés, Tain l'Hermitage et à Tournon-sur-Rhône

Budget général Section d'exploitation

ARCHE Agglo: budget 2023

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Masse salariale transférable BA

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	0,00 €	25,00 €	0,00
012	charges salariales	489 289,91 €	487 486,11 €	648 358,00
67	charges exceptionnelles	0,00 €	280,00 €	0,00
	Total dépenses	489 289,91 €	487 791,11 €	648 358,00
42				
13 70	atténuation de charges	0,00 €	4 113,40 €	0,00
70 77	produits des services produits exceptionnels	0,00 € 487 019,00 € 0,00 €	4 113,40 € 481 875,90 € 0,00 €	648 358,00
70	produits des services	487 019,00 €	481 875,90 €	648 358,00 0,00
70	produits des services produits exceptionnels	487 019,00 € 0,00 €	481 875,90 € 0,00 €	648 358,00 0,00
70	produits des services produits exceptionnels	487 019,00 € 0,00 €	481 875,90 € 0,00 €	0,00 (648 358,00 (0,00 (648 358,00 (

Budget annexe développement économique Section d'exploitation

		Budget total 2022			CA 2022			BP 2023	
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Non ventilable	145 885,46 €	0,00 €	-145 885,46 €	143 304,63 €	0,00 €	-143 304,63 €	146 400,55 €	0,00 €	-146 400,55 €
106 - Bâtiments économiques	0,00 €	159 200,00 €	159 200,00 €	1 295,28 €	159 200,00 €	157 904,72 €	0,00 €	13 800,00 €	13 800,00 €
202 - ARCHImade	50 605,00 €	29 000,00 €	-21 605,00 €	35 939,19 €	23 989,18 €	-11 950,01 €	47 365,00 €	27 000,00 €	-20 365,00 €
204 Maison des Vins	53 225,00 €	95 800,00 €	42 575,00 €	33 667,17 €	400 913,74 €	367 246,57 €	35 100,00 €	73 400,00 €	38 300,00 €
205 - Economie	439 616,00 €	0,00 €	-439 616,00 €	399 902,79 €	23 950,24 €	-375 952,55 €	512 617,00 €	20 000,00 €	-492 617,00 €
206 - Tourisme	880 630,00 €	210 749,00 €	-669 881,00 €	864 643,01 €	299 991,50 €	-564 651,51 €	916 903,00 €	290 749,00 €	-626 154,00 €
207 - Entretien voirie	139 000,00 €	0,00 €	-139 000,00 €	106 500,79 €	0,00 €	-106 500,79 €	172 000,00 €	0,00 €	-172 000,00 €
212 - Le Félicien	21 780,00 €	36 000,00 €	14 220,00 €	17 714,54 €	35 613,33 €	17 898,79 €	20 900,00 €	40 613,00 €	19 713,00 €
213 - Ardéchoise	17 596,00 €	0,00 €	-17 596,00 €	14 118,31 €	0,00 €	-14 118,31 €	31 400,00 €	7 200,00 €	-24 200,00 €
214 - Sentiers	126 872,00 €	25 000,00 €	-101 872,00 €	74 020,33 €	50 576,81 €	-23 443,52 €	170 200,00 €	24 464,00 €	-145 736,00 €
109 -CPV	53 600,00 €	115 000,00 €	61 400,00 €	49 875,78 €	135 380,78 €	85 505,00 €	51 000,00 €	135 518,00 €	84 518,00 €
216 - ITDT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 527,00 €	69 951,00 €	-27 576,00 €
BA développement économique	1 928 809,46 €	670 749,00 €	-1 258 060,46 €	1 740 981,82 €	1 129 615,58 €	-611 366,24 €	2 201 412,55 €	702 695,00 €	-1 498 717,55 €

Budget annexe développement économique

Section d'exploitation

ARCHE Agglo : budget 2023 Principaux postes Budget annexe "développement économique" - section d'exploitation - montant HT Le Félicien conomie: Masse salariale : 288 308 € Partenariat consulaire : 25 000 € Communication : 7 900 € Forum de l'emplois : 8 480 € Missions Locales 26 et 07 : 122 000 € Vue d'ensemble Entretien bâtiment : 14 600 € • Entreuen • Impôts : 6 300 € Ardéchoise : Subvention: 20 000 € Entretien bâtiment: 2 500 € Espace VIP: 7 700 € **Budget total 2022** CA 2022 BP 2023 REDA: 1 600 € 011 charges générale 613 897,00 € Villesta: 6 000 € ADIE: 3 000 € Initiactive: 28 500 € 566 076,00 € 387 646,06 € Sentiers: 012 charges salariales 322 478.00 € 317 334.90 € 458 015.00 (Label VTT et station trail: 11 400 € Label VTT et station trail: 11 400 € Assises sport nature: 11 000 € Entretien Chabalet & Viarhona : 46 000 € Entretien sentiers randonnées: 70 000 € Application informatique: 13 600 € 014 reversement d'impôts 22 360,00 € 22 354,97 € charges financières 143 900,00 € 141 320,44 € 146 400,55 (Location & charges : 21 000 € Télecom & fibre : 7 105 € 867 950,00 € 867 950,00 € autres charges de gestion Entretien bât & fluides : 14 210 € 3 331,26 € charges exceptionnelles 5 000,00 € ITDT: Tourisme: • Masse salariale: 103 580 € • SPL: 750 000 € • Fibre OT: 10 400 € • Loyer OT & charges locatives: 12 100 € • Communication: 11 500 € 68 1 045,46 € 1 044,19 € Charge salariale: 66 127 € provisions régelementaires 0,00 2 201 412.55 € Non ventilable Total dépenses réelles 1 928 809.46 € 1 740 981.82 € Charges financières : 146 400 € atténuation de charges 0,00 € Subventions • Etat – PVD : 20 000 € • Etat – ITDT : 43 563 € Maison des vins 70 produits des services 177 300,00 € 167 576,52 € Fluides: 32 200 € Entretien: 2 400 € 210 000,00 € 73 mpôts et taxes 297 244,50 € 290 000,00 (Loyers & redevances 25 749,00 € 88 107,61 € Loyers & redevances Train de l'Ardèche : 124 000 € Espace entreprise : 27 000 € Maison des Vins : 73 400 € Nectardéchois : 4 200 € Miellerie : 9 600 € dotations, sub, participations 100 294,00 (Entretien voirie ZA 257 700,00 € 75 autres produits de gestion 252 497,77 Travaux: 92 000 € 124 613,00 Fluides: 10 000 € produits exceptionnels 0.00 € 324 189.18 Remb. aux communes : 70 000 € Total recettes réelles 670 749,00 € 1 129 615,58 € 702 695,00 € Chemin de Fer du Vivarais : • Impôts : 24 500 € • GER : 26 000 € Le Félicien : 40 613 € Ville de Tournon/ITDT : 26 388 € Besoin en financement 1 258 060,46 € 611 366,24 € 1 498 717,55 € • Taxe de séjour : 290 000 €

Jean-Louis WIART indique qu'il est à noter :

les aides directes aux entreprises : il rappelle les 142 000 € d'aides directes versées en 2022

- le développement des zones d'activités :
 - en cours d'achèvement : St-Jean-de-Muzols, Erôme, Chantemerle les Blés
 - poursuite du développement de la ZA de Champagne à Tournon-sur-Rhône et la ZA à St-Félicien
- le désistement récent d'un acquéreur sur la ZA des Vinays

Jean-Louis WIART indique que le sous-préfet de Tournon-sur-Rhône a présenté le matin même lors d'une réunion, le nouveau dispositif lancé par l'Etat « France 2030 ». 54 Milliards alloués à l'échelle de la France pour un dispositif qui vise à renforcer la modernisation de l'industrie française, relancer l'innovation, rentrer dans la décarbonation, le développement des nouvelles ressources et des nouveaux moyens de se déplacer. Il aura l'occasion d'y revenir ultérieurement.

Budget annexe centre aquatique Linaë Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

Entretien bâtiment : 10 000 €

Impôts: 21 000 €

Pratique scolaire et associative : 190 957 € Honoraires contentieux : 10 000 €

AMO – DSP : 22 006 € Redevance délégataire : 427 000 €

Charges financières : 125 015 €

Pratique scolaire : 17 950 €

 Pratique associative : 11 180 € Redevance occupation précaire : 6 000 €

Remboursement impôts : 4 500 €

Gestion DSP: 5 000 €

Coût prévisionnel 2023 Linaë :

Besoin en financement : 773 028 € Remboursement du capital des emprunts : 383 000 €

Travaux bâtiment : 78 003 €

Soit 1 234 031 €

ARCHE Agglo : budget 2023 BA Linaë - section d'exploitation - montant HT Vue d'ensemble

Céline Belbeoc'h

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	263 536,45 €	206 794,42 €	254 463,96 €
66	charges financières	84 400,00 €	75 754,15 €	125 015,00 €
65	autres charges de gestion	422 000,00 €	422 000,00 €	427 000,00 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €		1 013,00 €
	Total dépenses réelles	769 936,45 €	704 548,57 €	807 491,96 €

	Total recettes réelles	70 180,00 €	41 603,29 €	34 463,00 €
77	produits exceptionnels	40 000,00 €		1 013,00
75	autres produits de gestion	0,00 €		11 000,00 €
74	dotations, sub, participations	17 180,00 €	26 465,18 €	17 950,00 €
70	produits des services	13 000,00 €	15 138,11 €	4 500,00 €
13	atténuation de charges	0,00 €		

Besoin en financement	699 756,45 €	662 945,28 €	773 028,96 €

Budget annexe Camping Domaine du Lac de Champos Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :
• Fluides : 25 500 €

Fournitures snack : 40 000 €

Entretien technique & véhicule : 24 635 €

Matériel & fournitures : 14 000 €

Sécurité : 35 000 € Nettoyage : 33 000 €

Animation & prestations: 13 550 €

.Vente en ligne et support info : 7 755 € Comm : 5 200 €

Impôts & taxes: 11 600 €

ARCHE Agglo: budget 2023

Excedent de financement

BA Camping du Domaine du Lac de Champos - section d'exploitation - montant HT

Vote section d'exploitation

Lydie Roudier

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	221 293,00 €	169 264,68 €	227 050,00 €
67	charges exceptionnelles	500,00 €		1 000,00 €
68	provisions	293,00 €	292,87 €	300,50 €
	Total dépenses réelles	222 086,00 €	169 557,55 €	228 350,50 €
13	atténuation de charges	- €		
70	produits des services	344 499,50 €	357 494,93 €	357 252,59 €
77	produits exceptionnels	- €	22,00 €	
	Total recettes réelles	344 499,50 €	357 516,93 €	357 252,59 €

122 413,50 €

187 959,38 €

128 902,09 €

Budget annexe ANC Section d'exploitation

ARCHE Agglo: budget 2022

Budget annexe, SPANC - section d'exploitation - montant TTC

MAJ: 13/03/2022 Vue d'ensemble

Gabriel Barataud / Vincent Genthial

		Budget total 2021	CA 2021	BP 2022
011	charges générale	22 486,73 €	22 252,20 €	21 935,00 €
012	charges salariales	171 930,00 €	161 726,07 €	156 628,00 €
65	autres charges de gestion	1 000,00 €		
67	charges exceptionnelles	1 000,00 €	820,00 €	
68	provisions	1 348,00 €	1 347,38 €	2 089,73 €
Total dépenses réelles		107.764.73.6	186 145,65 €	180 652,73 €
	rotal depenses reelles	197 764,73 €	100 145,05 €	100 052,75 €
	Total depenses reelles	197 764,73 €	100 145,05 €	100 032,73 €
13	atténuation de charges	0,00 €	100 145,05 €	100 052,73 €
			78 650,00 €	124 260,00 €
13 70 73	atténuation de charges	0,00 €		
70	atténuation de charges produits des services	0,00 € 118 000,00 €		
70 73	atténuation de charges produits des services impôts et taxes	0,00 € 118 000,00 € 0,00 €	78 650,00 €	
70 73 74	atténuation de charges produits des services impôts et taxes dotations, sub, participations	0,00 € 118 000,00 € 0,00 €	78 650,00 €	124 260,00
70 73 74	atténuation de charges produits des services impôts et taxes dotations, sub, participations produits exceptionnels	0,00 € 118 000,00 € 0,00 € 0,00 €	78 650,00 € 46 457,77 €	

Budget annexe transport Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- ARCHE Agglo le Bus : 420 000 €
- Transport inter urbain: 200 000 €
- Transports scolaires : 2 310 000 €
- Convention délégation AA/AuRA : 548 000 € Compensation tarifaire : 20 000 €
- Support annuel nouvelle billettique : 30 000 €
- Support informatique : 4 065 €
- AMO mode de gestion & nvx marché : 106 358 €
- Communication & sensibilisation : 10 000 €
- AIT:5 000 €
- Prime VAE : 30 000 €
- Adhésion carte Oura: 6 500 €
 Adhésion AGIR: 7 300 €

- Convention de transfert : 2 441 440 €
- Versement mobilité : 1 425 000 €
- Remboursement ville de Tournon : 35 000 € Vente de titre de transport : 25 000 €
- Recettes scolaires : 60 000 €
- Sub ADEME: 26 000 €



ARCHE Agglo : budget 2023

BA transport - section d'exploitation - montant TTC

Vote section d'exploitation

Lydie Roudier

,				
		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générale	3 321 340,00 €	3 205 581,36 €	3 688 682,59 €
012	charges salariales	164 541,00 €	164 541,00 €	190 343,00 (
014	reversement d'impôts	4 500,00 €		
65	autres charges de gestion	43 050,00 €	45 745,06 €	33 000,00 (
67	charges exceptionnelles	1 000,00 €	92,25 €	500,00 €
68	provisions	11,43 €	10,50 €	100,00 €
	Total dépenses réelles	3 534 442,43 €	3 415 970,17 €	3 912 625,59 €
13	atténuation de charges	0,00 €		
70	produits des services	78 000,00 €	27 852,90 €	125 500,59 €

	Total recettes réelles	3 468 640,43 €	3 539 147,57 €	4 017 940,59 €
77	produits exceptionnels	0,00 €		
74	dotations, sub, participations	2 530 640,00 €	2 443 640,00 €	2 467 440,00 €
73	impôts et taxes	860 000,43 €	1 067 654,67 €	1 425 000,00 €
70	produits des services	78 000,00 €	27 852,90 €	125 500,59 €
13	atténuation de charges	0,00 €		

Besoin en financement	65 802,00 €	0,00 €	0,00 €
Excedent de financement	0,00 €	123 177,40 €	105 315,00 €

Xavier ANGELI indique notamment :

- la restructuration de l'offre de transport avec un travail d'optimisation (passage de 20 marchés à 14 marchés) et 95 % des marchés seront sous maîtrise totale ARCHE Agglo et 1 seul marché dans la délégation Région.
- La mise en œuvre d'une nouvelle billettique
- L'augmentation du Versement mobilité à 0,5% au 1^{er} juillet 2023 en lien avec les actions menées dans le cadre du schéma des mobilités durables et du schéma cyclable. Le comité des partenaires a jugé pertinent cette augmentation au vu des actions qui sont mises en œuvre

Michèle VICTORY demande des informations sur le renouvellement des marchés de transports scolaires. Le Président répond que l'appel d'offres est en cours.

Pierre GUICHARD demande pourquoi concernant le budget Linaë, Jean-Louis BONNET a parlé d'année pleine en 2023.

Jean-Louis BONNET répond qu'en 2022 il y a encore eu un épisode de COVID.

Budget 2023, détermination de la CAF brute Par budget

		Budget total 2022			CA 2022 BP 2023				
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Budget principal	36 165 268,00 €	42 858 196,54 €	6 692 928,54 €	34 758 604,14 €	43 485 766,78 €	8 727 162,64 €	37 848 863,00 €	43 933 387,06 €	6 084 524,06 €
BA développement économique	1 928 809,46 €	670 749,00 €	-1 258 060,46 €	1 740 981,82 €	1 129 615,58 €	-611 366,24 €	2 201 412,55 €	702 695,00 €	-1 498 717,55 €
BA camping DLC	222 086,00 €	344 499,50 €	122 413,50 €	169 557,55 €	357 516,93 €	187 959,38 €	228 350,00 €	357 252,59 €	128 902,59 €
BA Linaë	769 936,45 €	70 180,00 €	-699 756,45 €	704 548,57 €	41 603,29 €	-662 945,28 €	807 491,96 €	34 463,00 €	-773 028,96 €
BA transport	3 534 442,43 €	3 468 640,43 €	-65 802,00 €	3 415 970,17 €	3 539 147,57 €	123 177,40 €	3 912 625,59 €	4 017 940,59 €	105 315,00 €
BA SPANC	180 652,73 €	124 260,00 €	-56 392,73 €	176 662,18 €	119 405,63 €	-57 256,55 €	221 933,55 €	128 000,00 €	-93 933,55 €
Capacité d'investissement brute	42 801 195,07 €	47 536 525,47 €	4 735 330,40 €	40 966 324,43 €	48 673 055,78 €	7 706 731,35 €	45 220 676,65 €	49 173 738,24 €	3 953 061,59 €

Budget 2023, détermination de la CAF nette

Après reprise des résultats N-1

Capacité d'autofinancement brute , budget principal & BA hors ZA, AEP et assainissement	3 953 061,59 €
Remboursement du capital de la dette	1 761 000,00 €
Capacité d'autofinancement nette, de l'exercice - budget principal & BA hors ZA, AEP et assainissement	2 192 061,59 €
Résultat d'exploitation reporté	4 737 379,43 €
Capacité d'autofinancement nette après reprise des résultats	6 929 441,02 €
Dépenses imprévues et charges exceptionnelles	814 700,00 €
Capacité d'autofinancement nette	6 114 741,02 €

Budget 2023

Investissements : opérations réelles tous budgets confondus hors ZAE, AEP et assainissement

	Dépenses	Recettes	Besoin en financement
Patrimoine communautaire	734 420,67 €	119 288,85 €	615 131,82 (
Environnement	164 518,40 €	87 150,00 €	77 368,40 €
GEMAPI	8 149 907,14 €	5 136 898,00 €	3 013 009,14
Déchets	1 121 979,75 €	164 351,82 €	957 627,93
Domaine de Champos	477 575,20 €	0,00 €	477 575,20
Politique habitat	713 474,33 €	5 000,00 €	708 474,33
Soutien aux communes	880 621,55 €	0,00 €	880 621,55
Equipements	4 409 438,29 €	1 600,00 €	4 407 838,29
Economie hors ZA	1 159 305,32 €	524 464,09 €	634 841,23
Liaisons douces / sentiers	479 175,42 €	282 392,00 €	196 783,42
Transport	1 080 863,00 €	277 768,00 €	803 095,00

Total opérations réelles	19 371 279,07 €	6 598 912,76 €	12 772 366,31 €



Le détail des opérations est retracé page n°3 dans le document disponible en téléchargement

84

Jean Paul VALLES indique qu'il est à noter :

- le lancement des travaux contre les inondations de la Veaune qui vont s'étaler sur 2 ans. Cela représente cette année entre 3,5 et 4 M€ sur les 6,7M€ prévus.
- La poursuite des études autour de la Bouterne
- L'étude de ruissellement de 240 000 € étalés sur 2 ans avec une partie financée par les communes (10%)

Budget 2023 Synthèse

Capacité d'autofinancement nette	6 114 740,52 €
A - Besoin en financement section d'investissement, opération réelles (restes à réaliser compris)	12 772 366,31 €
B - Résultat N-1 reporté	-1 755 384,48 €
C - Excedent de fonctionnement capitalisé	3 250 597,92 €
D - FCTVA	1 773 833,00 €
Besoin en financement (A-B-C-D)	9 503 319,87 €
Recours à l'emprunt	3 388 579,35 €

Budget 2023

Synthèse vote tous budgets confondus hors ZA, AEP et assainissement

Exploitation	Investissement
48 581 941,00 €	15 973 608,00 €
3 714 057,00 €	4 997 027,00 €
1 274 795,00 €	865 790,00 €
4 235 728,00 €	1 080 863,00 €
272 747,00 €	50 200,00 €
502 131,00 €	38 470,00 €
	48 581 941,00 € 3 714 057,00 € 1 274 795,00 € 4 235 728,00 € 272 747,00 €

Total	58 581 399,00 €	23 005 958,00 €

2023–209 – Budget principal – Budget primitif 2023

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	8 905 690,00 €	7 926 294,16 €	9 107 059,00 €
012	charges salariales	10 955 579,00 €	10 955 334,72 €	12 608 816,00 €
014	reversement d'impôts	11 232 935,00 €	11 232 709,44 €	11 234 732,00 €
66	charges financières	200 000,00 €	182 571,61 €	250 350,00 €
65	autres charges de gestion	8 586 938,54 €	7 655 972,89 €	8 997 773,00 €
67	charges exceptionnelles	53 820,00 €	44 615,81 €	500,00 €
68	provisions réglementaires	6 700,00 €	4 121,30 €	5 000,00 €
022	dépenses imprévues	800 001,46 €	0,00 €	799 700,00 €
023	virement section d'investissement	2 981 424,00 €	0,00 €	4 428 541,00 €
043	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	1 130 000,00 €	1 129 398,07 €	1 149 470,00 €
	Total dépenses	44 853 088,00 €	39 131 018,00 €	48 581 941,00 €

	Total recettes	44 853 088,00 €	43 590 894,43 €	48 581 941,00 €
042	opération d'ordres	4 800,00 €	4 755,00 €	4 755,00 €
043	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	excédent d'exploitation reporté	1 886 873,75 €	0,00 €	4 415 327,06 €
77	produits exceptionnels	9 200,00 €	54 788,37 €	0,00 €
76	produits financiers	- €	14,44 €	3,06 €
75	autres produits de gestion	391 272,71 €	403 027,10 €	509 091,88 €
74	dotations, sub, participations	9 661 172,00 €	9 084 276,52 €	7 567 597,00 €
73	impôts et taxes	28 257 856,00 €	28 652 462,00 €	30 144 388,00 €
70	produits des services	4 496 913,00 €	5 187 271,32 €	5 740 779,00 €
13	atténuation de charges	145 000,54 €	204 299,68 €	200 000,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté	754 807,90 €		754 807,90 €
040	ammortissements	4 755,00 €		4 755,00 €
10	trop perçu FCTVA			0,00 €
13	remboursement sub	140 000,00 €		140 000,00 €
16	capital des emprunts	875 000,00 €		875 000,00 €
20	immobilisations incorporelles	828 618,00 €	397 230,20 €	1 225 848,20 €
204	subvention d'équipement	779 500,00 €	733 077,88 €	1 512 577,88 €
21	immobilisations corporelles	1 995 180,06 €	204 357,83 €	2 199 537,89 €
23	immobilisations en cours	9 174 000,00 €	87 081,13 €	9 261 081,13 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
	Total dépenses	14 551 860,96 €	1 421 747,04 €	15 973 608,00 €
		15 973 608	,00 €	

		15 973 608,0	00 €	
	Total recettes	15 728 476,18 €	245 131,82 €	15 973 608,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
040	ammortissements	1 149 470,00 €		1 149 470,00 €
16	emprunt	1 307 951,06 €		1 307 951,06 €
13	subvention	5 185 458,00 €	245 131,82 €	5 430 589,82 €
10	dotations, fonds divers	3 621 556,12 €		3 621 556,12 €
024	cessions	35 500,00 €		35 500,00 €
021	virement de la section d'expl.	4 428 541,00 €		4 428 541,00 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Considérant la présentation du budget primitif 2023 du budget général qui s'équilibre :

- En fonctionnement : 48 581 941 €

- En investissement : 15 973 608 €

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré à :

- 60 Voix pour
- Voix contre
- 2 Abstentions

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2023 du budget principal.

2023–210 – Budget annexe Développement économique – Budget primitif 2023

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	566 076,00 €	387 646,06 €	613 897,00 €
012	charges salariales	322 478,00 €	317 334,90 €	458 015,00 €
014	reversement d'impôts	22 360,00 €	22 354,97 €	24 000,00 €
66	charges financières	143 900,00 €	141 320,44 €	146 400,55 €
65	autres charges de gestion	867 950,00 €	867 950,00 €	959 100,00 €
67	charges exceptionnelles	5 000,00 €	3 331,26 €	0,00 €
68	provisions réglementaires	1 045,46 €	1 044,19 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	1 007 489,54 €	0,00 €	1 221 812,45 €
043	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	276 300,00 €	601 283,00 €	290 832,00 €
	Total dépenses	3 212 599,00 €	2 342 264,82 €	3 714 057,00 €
13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	177 300,00 €	167 576,52 €	187 788,00 €
73	impôts et taxes	210 000,00 €	297 244,50 €	290 000,00 €
74	dotations, sub, participations	25 749,00 €	88 107,61 €	100 294,00 €
75	autres produits de gestion	2 764 550,00 €	2 342 899,47 €	3 101 201,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	324 189,18 €	0,00 €
042	opération d'ordres	35 000,00 €	34 774,00 €	34 774,00 €
	Total recettes	3 212 599.00 €	3 254 791.28 €	3 714 057.00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté	698 772,26 €		698 772,26 €
040	ammortissements	34 774,00 €		34 774,00 €
16	capital des emprunts	508 000,00 €		508 000,00 €
20	immobilisations incorporelles	126 000,00 €		126 000,00 €
204	subvention d'équipement	2 202 500,00 €	207 204,00 €	2 409 704,00 €
21	immobilisations corporelles	255 870,45 €	49 042,16 €	304 912,61 €
23	immobilisations en cours	358 000,00 €	274 049,09 €	632 049,09 €
45	travaux pour compte de tiers	214 000,00 €	68 815,04 €	282 815,04 €
	Total dépenses	4 397 916,71 €	599 110,29 €	4 997 027,00 €
		4 997 027,0	0 €	
021	virement de la section d'expl.	1 221 812,45 €		1 221 812,45 €
024	cessions	75 000,00 €		75 000,00 €
10	dotations, fonds divers	912 526,46 €		912 526,46 €
13	subvention	180 500,00 €	149 892,00 €	330 392,00 €
16	emprunt	1 717 000,00 €		1 717 000,00 €
040	ammortissements	290 832,00 €		290 832,00 €
				······
45	travaux pour compte de tiers	214 000,00 €	235 464,09 €	449 464,09 €
45	travaux pour compte de tiers Total recettes	214 000,00 € 4 611 670,91 €	235 464,09 € 385 356,09 €	449 464,09 € 4 997 027,00 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Considérant la présentation du budget primitif 2023 du budget annexe Développement économique qui s'équilibre :

En fonctionnement : 3 714 057 €
En investissement : 4 997 027 €

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré à :

- 60 Voix pour
- Voix contre
- 2 Abstentions

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe Développement économique.

2023–211 – Budget annexe Espace aquatique Linaë – Budget primitif 2023

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	263 536,45 €	206 794,42 €	254 463,96 €
66	charges financières	84 400,00 €	75 754,15 €	125 015,00 €
65	autres charges de gestion	422 000,00 €	422 000,00 €	427 000,00 €
67	charges exceptionnelles	- €	- €	1 013,00 €
023	virement section d'investissement	437 800,90 €	- €	467 303,04 €
042	dotations aux amortissements	1 012,65 €	- €	- €
	Total dépenses	1 208 750,00 €	704 548,57 €	1 274 795,00 €

13	atténuation de charges	- €	- €	- €
70	produits des services	13 000,00 €	15 138,11 €	4 500,00 €
74	dotations, sub, participations	17 180,00 €	26 465,18 €	17 950,00 €
75	autres produits de gestion	1 132 270,00 €	1 055 140,24 €	1 245 032,00 €
77	produits exceptionnels	40 000,00 €	- €	1 013,00 €
042	opération d'ordres	6 300,00 €	6 292,00 €	6 300,00 €
	Total recettes	1 208 750,00 €	1 103 035,53 €	1 274 795,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté	366 874,97 €		366 874,97 €
040	ammortissements	6 300,00 €		6 300,00 €
16	capital des emprunts	383 000,00 €		383 000,00 €
21	immobilisations corporelles		31 611,99 €	31 611,99 €
23	immobilisations en cours	78 003,04 €		78 003,04 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
	Total dépenses	834 178,01 €	31 611,99 €	865 790,00 €
		865 790,00	€	

		865 790,00 €		
	Total recettes	865 790,00 €	0,00 €	865 790,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
10	dotations, fonds divers	398 486,96 €		398 486,96 €
021	virement de la section d'expl.	467 303,04 €		467 303,04 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023;

Considérant la présentation du budget primitif 2023 du budget annexe Espace aquatique Linaë qui s'équilibre :

En fonctionnement : 1 274 795 €
En investissement : 865 790 €

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré à :

- 60 Voix pour
- Voix contre
- 2 Abstentions

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe Espace aquatique Linaë.

2023–212 – Budget annexe SPANC – Budget primitif 2023

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générale	21 435,00 €	18 818,53 €	51 755,55 €
012	charges salariales	156 628,00 €	155 657,11 €	167 778,00 €
67	charges exceptionnelles	500,00 €	300,00 €	500,00 €
68	provisions	2 089,73 €	1 886,54 €	1 900,00 €
002	déficit de foncti reporté	70 682,27 €	- €	40 613,45 €
042	dotations aux amortissements	10 200,00 €	10 148,48 €	10 200,00 €
	Total dépenses	261 535,00 €	186 810,66 €	272 747,00 €

13	atténuation de charges	- €	- €	- €
70	produits des services	124 260,00 €	74 460,00 €	128 000,00 €
75	autres produits de gestion	137 275,00 €	97 473,85 €	144 747,00 €
042	opération d'ordres	- €	- €	- €
	Total recettes	261 535,00 €	216 879,48 €	272 747,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté			0,00 €
21	immobilisations corporelles	50 200,00 €		50 200,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
	Total dépenses	50 200,00 €	0,00 €	50 200,00 €
		50 200),00 €	

		50 200,00 €		
·	Total recettes	50 200,00 €	0,00 €	50 200,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
41	opé patrimoniales			0,00 €
040	ammortissements	10 200,00 €		10 200,00 €
13	subvention	198,85 €		198,85 €
001	résultat N-1	39 801,15 €		39 801,15 €
021	virement de la section d'expl.			0,00 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023;

Considérant la présentation du budget primitif 2023 du budget annexe SPANC qui s'équilibre :

En fonctionnement : 272 747 €En investissement : 50 200 €

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré à :

- 60 Voix pour
- Voix contre
- 2 Abstentions

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe SPANC.

Nombre CC Présents : 54 - Nombre CC Votants : 62

2023–213 – Budget annexe Transport – Budget primitif 2023

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générale	3 321 340,00 €	3 205 581,36 €	3 688 682,59 €
012	charges salariales	164 541,00 €	164 541,00 €	190 343,00 €
014	reversement d'impôts	4 500,00 €	- €	- €
65	autres charges de gestion	67 404,62 €	67 254,62 €	33 000,00 €
67	charges exceptionnelles	1 000,00 €	92,25 €	500,00 €
68	provisions	11,43 €	10,50 €	100,00 €
023	virement section d'investissement	25 928,95 €	- €	311 312,41 €
042	dotations aux amortissements	9 600,00 €	9 566,00 €	11 790,00 €
	Total dépenses	3 594 326,00 €	3 447 045,73 €	4 235 728,00 €

	Total recettes	3 594 326,00 €	3 539 147,57 €	4 235 728,00 €
042	opération d'ordres	- €	- €	- €
002	excédent d'exploitation reporté	125 685,57 €	- €	217 787,41 €
74	dotations, sub, participations	2 530 640,00 €	2 443 640,00 €	2 467 440,00 €
73	impôts et taxes	860 000,43 €	1 067 654,67 €	1 425 000,00 €
70	produits des services	78 000,00 €	27 852,90 €	125 500,59 €
13	atténuation de charges	- €	- €	- €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté			0,00 €
20	immobilisations incorporelles	330 000,00 €		330 000,00 €
13	subvention d'équipement	224 763,00 €		224 763,00 €
21	immobilisations corporelles	160 500,00 €	15 840,00 €	176 340,00 €
23	immobilisations en cours	349 760,00 €		349 760,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
	Total dépenses	1 065 023,00 €	15 840,00 €	1 080 863,00 €
		1 080 863,0	0 €	

1 080 863,00		(€		
	Total recettes	1 073 095,00 €	7 768,00 €	1 080 863,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
040	ammortissements	11 790,00 €		11 790,00 €
16	emprunt	368 628,29 €		368 628,29 €
13	subvention	270 000,00 €	7 768,00 €	277 768,00 €
10	dotations, fonds divers	83 700,00 €		83 700,00 €
001	résultat reporté	27 664,30 €		27 664,30 €
021	virement de la section d'expl.	311 312,41 €		311 312,41 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Considérant la présentation du budget primitif 2023 du budget annexe Transport qui s'équilibre :

- En fonctionnement : 4 235 728 €

- En investissement : 1 080 863 €

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- Voix contre
- Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe Transport.

2023-214 - Budget annexe Domaine du Lac de Champos - Budget primitif 2023

Vote section d'exploitation

Total recettes

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générale	221 293,00 €	169 264,68 €	227 050,00 €
65	autres charges de gestion	78 863,09 €	78 863,09 €	228 471,88 €
67	charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	1 000,00 €
68	provisions	293,00 €	292,87 €	300,50 €
022	dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
023	virement section d'investissement	87 490,91 €	0,00 €	19 298,62 €
042	dotations aux amortissements	8 510,00 €	8 507,00 €	11 010,00 €
	Total dépenses	396 950,00 €	256 927,64 €	502 131,00 €
13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	344 499,50 €	357 494,93 €	357 252,59 €
023	excédent d'exploitation reporté	52 450,50 €	- €	144 878,41 €
042	opération d'ordres	0,00 €	0,00 €	0,00 €

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
001	résultat reporté	2 394,80 €		2 394,80 €
204	subvention d'équipement			0,00 €
21	immobilisations corporelles	30 308,62 €	5 766,58 €	36 075,20 €
23	immobilisations en cours			0,00 €
27	créances			0,00 €
41	opé patrimoniales			0,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
	Total dépenses	32 703,42 €	5 766,58 €	38 470,00 €
		38 470,00	€	<u> </u>

396 950,00 €

357 516,93 €

		38 470,00 €		
	Total recettes	38 470,00 €	0,00 €	38 470,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
41	opé patrimoniales			0,00 €
040	ammortissements	11 010,00 €		11 010,00 €
27	immobilisations financières			0,00 €
23	immobilisations en cours			0,00 €
21	immobilisations corporelles			0,00 €
16	emprunt			0,00 €
13	subvention			0,00 €
10	dotations, fonds divers	8 161,38 €	000000000000000000000000000000000000000	8 161,38 €
024	cessions			0,00 €
021	virement de la section d'expl.	19 298,62 €		19 298,62 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Considérant la présentation du budget primitif 2023 du budget annexe Domaine du Lac de Champos qui s'équilibre :

En fonctionnement : 502 131 €En investissement : 38 470 €

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- Voix contre
- Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe Domaine du Lac de Champos.

Nombre CC Présents: 54 - Nombre CC Votants: 60

2023–215 – Budget annexe Zones d'activités – Budget primitif 2023

Budget annexe, zones d'activités

Valeur du stock au 31/12/2022

Total des dépenses engagées depuis la création du budget diminué des ventes et subventions = 4 027 910,66 €

Zones d'activités	Valeur stock 31/12/2022	
ZA de l'Ile - Beaumont Monteux	-34 636,80 €	
ZA des Vinays - Pont d'Isère	2 700 660,88 €	
ZA Ext Champagne - Tournon	183 456,96 €	
ZA les Hauches - Chanos Curson	123 209,89 €	
ZA les Fleurons - Mercurol	-124 717,94 €	
ZA Chantemerle les Blés	45 739,23 €	
ZA St-Jean de Muzols	14 134,42 €	
ZA - Saint-Donat	66 424,00 €	
ZA Champagne/Saint-Vincent - Tournon	560 624,67 €	
ZA Erôme (zone CNR)	350 198,94 €	
ZA Cheminas	285 606,21 €	
Atelier de maroquinerie	-390 952,28 €	
ZA St Félicien	248 162,48 €	
	4 027 910,66 €	



CA du 05/04/2023

Budget annexe, zones d'activités

Le montant des dépenses engagées en 2023 pour un montant de 4 165 685 € va concourir à augmenter la valeur du stock.

Zones d'activités		Dépenses 2023		
Zories d'activités	Travaux/études & foncier	Intérêts	Total	
ZA de l'Ile - Beaumont Monteux			0,00 €	
ZA des Vinays - Pont d'Isère	890 750,00 €	36 760,00 €	927 510,00 €	
ZA Ext Champagne - Tournon	1 028 820,00 €	14 466,00 €	1 043 286,00 €	
ZA les Hauches - Chanos Curson	0,00 €		0,00 €	
ZA les Fleurons - Mercurol	0,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €	
ZA Chantemerle les Blés	23 560,00 €		23 560,00 €	
ZA St-Jean de Muzols	287 440,00 €		287 440,00 €	
ZA - Saint-Donat	0,00 €		0,00 €	
ZA Champagne/Saint-Vincent - Tournon	223 024,00 €		223 024,00 €	
ZA Erôme (zone CNR)	259 860,00 €		259 860,00 €	
ZA Cheminas	4 610,00 €		4 610,00 €	
Atelier de maroquinerie	1 233 995,00 €		1 233 995,00 €	
ZA St Félicien	156 000,00 €		156 000,00 €	
	4 108 059,00 €	57 626,00 €	4 165 685,00 €	



Budget annexe, zones d'activités

A l'inverse les ventes et subventions de l'année 2023 contribueront à diminuer la valeur du stock de 3 688 644,84€

Zones d'activités	Recettes 2023		
Zones d'activités	Objet	Montant	
ZA de l'Ile - Beaumont Monteux			
	Osternaud	848 702,00 €	
	Lord Solutions	377 200,00 €	
ZA des Vinays - Pont d'Isère	Sodimas	580 250,00 €	
	Appro TP	215 540,00 €	
	SCI Tranchard	7 140,00 €	
ZA Ext Champagne - Tournon			
ZA les Hauches - Chanos Curson	Gélibert	48 120,00 €	
ZA les Fleurons - Mercurol	Link City	219 983,00 €	
ZA Chantemerle les Blés	Lagut	195 000,00 €	
ZA St-Jean de Muzols	Sub état	70 500,00 €	
ZA St-Jean de Muzois	Savel	351 925,00 €	
ZA - Saint-Donat	Norham	87 000,00 €	
ZA Champagne/Saint-Vincent - Tournon			
ZA Erôme (zone CNR)	Vente Art Métal/Gauthier	159 000,00 €	
ZA Cheminas			
Atalias da massariinasia	CD 26	380 000,00 €	
Atelier de maroquinerie	Budget ass	85 254,84 €	
ZA St Félicien	Chator	63 030,00 €	
		3 688 644,84 €	



Budget annexe, zones d'activités

La valeur du stock en décembre 2023 est la traduction des éléments précédents.

Zones d'activités	Valeur stock 31/12/2023
ZA de l'Ile - Beaumont Monteux	-34 636,80 €
ZA des Vinays - Pont d'Isère	1 599 338,88 €
ZA Ext Champagne - Tournon	1 226 742,96 €
ZA les Hauches - Chanos Curson	75 089,89 €
ZA les Fleurons - Mercurol	-338 300,94 €
ZA Chantemerle les Blés	-125 700,77 €
ZA St-Jean de Muzols	-120 850,58 €
ZA - Saint-Donat	-20 576,00 €
ZA Champagne/Saint-Vincent - Tournon	783 648,67 €
ZA Erôme (zone CNR)	451 058,94 €
ZA Cheminas	290 216,21 €
Atelier de maroquinerie	377 787,88 €
ZA St Félicien	341 132,48 €
	4 504 950,82 €

Charge à financer par / l'agglo



CA du 05/04/2023

Vote section d'exploitation

		Budget 2022	BP 2023
011	charges générales	2 410 135,84 €	4 108 059,00 €
66	charges financières	40 778,00 €	57 626,00 €
65	autres charges de gestion	1,00 €	
67	charges exceptionnelles	160 000,00 €	
043	opérations d'ordre	198 578,00 €	62 926,00 €
042	opérations d'ordre	6 586 004,79 €	4 027 910,66 €
Total dépenses		9 395 497,63 €	8 256 521,66 €

Total recettes		9 395 497,63 €	8 256 521,66 €
042	opérations d'ordres	5 931 853,63 €	4 504 950,82 €
023	excedent d'exploitation reporté	0,00 €	
043	opérations d'ordres	198 578,00 €	62 926,00 €
75	autres produits de gestion	1,00 €	
74	dotations, sub, participations	680 000,00 €	535 754,84 €
70	produits des services	2 585 065,00 €	3 152 890,00 €
013	atténuation de charges	0,00 €	

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
20	immobilisations incorporelles			0,00 €
16	emprunts			0,00 €
23	immobilisations en cours			0,00 €
16	capital des emprunts	194 930,45 €		194 930,45 €
001	résultats reportés	858 301,69 €		858 301,69 €
040	opérations d'ordres	4 504 950,82 €		4 504 950,82 €
	Total dépenses	5 558 182,96 €	0,00 €	5 558 182,96 €
		5 558 1	82,96 €	

5 558 182,96 €				
	Total recettes	5 558 182,96 €	0,00 €	5 558 182,96 €
040	opérations d'ordres	4 027 910,66 €		4 027 910,66 €
16	emprunt équilibre	1 530 272,30 €		1 530 272,30 €
16	emprunts CT			0,00 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023;

Considérant la présentation du budget primitif 2023 du budget annexe Zones d'activités qui s'équilibre :

En fonctionnement : 8 256 521,66 €
 En investissement : 5 558 182,96 €

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré à :

- 60 Voix pour
- Voix contre
- 2 Abstentions

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe Zones d'activités.

2023-216 - Budget annexe eau potable - Budget primitif 2023

Budgets annexes, AEP Détermination de la CAF nette après reprise des résultats

Capacité d'autofinancement nette	791 132,72 €
Dépenses imprévues et charges exceptionnelles	346 823,07 €
Capacité d'autofinancement nette après reprise des résultats	1 137 955,79 €
Résultat d'exploitation reporté	1 519 457,94 €
Capacité d'autofinancement nette, de l'exercice	-381 502,15 €
Remboursement du capital de la dette	234 893,00 €
Capacité d'autofinancement brute	-146 609,15 €

Budgets annexe AEP Investissements

	Dépenses	Recettes	Besoin en financement
Opération 601 : Tournon	884 748,63 €	346 322,14 €	538 426,49 €
Opération 602 : Pailharès	101 052,00 €	63 693,00 €	37 359,00 €
Opération 603 : Matériels	29 100,00 €	31 500,00 €	-2 400,00 €
Opération 701 : Tain l'Hermitage	315 534,77 €	84 105,00 €	231 429,77 €
Opération 702 : Mauves	197 259,60 €	80 960,00 €	116 299,60 €
Total opérations réelles	1 527 695.00 €	606 580.14 €	921 114.86 €

Budget annexes AEP Synthèse

Capacité d'autofinancement nette	791 132,72 €
A - Besoin en financement section d'investissement, opération réelles (restes à réaliser compris)	921 114,86 €
B - Résultat N-1 reporté	112 892,13 €
C - Excedent de fonctionnement capitalisé	81 065,01 €
Besoin en financement (A-B-C)	727 157,72 €
Recours à l'emprunt	0,00 €
Dépenses imprévues investissement	63 975,00 €

Vote section d'exploitation

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générales	1 379 087,00 €	912 403,23 €	1 972 126,00 €
012	charges salariales	246 584,00 €	227 149,60 €	268 691,00 €
66	charges financières	79 500,00 €	67 541,65 €	57 950,21 €
65	autres charges de gestion	20 500,86 €	0,00 €	5 000,00 €
67	charges exceptionnelles	496 696,99 €	23 989,65 €	246 903,07 €
68	provision pour dépréciation	14 151,00 €	12 547,94 €	12 550,00 €
022	dépenses imprévues	106 657,00 €	0,00 €	149 920,00 €
023	virement section d'investissement	380 794,15 €	0,00 €	852 734,72 €
042	dotations aux amortissements	233 012,00 €	225 253,39 €	223 725,00 €
	Total dépenses	2 956 983,00 €	1 468 885,46 €	3 789 600,00 €
12		0.00.6	0.00.0	0.00

042	opération d'ordres Total recettes	50 545,00 € 2 956 983,00 €	50 433,62 € 2 171 683,54 €	50 434,00 € 3 789 600,00 €
023	excédent d'exploitation reporté	816 659,76 €	0,00 €	1 519 457,94 €
77	produits exceptionnels	16 387,61 €	16 387,51 €	16 393,06 €
75	autres produits de gestion	6 500,00 €	6 068,55 €	6 500,00 €
70	produits des services	2 066 890,63 €	2 098 793,86 €	2 196 815,00 €
13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Vote section d'investissement

		BP 2023	RAR	Budget total 2023
020	dépenses imprévues	63 975,00 €		63 975,00 €
040	amortissement des sub	50 434,00 €		50 434,00 €
13	subvention	22 080,00 €		22 080,00 €
16	capital des emprunts	234 893,00 €		234 893,00 €
20	immobilisations incorporelles	78 840,00 €	91 481,01 €	170 321,01 €
21	immobilisations corporelles	342 503,14 €	80 698,45 €	423 201,59 €
23	immobilisations en cours	726 100,00 €	185 992,40 €	912 092,40 €
	Total dépenses	1 518 825,14 €	358 171,86 €	1 876 997,00 €
		1 876 997	',00 €	

	1 876 997,00 €		00 €	
	Total recettes	1 628 485,00 €	248 512,00 €	1 876 997,00 €
040	amortissements	223 725,00 €		223 725,00 €
13	subvention	358 068,14 €	248 512,00 €	606 580,14 €
10	dotations, fonds divers	81 065,01 €		81 065,01 €
001	résultat reporté	112 892,13 €		112 892,13 €
021	virement de la section d'expl.	852 734,72 €		852 734,72 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation des régies en date du 28 mars 2022 ;

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023;

Considérant la présentation du budget primitif 2023 du budget annexe Eau Potable qui s'équilibre :

En fonctionnement : 3 789 600 €En investissement : 1 876 997 €

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré à :

- 60 Voix pour
- Voix contre
- 2 Abstentions

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe Eau Potable.

2023–217 – Budget annexe assainissement – Budget primitif 2023

Budgets annexe, assainissement

Détermination de la CAF nette après reprise des résultats

Capacité d'autofinancement brute	722 944,02 €
Remboursement du capital de la dette	587 284,00 €
Capacité d'autofinancement nette, de l'exercice	135 660,02 €
Résultat d'exploitation reporté	1 235 076,33 €
Capacité d'autofinancement nette après reprise des résultats	1 370 736,35 €
Dépenses imprévues et charges exceptionnelles	206 359,00 €
Capacité d'autofinancement nette	1 164 377,35 €

DATE CONTROL

Budgets annexes assainissement Investissements

	Dépenses	Recettes	financement
Opération : divers	245 250,84 €	15 002,49 €	230 248,35 €
Opération : Tournon divers - 401	270 625,00 €	83 858,00 €	186 767,00 €
Opération : Chanos Curson - 402	32 645,00 €	12 690,00 €	19 955,00 €
Opération : Mercurol-Veaune - 403	4 600,00 €	0,00 €	4 600,00 €
Opération : matériel - 405	91 800,00 €	0,00 €	91 800,00 €
Opération : La Roche de Glun - 407	44 000,00 €	0,00 €	44 000,00 €
Opération : Saint-Donat - 408	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Opération : Arlebosc - 409	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €
Opération : Tain/Mercurol - 410	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération : Tournon réhab ouvrage - 413	249 048,74 €	255 237,00 €	-6 188,26 €
Opération : Vaudevant - 415	416 186,16 €	104 796,00 €	311 390,16 €
Opération : Saint Jean de Muzols - 416	39 000,00 €	0,00 €	39 000,00 €
Opération : Gervans - 417	7 650,00 €	0,00 €	7 650,00 €
Opération : Glun - 418	3 575,00 €	0,00 €	3 575,00 €
Opération : Arthemonay - 421	119 848,14 €	23 003,00 €	96 845,14 €
Opération : Chantemerle - 422	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Opération : Colombier le Vieux- 423	23 675,00 €	17 740,00 €	5 935,00 €

Budgets annexes assainissement
Investissements

Opération : STEP Tain - 507

vestissements		Dépenses	Recettes	Besoin en financement
	Opération : Montchenu - 425	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	Opération : Saint-Barthèlemy le Plain - 426	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
	Opération : Etables - 427	34 093,80 €	23 258,00 €	10 835,80 €
	Opération : Bren - 431	42 920,55 €	0,00 €	42 920,55 €
	Opération : Sécheras- 432	75 510,00 €	0,00 €	75 510,00 €
	Opération : STEP Champos - 433	3 435,00 €	0,00 €	3 435,00 €
	Opération : Bathernay - 435	24 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €
	Opération : Cheminas - 438	12 375,00 €	0,00 €	12 375,00 €
	Opération : Lemps - 441	50 000,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €
	Opération : Margès - 442	192 555,85 €	0,00 €	192 555,85 €
	Opération : Plats - 501	57 260,64 €	103 357,70 €	-46 097,06 €
	Opération : Serves - 503	548,16 €	112 090,00 €	-111 541,84 €
	Opération : Saint-Félicien - 504	70 460,00 €	0,00 €	70 460,00 €
	Opération : Tain/Mercurol - 506	19 446,92 €	25 357,00 €	-5 910,08 €



306 420,70 €

40 000,00 €

266 420,70 €

Budget annexe assainissement Synthèse

Capacité d'autofinancement nette	1 164 377,35 €
A - Besoin en financement section d'investissement, opération réelles (restes à réaliser compris)	1 676 498,81 €
B - Résultat N-1 reporté	444 736,29 €
C - Excedent de fonctionnement capitalisé	176 350,17 €
Besoin en financement (A-B-C)	1 055 412,35 €
Recours à l'emprunt	0,00 €
Dépenses imprévues investissement	108 965,00 €

Vote section d'exploitation

Total recettes

		Budget total 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges générale	1 604 046,11 €	1 232 087,98 €	1 644 126,65 €
012	charges salariales	677 060,00 €	652 715,74 €	712 296,00 €
66	charges financières	236 350,00 €	228 637,90 €	235 596,00 €
65	autres charges de gestion	115 001,32 €	83 696,92 €	157 500,00 €
67	charges exceptionnelles	10 000,00 €	8 166,12 €	5 000,00 €
68	provision pour dépréciation	4 619,70 €	4 306,11 €	4 500,00 €
022	dépenses imprévues	499,08 €	0,00 €	206 359,00 €
023	virement section d'investissement	868 020,79 €	0,00 €	606 810,35 €
042	dotations aux amortissements	1 734 886,00 €	1 661 448,82 €	1 631 762,00 €
	Total dépenses	5 250 483,00 €	3 871 059,59 €	5 203 950,00 €
13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	3 097 410,11 €	3 173 824,52 €	3 295 060,00 €
74	dotations, sub, participations	97 191,00 €	18 679,82 €	86 000,00 €
75	autres produits de gestion	4 000,70 €	0,00 €	0,00 €
76	produits financiers	0,00 €	1,22 €	0,00 €
77	produits exceptionnels	95 361,30 €	95 548,01 €	100 902,67 €
023	excédent d'exploitation reporté	1 333 221,89 €	0,00 €	1 235 076,33 €
042	opération d'ordres	623 298,00 €	484 860,46 €	486 911,00 €

5 250 483,00 €

3 772 914,03 €

5 203 950,00 €

96

Vote section d'investissement

		3 760 590,0	00 €	
	Total dépenses	2 880 794,22 €	879 795,78 €	3 760 590,00 €
040	amortissement sub	486 911,00 €		486 911,00 €
23	immobilisations en cours	609 089,22 €	617 215,09 €	1 226 304,31 €
21	immobilisations corporelles	621 800,00 €	97 216,50 €	719 016,50 €
20	immobilisations incorporelles	466 745,00 €	165 364,19 €	632 109,19 €
16	capital des emprunts	587 284,00 €		587 284,00 €
020	dépenses imprévues	108 965,00 €		108 965,00 €
		BP 2023	RAR	Budget total 2023

		3 760 590 0	0 €	
	Total recettes	3 153 657,30 €	606 932,70 €	3 760 590,00 €
45	travaux pour compte de tiers			0,00 €
040	amortissements	1 631 762,00 €		1 631 762,00 €
13	subvention	293 998,49 €	606 932,70 €	900 931,19 €
10	dotations, fonds divers	176 350,17 €		176 350,17 €
001	résultat reporté	444 736,29 €		444 736,29 €
021	virement de la section d'expl.	606 810,35 €		606 810,35 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation des régies en date du 28 mars 2022;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023;

Considérant la présentation du budget primitif 2023 du budget annexe Assainissement qui s'équilibre :

- En fonctionnement : 5 203 950 €

- En investissement : 3 760 590 €

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré à :

- 60 Voix pour
- Voix contre
- 2 Abstentions

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe Assainissement.

2023-218 - Fiscalité - Vote des taux d'imposition Taxe foncière bâtie, taxe d'habitation, taxe foncière non bâtie, Cotisation foncière des entreprises, GEMAPI et Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L1639 A du Code Général des Impôts;

Vu la délibération n° 2017-210 du 19 septembre 2017 du Conseil d'Agglomération instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères et instaurant un lissage sur une période de 4 années sur les 27 zones de perception de la TEOM ;

Vu la délibération n° 2023-112 du Conseil d'Agglomération du 8 mars 2023 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023,

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 29 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **FIXE** le taux d'imposition pour la taxe foncière sur la propriété bâtie à 2 %
- ✓ **FIXE** le taux d'imposition pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 8,53 %
- ✓ **FIXE** le taux d'imposition pour la taxe foncière sur la propriété non bâtie à 2.85 %
- ✓ **FIXE** le taux d'imposition pour la contribution foncière des entreprises à 24.23 %
- ✓ **FIXE** le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 2 Millions d'euros ;
- ✓ **FIXE** le taux de TEOM à 10,59 %

2023-219 - Taux du versement mobilité 2023

Il convient de rappeler que le versement Mobilité est une contribution locale des employeurs d'au moins 11 salariés destinée au financement des politiques de mobilité qu'il s'agissent des transports publics en commun, des opérations visant à améliorer l'intermodalité et les mobilités douces (vélo) ainsi que des dépenses pour toute action relevant des compétences des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Les collectivités, Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), ont la possibilité d'instituer le versement mobilité lorsque la population du ressort territorial de l'AOM est supérieure à 10 000 habitants.

L'institution du versement mobilité est étroitement associée au ressort territorial de l'AOM. Le ressort territorial détermine à la fois le champ de compétence territoriale de l'AOM et le territoire dans lequel sont inclus les redevables du Versement Mobilité. Celui-ci est destiné au financement des services de mobilité

Tout employeur public et privé d'au moins 11 salariés dont l'établissement est situé dans le ressort territorial est concerné par le Versement Transport.

Peuvent être exonérées :

- ✓ les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif et à caractère social, (Article L2531-2 du CGCT)
- ✓ les représentants d'États étrangers et certains organismes internationaux.

Les conditions posées par les textes sont cumulatives (les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif et à caractère social).

Même si une association ou une fondation remplit trois critères légaux, elle n'est pas autorisée à s'autoexonérer. Il convient qu'elle formule une demande d'exonération auprès de l'AOM.

L'article L. 2333-67 du code général des collectivités fixe un taux maximal égal à :

- ✓ 0,55 % des salaires lorsque la population de la commune ou de l'établissement public est comprise entre 10 000 et 100 000 habitants :
- ✓ +0.05% de majoration possible de taux lorsque l'autorité organisatrice est une communauté (urbaine, d'agglomération ou de communes);
- ✓ +0.20% dans les territoires comprenant une ou plusieurs communes classées communes touristiques au sens de l'article L133-11 du code du tourisme.

Afin de financer l'évolution prévisionnelle autour d'une nouvelle offre de transport en commun (nouveaux services TAD, etc...), de l'engagement d'une politique cyclable du quotidien, qui s'inscrit de manière pérenne, ARCHE Agglo a choisi de faire évoluer le taux de Versement Mobilité sur l'ensemble de son ressort territorial et après consultation du Comité des Partenaires réunis le 26 Janvier 2022, le 17 novembre 2022 et le 9 mars 2023, ll est proposé au Conseil d'Agglomération de fixer le VM à 0,50 % sur les quarante-et-une communes de la Communauté d'agglomération. Cette mesure prendra effet le 1er juillet 2023.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2333-64 et suivants,

VU le Code des transports,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de St Félicien ;

Vu la délibération 2017-095 du conseil d'agglomération en date du 5 avril 2017 mettant en place le Versement Transport sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et fixant le taux à 0.00 %

Vu la délibération 2018-108 du conseil d'agglomération en date du 4 avril 2018 fixant le Versement Transport sur l'ensemble du territoire de l'agglomération au taux à 0.25 % ;

Vu la délibération n°2021-469 du Conseil Communautaire en date du 6 octobre 2021, instituant le Comité des Partenaires.

Considérant l'avis du comité des partenaires réunis le 9 mars 2023 et ayant émis un avis favorable avec quelques réserves et recommandations ;

Pierre GUICHARD regrette que l'Agglo même si elle est jeune, ne se soit pas saisie plus tôt de cet outil pour développer cette offre de transport par rapport à certaines agglos de taille comparable, ARCHE Agglo est assez en retard. Il ne faudra pas manquer de multiplier les initiatives et de renforcer l'engagement de la collectivité d'ici la fin du mandat.

Le Président demande des précisions sur ce que Pierre GUICHARD entend par « retard ».

Pierre GUICHARD répond qu'en terme de développement cyclable et de développement des transports en commun, ARCHE Agglo n'utilise pas tous les leviers qu'elle pourrait, notamment à Tournon-sur-Rhône face aux problématiques de circulation.

Le Président dit que si Pierre GUICHARD a des leviers supplémentaires pro actif à proposer, l'Agglo est preneuse.

Pierre GUICHARD pense que l'Agglo aurait pu aller un peu plus vite.

Le Président répond que l'Agglo ne pouvait pas commencer avant 2017, date à laquelle elle a pris la compétence. De plus, il ne faut pas oublier qu'il y a 3 bassins de vie distinct et les services et les élus font ce qu'il faut pour avancer sur le sujet.

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- FIXE le taux du Versement Transport à 0,50 % applicable sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;
- PRECISE que cette mesure sera effective à partir du 1^{er} juillet 2023 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le comité des partenaires réuni le 9 mars 2023 a souligné la qualité de la proposition de l'offre de transport collectif et de mobilité douce. Les représentants d'ARCADE ont mis en avant le respect des engagements pris en 2018 de ne faire évoluer le Versement Mobilité qu'avec une évolution significative de l'offre.

Il convient de rappeler les principes proposés pour l'évolution du Versement Mobilité :

- ✓ Un principe de faire évoluer le VM systématiquement en juillet, en lien avec la nouvelle offre mise en œuvre en septembre 2023 ;
- ✓ A moyen terme, il est proposé de contenir le Versement mobilité au maximum à 0.60% (ARCHE Agglo fait le choix de ne pas aller jusqu'au plafond fixé à 0,80% par la loi)

La délibération au conseil d'agglomération du 5 avril, devra être transmisse à l'URSSAF avant le 1^{er} mai. La mise en application aura lieu à partir du 1^{er} juillet 2023.

2023-220 - Ventilation des charges communes entre les budgets eau et assainissement

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe »),

Vu la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI en date du 1er janvier 2020,

Vu les articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49 applicable aux services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau potable,

Vu la délibération n°2021-272 autorisant la réalisation des écritures comptables relatives aux charges communes des budgets Eau et Assainissement,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n°2022-707 autorisant la fusion des budgets Autorités de gestion Eau et Régie Eau d'une part, et Autorités de gestion Assainissement et Régie Assainissement d'autre part,

Considérant l'avis du bureau du 23 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la réalisation des écritures comptables relatives à la liste des fournitures ci-dessous en totalité sur le budget Eau :
 - ➤ Vêtement de travail (6063-1),
 - Fournitures administratives (6064),
 - Carburant (6066),
 - Locations immobilières et charges locatives (6132),
 - Locations mobilières (6135-1)
 - > Entretien de bâtiment (61521),
 - Entretien et réparation sur matériel roulant (61551),
 - Maintenance informatique (6156-1),
 - Divers formation (618-1),
 - > Frais de mission (6256 et 6257),
 - > Frais d'affranchissement (6261),
 - Concours divers (cotisations...) (6281),
 - Frais de nettoyage des locaux (6283),
 - Frais de téléphonie (hors abonnement et consommations dédiés aux sites de surveillance) (6262-1),

- APPROUVE la régularisation des écritures à la fin de l'année entre tous les budgets conformément à la proratisation suivante :
 - ➤ Budget SPANC 16%
 - Budget Assainissement (dont 58% pour les dépenses liées à la régie et 4 % à la DSP)
 - Budget Eau (dont 21 % des dépenses liées à la régie et 1% pour les dépenses liées à la DSP).

Le Président et Jean-Louis BONNET remercient le service finances, à Gabriel BARATAUD et à Céline BELBEOC'H.

PROJET DE TERRITOIRE -MOBILITES - DEVELOPPEMENT LOCAL

Rapporteur Xavier ANGELI

2023-221 - Projet ITDT - Cession du tènement foncier par EPORA

La friche ITDT fait l'objet d'un partenariat suivi entre ARCHE Agglo et la Ville de Tournon-sur-Rhône depuis de nombreuses années.

Les collectivités se sont tournées vers l'EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhônalpin) pour acquérir, piloter les études et engager les travaux de démolition et de dépollution du site conformément aux statuts de l'établissement.

Une **convention opérationnelle tripartite** entre l'EPORA, ARCHE Agglo et la ville de Tournon-sur-Rhône, en date du 26 septembre 2019, fixe :

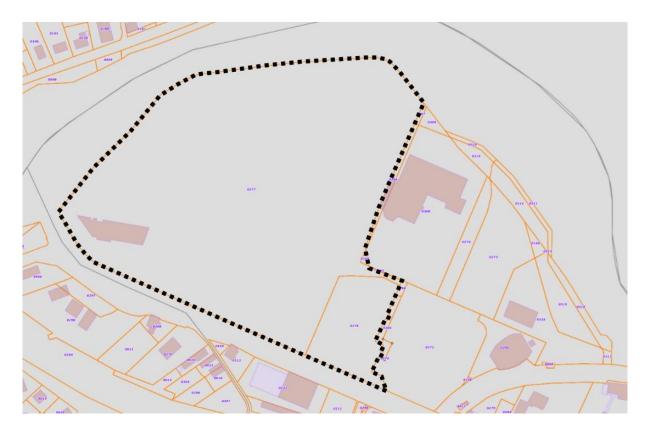
- Les objectifs d'acquisition, démolition et travaux de proto-aménagement à la charge de l'EPORA ;
- Engage les collectivités à racheter le foncier à l'issue de ces travaux ;
- Détaille les conditions financières du rachat par les collectivités et les conditions d'une minoration foncière consentie par l'EPORA ;
- Etablit le principe d'avances financières payées par les collectivités, avances qui sont ensuite déduites du montant final d'acquisition. Il s'agit de trois versements de 550 000 € chacun.

Un avenant a été signé à cette convention le 18 mars 2021.

Par ailleurs, une **convention d'entente intercommunale** entre ARCHE Agglo et la ville de Tournon-sur-Rhône en date du 8 juillet 2022 a pour objet de définir les règles de gestion et les modalités de répartition financière dans le cadre du réaménagement de la friche industrielle ITDT. Elle précise notamment que les dépenses relatives au foncier seront prises à part égale (50%) par chacune des deux collectivités.

Les derniers travaux pour lesquels l'EPORA était engagé par la convention ont été réceptionnés le 18 décembre 2022. Le tènement foncier composé est donc prêt à être cédé. Il s'agit des parcelles suivantes :

dénomination	Surface
AK 195	46 m²
AK 277	62 322 m²
AK 278	5 726 m²
TOTAL:	68 094 m²



Dans le cadre de sa recherche de subventions visant à diminuer le prix de revient du foncier, l'EPORA a mobilisé une subvention européenne au titre du FEDER de l'ordre de 1 760 000 €. Cette subvention ne pourra être accordée qu'après la cession par l'EPORA du foncier, permettant d'apprécier le bilan des dépenses et recettes de l'établissement public foncier pour cette opération. Par ailleurs, la subvention ne pourra plus être sollicitée après le mois de juin 2023.

Les deux collectivités et l'EPORA se sont donc mises en ordre de marche pour une cession en avril 2023. Au préalable, il est nécessaire qu'une collectivité soit désignée comme acquéreur du foncier.

Lors du Comité de Pilotage ITDT du 02 février 2023, il a été proposé que ce soit la ville de Tournon-sur-Rhône qui se rende propriétaire du foncier auprès de l'EPORA.

Conformément à la convention opérationnelle avec l'EPORA, des avances financières ont déjà été versées, 550 000 € par la Ville de Tournon-sur-Rhône et 550 000 € par ARCHE Agglo.

Au vu de ces éléments, le paiement du prix du foncier et des travaux s'opérera de la manière suivante :

- ✓ A la signature de l'acte en avril 2023 : le paiement du prix du foncier TTC estimé par les Domaines (1 104 001,20 €TTC), déduction faite des avances déjà perçues par l'EPORA (1 100 000 €), soit un reliquat de 4 001,20 €TTC.
- ✓ Courant 2023 le versement de la troisième avance appelée par l'EPORA, soit 275 000 € pour la ville de Tournon-sur-Rhône et la même somme pour ARCHE Agglo ;
- ✓ En 2025, une charge augmentative du prix, après calcul du coût de revient par l'EPORA entre dépenses (acquisitions, études, travaux, charges diverses), recettes (vente du foncier, subventions, notamment celle du FEDER), avances et participation de l'EPORA au déficit de l'opération.

Il existe donc à ce stade deux hypothèses de montants totaux d'acquisition, dépendant de l'obtention des subventions par l'EPORA. Les tableaux ci-après reprennent ces différents éléments financiers :

BILAN OPERATIONNELLE

	Atterissage sans subvention	Atterrissage avec subvention
Cout de revient HT de la requalification du site	4 931 675 €	4 931 675 €
Recettes HT	1 024 706 €	3 064 706 €
DEFICIT D'OPERATION HT	-3 906 969 €	-1 866 969 €
Participation financière EPORA (40 % du déficit d'opération)	1 562 788 €	746 788 €
RESTE A CHARGE HT	2 344 181 €	1 120 181 €

ELEMENTS CONSITUTIFS DU PRIX DE VENTE

	Atterissage sans subvention	Atterrissage avec subvention
Reste à charge HT	2 344 181 €	1 120 181 €
Valeur du foncier (estimation initiale des Domaines)	920 001 €	920 001 €
TOTAL HT	3 264 182 €	2 040 182 €
TVA	652 836 €	408 036 €
TOTAL TTC	3 917 019 €	2 448 219 €

MODALITES DE PAIEMENT

	Atterissage sans	Atterrissage avec
	subvention	subvention
Avances versées en 2021 et 2022	1 100 000 €	1 100 000 €
Paiement du foncier à la signature de l'acte	4 001,20 €	4 001,20 €
Versment EPORA 2023	550 000 €	550 000 €
CHARGE AUGMENTATIVE - juin 2025	2 263 018 €	794 218 €

Le règlement du prix du foncier TTC et des frais de notaire sera fait par la Ville de Tournon-sur-Rhône, qui appellera ensuite la participation d'ARCHE Agglo.

Il en sera de même pour la charge augmentative du prix.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-273 du 10 juillet 2019 approuvant la convention opérationnelle entre l'EPORA, la commune de Tournon-sur-Rhône et ARCHE Agglo, et la délibération n°2021-022 du 3 février 2021 approuvant son avenant n°1;

Vu la délibération n°2022-437 du 6 juillet 2022 approuvant la convention d'entente avec la commune de Tournon sur Rhône:

Vu l'avis du Domaine n°2023-07102-07134 du 15 mars 2023 ;

Considérant la proposition faite par le comité de pilotage du 02 février 2023, que ce soit la ville de Tournon-sur-Rhône qui se rende propriétaire du foncier auprès de l'EPORA;

Considérant l'avis du bureau communautaire en date du 23 février 2023 ;

Le Président rappelle que le fonds FEDER ne peut être versé que si l'Agglo et la commune sont propriétaires du site.

Gérard ROBERTON dit que le fonds FEDER est long à percevoir.

Le Président indique qu'il faut effectivement au moins 2 ans, c'est pour cela qu'il a été institué avec EPORA la fin du paiement en 2025

Il ajoute que la Ville de Tournon-sur-Rhône prendra une délibération similaire le lendemain.

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE l'acquisition de l'ensemble des parcelles AK 195, AK 277, et AK 278 par la ville de Tournon-sur-Rhône auprès de l'EPORA,
- CONTRIBUE à cette acquisition à hauteur de 50 % dans les conditions définies ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Président ou le Vice-président à signer tout document afférent à la présente délibération.

2023-222 - Projet ITDT - Convention d'entente relative à l'aménagement et la valorisation de la friche industrielle ITDT

La réflexion sur le devenir du site ITDT, sa requalification et son aménagement, reposent sur un partenariat fort entre la commune de Tournon-sur-Rhône et la Communauté d'Agglomération ARCHE

Agglo (et les intercommunalités qui l'ont précédé, à savoir la Communauté de Communes du Tournonais et la Communauté de Communes Hermitage-Tournonais).

Ce partenariat a été formalisé au fil des ans par des engagements contractuels entre les collectivités, et notamment des conventions d'ententes intercommunales telles que prévues au titre des articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convention en cours a été signée le 8 juillet 2022 et il est prévu qu'elle prenne fin au plus tard à la fin de la convention opérationnelle tripartite associant l'EPORA, la commune de Tournon-sur-Rhône et ARCHE Agglo.

Les deux collectivités souhaitent engager la phase opérationnelle du projet d'aménagement de la friche ITDT. C'est pourquoi, il est proposé de signer une nouvelle convention d'entente qui prévoit :

- ✓ de faire coïncider la durée de la convention avec celle de l'opération d'aménagement ;
- √ d'identifier la répartition des missions entre les collectivités ;
- √ de préciser les règles de financement des dépenses entre les deux collectivités à chaque étape du projet;
- ✓ de préciser la ventilation des recettes entre les deux collectivités.

La convention d'entente à venir précise donc les éléments suivants :

Délais: la convention prendra fin au parfait achèvement des travaux d'espace public et/ou à la vente de la dernière charge foncière, et ce, après constat d'un bilan financier partagé;

Missions:

- ✓ L'animation et la conduite de l'opération : ARCHE Agglo a recruté par voie contractuelle un Responsable d'Opérations Aménagement, pour conduire le projet de requalification de la friche ITDT. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice Générale des Services de la commune de Tournon-sur-Rhône.
- ✓ Le portage des autorisations administratives nécessaire au projet : la commune de Tournon-sur-Rhône aura la charge de conduire les différentes demandes d'autorisations administratives.
- ✓ Les études générales et leur pilotage : la commune de Tournon-sur-Rhône sera maître d'ouvrage des études.
- ✓ Les études et opérations de remise en état sanitaire : la commune sera maître d'ouvrage.
- ✓ Les études et travaux des équipements publics d'infrastructures et de superstructures pour ceux sous compétence des deux collectivités, et la coordination des interventions des autres maîtres d'ouvrage (syndicats, concessionnaires, ...): pour les aménagements d'infrastructures la commune sera maître d'ouvrage des études jusqu'aux avants projets, la poursuite des études et la réalisation des travaux feront l'objet d'une maîtrise d'ouvrage au cas par cas. Pour les équipements, les études et les travaux feront l'objet d'une maîtrise d'ouvrage au cas par cas.
- ✓ La commercialisation et la cession du foncier seront conduits par la commune de Tournon-sur-Rhône.

Dans l'intérêt de l'efficacité de l'action publique, la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'une à l'autre des collectivités est autorisée.

Dispositions financières: la règle générale de financement de l'opération par chaque collectivité est celle d'une participation à hauteur de 50% du reste à charge, à l'exception des études de conception et des travaux des équipements publics pour lesquels la règle tiendra compte des maîtrises d'ouvrage respectives.

Concernant les recettes, elles seront partagées à hauteur de la participation financière de chaque collectivité.

La Ville procédera régulièrement à des appels de fonds auprès d'ARCHE Agglo.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-273 du 10 juillet 2019 approuvant la convention opérationnelle entre l'EPORA, la commune de Tournon-sur-Rhône et ARCHE Agglo, et la délibération n°2021-022 du 3 février 2021 approuvant son avenant n°1;

Vu la délibération n°2022-437 du 6 juillet 2022 approuvant la convention d'entente avec la commune de Tournon sur Rhône;

Considérant l'avis du bureau communautaire en date du 23 février 2023 ;

Considérant qu'il convient de préciser la répartition des missions et des financements entre les collectivités après acquisition du foncier au travers d'une convention d'entente avec la commune de Tournon sur Rhône dans le cadre de l'aménagement de la friche industrielle ITDT ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la nouvelle convention d'entente avec la commune de Tournon sur Rhône,
- AUTORISE M. le Président ou le Vice-président à signer la convention d'entente ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

RIVIERES

Rapporteur Jean-Paul VALLES

2023-223 - GEMAPI - Etude de ruissellement - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec les communes

Du fait de la variété d'échelle de lieux de production et d'impacts des ruissellements et la diversité des facteurs qui aggravent les phénomènes, la gestion du risque d'inondation par ruissellement nécessite une approche transversale à différentes échelles (du bâtiment, de la parcelle, des projets d'aménagements, de la commune, voire de l'intercommunalité ou du bassin versant). Cela nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire en fonction de leurs compétences et de leurs missions : collectivités, État, habitants, aménageurs, monde agricole, etc.

La gestion des inondations par ruissellements pluviaux se situe au croisement de plusieurs politiques sectorielles : débordements de cours d'eau, gestion des eaux pluviales en zone urbaine et non urbaine, etc. Cette complexité se retrouve dans les textes qui régissent les compétences et responsabilités en la matière.

La gestion des ruissellements et de ses conséquences fait encore l'objet de responsabilités fragmentées. Plusieurs compétences distinctes se rattachent à la gestion, directe ou indirecte, des problématiques du ruissellement.

Dans ce contexte, les collectivités ont constaté l'utilité de recourir à une procédure de co-maîtrise d'ouvrage en désignant ARCHE Agglo comme maître d'ouvrage opérationnel pour la réalisation d'une étude de ruissellement sur le territoire du PAPI Veaune, Bouterne et petits affluents du Rhône afin de faire un état des lieux de la problématique des ruissellements et d'apporter des solutions opérationnelles à ARCHE Agglo et aux communes concernées.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'article L 2422-12 du Code de la commande publique ;

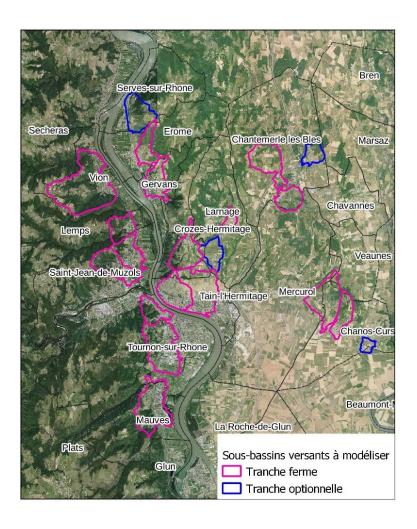
Considérant que la convention organise les modalités d'une co-maîtrise d'ouvrage et d'un co-financement pour la réalisation d'une étude globale sur le ruissellement sur le territoire du PAPI Veaune, Bouterne et petits affluents du Rhône ;

Considérant que les communes signataires de la présente convention décident de déléguer temporairement leur maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de ruissellement sur les communes de Vion, Lemps, Saint-Jean-de-Muzols, Tournon-sur-Rhône, Mauves, Serves-sur-Rhône, Erôme, Gervans, Larnage, Crozes-Hermitage, Tain l'Hermitage, Chantemerle-les-Blés et Chanos-Curson. ARCHE Agglo devient le maître d'ouvrage opérationnel et accepte cette mission dans les conditions de la convention citée.

Considérant la présentation de l'approche technique et financière de l'étude, avec une participation résiduelle des communes à cette étude à hauteur de 10% ;

						Montant estimé de la
	Nb	Nb		Coefficient de	Montant estimé de la	participation sur la
	modélisation	modélisation	Potentiel fiscal	modulation de	participation sur la	tranche ferme et la
Communes du PAPI	prioritaire	optionnelle	par habitant 2021	la participation	tranche ferme	tranche optionnelle
Lemps	1		577 €	0,75	888€	719€
Crozes-Hermitage	1		659€	0,86	1 014 €	821 €
Chantemerle-les-Blés	2	1	666€	0,87	2 050 €	2 489 €
Larnage	1	1	678€	0,89	1 043 €	1 689 €
Vion	1		719€	0,94	1 106 €	896 €
Chanos-Curson	2	1	722€	0,94	2 222 €	2 698 €
Serves-sur-Rhone		1	792 €	1,04	- €	987 €
Erome	1		816€	1,07	1 256 €	1 016 €
Saint-Jean-de-Muzols	2		835€	1,09	2 570 €	2 080 €
Tournon-sur-Rhone	2		898€	1,17	2 764 €	2 237 €
Tain-l'Hermitage	2		1 034 €	1,35	3 182 €	2 576 €
Mauves	1		1 149 €	1,50	1 768 €	1 431 €
Gervans	1		1 513 €	1,98	2 328 €	1 885 €
Nb total modélisations				Cout d'une		
:	17	4		modélisation :	1 176,47 €	952,38€

Les bassins versants prioritaires sont rappelés ci-dessous :



Considérant le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage ;

Considérant le plan de financement suivant :

Plan de financement – Etude de ruissellement						
Postes de dépenses	Montant HT	Montant des subventions	Pourcentage			
Etude	200 000,00 €					
Dépense	200 000,00 €					
Etat - FPRNM		100 000,00 €	50,00 %			
	Total subventions (€ HT)	100 000,00 €	50,00 %			
Fir	nancement Arche Agglo (€ HT)	80 000,00 €	40,00 %			
F	inancement communes (€ HT)	20 000,00 €	10,00 %			

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023 ;

110

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ APPROUVE le projet de convention de transfert de maitrise d'ouvrage et de co-financement pour la réalisation de l'étude de ruissellement ;
- ✓ AUTORISE le Président ou le Vice-président à signer la convention de transfert de maitrise d'ouvrage et de co-financement pour la réalisation de l'étude de ruissellement ainsi que tout document afférent à la présente délibération.
- ✓ SOLLICITE les partenaires financiers (Etat via le fonds Barnier notamment) selon leur règlement en vigueur.

CULTURE

Rapporteur Béatrice FOUR

2023-224 - Enseignement artistique – Ecole de musique et de danse intercommunale – Tarifs des Interventions en Milieu Scolaire

Par arrêté inter-préfectoral N°07-2021-10-28-00006 portant modification des statuts, ARCHE Agglo est compétente « pour l'enseignement de la musique et de la danse en dehors du temps scolaire et dans le cadre d'un cursus qualifiant ». ARCHE Agglo s'est ainsi doté ainsi d'un troisième axe structurant de développement, la musique, pour lequel elle agit en lieu et place des communes.

Dans ce cadre, l'agglomération assure la gestion d'un école intercommunale répartie sur 3 sites : Tain l'Hermitage, Saint Donat sur l'Herbasse et Colombier le Vieux.

La compétence transférée d'enseignement de la musique et de la danse excluant la pratique en milieu scolaire, qui reste en conséquence de la seule compétence des communes, ARCHE Agglo a proposé aux communes de l'organiser pour leur compte via une convention de prestation de service.

Lors de la saison 2022-2023, 13 communes ont ainsi bénéficié d'intervention en milieu scolaire. : Saint Félicien, Arlebosc, Colombier-le-Vœux, Sécheras-Cheminas, Vion, Saint Barthelemy-le-plain, Tournon sur /R, Lemps, Etables, Gervans, Chanos C, Larnage.

Ces interventions représentent 727 heures d'enseignement à destination des élèves de primaire ou de maternelles + de 60 classes et plus de 1 000 élèves sont concernés.

Il est à noter que le bilan de la 1ère année de fonctionnement a été portée à la connaissance des membres du bureau et des conseillers d'agglomération lors des précédentes instances (le document est consultable en ligne).

Les tarifs d'intervention proposés pour la saison 2022-2023 correspondaient aux tarifs antérieurs proposés par le syndicat et n'avaient pas fait l'objet d'une revalorisation à savoir :

- Forfait unique « IMS maternelles et élémentaires » = 15 séances maxi par classe x 1 heure 600 €
- Forfait spécifique « IMS pour les écoles maternelles qui le souhaitent = 15 séances maxi par classe x ½ heure* 300 €

Toutefois, le montant des recettes perçues par ARCHE Agglo ne couvre pas les dépenses engagées par cette dernière pour faire fonctionner le service. L'Agglomération doit assumer déficit de 6K€.

Aussi, et conformément à la proposition des membres de la commission culture il est proposé de procéder à une augmentation de 10% du tarif actuel à savoir :

- Forfait unique « IMS maternelles et élémentaires » = 15 séances maxi par classe x 1 heure 660 €
- Forfait spécifique « IMS pour les écoles maternelles qui le souhaitent = 15 séances maxi par classe x ½ heure* 330 €

Cette augmentation permet de réduire le déficit du service IMS qui passe de 6 000€ à 2 600€.

Il est également proposé :

- de signer une convention avec les communes, reconductibles par tacite reconduction 3 fois et pouvant être dénoncée par les deux parties avant le début du mois de mars de la saison à suivre et
- de permettre à de nouvelles communes de bénéficier des IMS en ouvrant la possibilité de 15 à 20 forfaits supplémentaires

De plus ARCHE Agglo propose aux communes qui le souhaitent le dispositif orchestre à l'école. Un orchestre à l'école est un dispositif transformant une classe entière en orchestre, en principe pendant 3 ans (du CE2 au CM2 ou de la 5ème à la 3ème). Il devient une matière à part entière et est obligatoirement inscrit dans le projet d'école ou d'établissement, avec l'aval de l'inspection académique. Les musiciens intervenants de l'école de musique se déplacent au sein de l'école ou de l'établissement scolaire et travaillent en étroite collaboration avec les professeurs de musique des collèges, ainsi que toute l'équipe pédagogique. L'orchestre à l'école fonctionne au sein de l'école ou de l'établissement scolaire, soit intégralement dans le temps scolaire, soit partiellement en temps scolaire, complété en temps périscolaire.

A ce jour, seule la commune de Tournon s/ Rhône a souhaité inscrire ce dispositif dans une classe de l'école Vincent D'Indy qui termine sa 3ème et dernière année au cours de cette saison.

A ce jour le tarif proposé aux communes est de 7 820€ pour une mise à disposition de 4 enseignants 1 fois par semaine et 1 enseignant pour une journée complémentaire par semaine également. Cette activité présente un déficit de 2 500 €.

Il est proposé comme pour les IMS, l'augmentation du tarif initial de 10% et de le porter à 8 600€ (réduction du déficit de 1 700€).

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu les articles L 5215-27 et L 5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

^{*}intervention minimum 1h soit 2 classes

^{*}intervention minimum 1h soit 2 classes

Considérant la présentation du bilan de la 1^{ère} année de fonctionnement de l'école de musique aux conseillers d'agglomération lors du CA du 1^{er} février 2023 ;

Considérant que les dépenses engagées par ARCHE Agglo pour les IMS et l'orchestre à l'école ne couvrent pas les dépenses engagées pour faire fonctionner le service ;

Considérant la proposition de la commission culture de procéder à une augmentation de 10 % du tarif actuel ;

Considérant la délibération n° 2022-451 du 6 juillet 2022 approuvant les conventions à intervenir avec les communes pour les interventions en milieu scolaire ;

Considérant la décision n° 2022-565 du 26 septembre 2022 approuvant la convention avec la commune de Tournon-sur-Rhône pour la mise en place de l'orchestre à l'école ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023;

Le Président indique que la Ville de Tournon-sur-Rhône devra délibérer prochainement sur le renouvellement ou non de l'orchestre à l'école en fonction de cette augmentation de 10% mais devra aussi prendre en compte le renouvellement du matériel car les 1ères acquisitions s'élevaient à un montant de 25 000 €.

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE l'actualisation des tarifs des Interventions en Milieu Scolaire par une augmentation de 10% telle que présentée;
- APPROUVE la convention pour les IMS à intervenir avec les communes pour une année renouvelable 3 fois par tacite reconduction ;
- APPROUVE l'ouverture des IMS à de nouvelles communes dans la limite de 15 à 20 forfaits supplémentaires ;
- APPROUVE l'augmentation de 10% du tarif de « l'orchestre à l'école » soit 8 600 € mis en place par convention avec les communes intéressées ;
- AUTORISE le Président ou la Vice-présidente en charge de la Culture à signer les conventions ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur Jean-Louis WIART

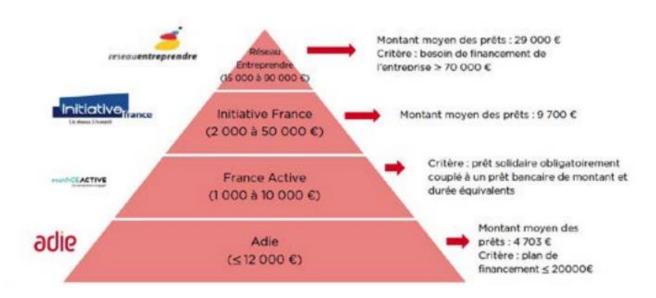
Depuis plusieurs années, ARCHE Agglo soutient financièrement les structures œuvrant auprès des porteurs de projets de création ou reprise d'entreprise :

- ✓ Initiactive 2607 Plateforme d'initiatives locales
- ✓ REDA Réseau Entreprendre Drôme Ardèche
- ✓ ADIE Association pour le Droit à l'Initiative Economie

Ces 3 structures sont complémentaires et permettent d'aider un vaste éventail de porteurs de projets sur le territoire.

Chaque structure a une cible différente. En effet, le REDA s'adresse à des projets « de plus grande envergure ». Initiactive 2607 soutient principalement l'économie de proximité. L'ADIE soutient un public d'entrepreneurs plus fragile (entrepreneurs individuels non-bancarisés et micro-entrepreneurs). Généralement les besoins de financement des porteurs de projets Initiactive et ADIE sont moins importants que ceux de REDA.

En 2022, ARCHE Agglo a financé Initiactive 2607 à hauteur de 25 000 € par an, l'ADIE à hauteur de 3000 € et REDA à hauteur de 1 525 € par an.



2023-225 – Convention de partenariat à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) finance, conseille et accompagne les entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité.

La mission de l'ADIE est de promouvoir le droit à l'initiative économique pour tous. Elle soutient la création ou la reprise d'activités par 2 dispositifs principaux :

- Le <u>prêt professionnel</u> destiné aux entrepreneurs (création, reprise ou développement d'entreprise) n'ayant pas accès au crédit bancaire ;
- Le <u>prêt mobilité</u> pour l'achat/réparation/location d'un véhicule ou le financement d'un permis de conduire ou d'une formation professionnelle.

Les dossiers de demande de financement sont présentés devant un comité de crédit composé de 2 Directeurs territoriaux de l'Adie et un président de comité. Ce sont des bénévoles. Il y a 3 comités par semaine afin d'apporter une réponse rapide aux créateurs.

Les raisons d'un refus de financement peuvent être : une situation personnelle trop fragile pour endetter la personne, pas assez de capacité de remboursement, risque d'aggraver la situation de la personne, pas de perspective d'activité, un projet non abouti, un manque de transparence de la personne, etc.

En 2022 (à fin septembre), 9 personnes ont été financées sur ARCHE Agglo :

• 8 microcrédits professionnels accordés pour total de 48 556 € soit une moyenne de 6 069 € par entreprise.

- Activités financées : vente de vêtements, restauration de meubles anciens, esthétique et bien-être, nettoyage, prothésiste ongulaire, fabrication de meubles, formation santé sécurité au travail.
- o 1 microcrédit mobilité octroyé pour 3 077 €.

Pour rappel, ARCHE Agglo a voté un financement à hauteur de 3 000 € en 2021 et 2022. La subvention est à verser à réception du rapport d'activité.

Bilan ARCHE Agglo depuis 2018:

ANNEE	MICROCREDITS PROFESSIONNELS	MICROCREDITS MOBILITE
2018	8	5
2019	8	2
2020	9	8
2021	6	6
2022	8	1

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la délibération n°2021-637 autorisant la signature d'une convention de partenariat et le versement d'une subvention de 3 000 € pour l'année 2022 ;

Considérant la sollicitation de l'ADIE pour le renouvellement du partenariat avec ARCHE Agglo ;

Considérant le bilan des financements octroyés aux entreprises par l'intermédiaire de l'ADIE en 2022 sur le territoire d'ARCHE Agglo ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention de partenariat avec l'ADIE pour 2023 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € ;
- AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge du Développement économique à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération

2023-226 – Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec Initiactive 2607

Initiactive 2607 est une association loi 1901, créée en 1996 sous le nom d'IEDV (Initiative Emploi Dauphiné Vivarais).

Initiactive 2607 a pour objectif de soutenir l'économie de proximité pour favoriser l'emploi et l'équilibre socio-économique des territoires. Elle investit dans des projets locaux à travers des garanties de prêts et également des prêts d'honneur de 2 000 € à 15 000 € (prêt à la personne à taux 0%), avances remboursables, subventions et garanties d'emprunts aux créateurs et repreneurs d'entreprises, pour les entreprises de moins de 5 ans, en complément d'un financement bancaire.

Modalités:

- ✓ Cibles des dispositifs d'accompagnement : créateurs ou repreneurs de TPE
- ✓ Pas de condition minimum de création ou de maintien d'emploi (à part celui du créateur ou du repreneur).

L'association fonctionne avec 187 bénévoles.

Initiactive accompagne les porteurs de projets via 2 dispositifs principaux :

✓ Prêt d'honneur

- Créateur ou repreneur créant son emploi
- Entreprise de moins de 5 ans
- En complément d'un financement bancaire professionnel
- Prêt personnel à 0 % sans garantie
- 2 000 € à 15 000 € en création (jusqu'à 20 000 € en reprise d'entreprise)
- Durée : 2 à 5 ans, différé possible

✓ Garantie bancaire

- Objet du prêt bancaire garanti : BFR / Investissements / rachats de parts Prêt minimum : 24 mois
- Pour toutes les garanties : 7 ans maximum / commission 2.5% du montant garanti (calcul flat) / tous secteurs d'activité
- De 50 % à 80 % maximum du montant de l'emprunt bancaire

Le taux de survie à 5 ans des entrepreneurs accompagnés est de 85 %.

Initiactive 2607 accompagne également les entreprises solidaires, les porteurs de projets agricoles et les associations.

ARCHE Agglo participe au financement de cette association depuis 6 ans.

Initiactive 2607 a sollicité ARCHE Agglo pour augmenter son financement, et ce pour deux raisons :

- ✓ D'une part la subvention est calculée en fonction du nombre d'habitants du territoire, et ce nombre est en hausse pour ARCHE Agglo ;
- ✓ D'autre part, les frais de fonctionnement de la structure augmentent et notamment la masse salariale. Initiactive 2607 développe son équipe de conseillers afin de mieux couvrir les territoires et instruire correctement les dossiers de demande de financement.

Actuellement ARCHE Agglo verse une subvention de 25 000 € à Initiactive calculée comme suit :

→ Subvention par habitant 0,44 € x nombre d'habitants 56 428 = 24 828 € arrondis à 25 000 €

Initiactive souhaiterait passer à une subvention de 31 843 € arrondis à 32 000 € :

→ Subvention par habitant 0,55 € x nombre d'habitants 57 897 = 31 843 € arrondis à 32 000 €

Il convient de préciser que tous les EPCI sont concernés par la hausse de subvention demandée.

Considérant le bilan 2022 :

- ➤ 15 dossiers financés en 2022 pour 23 emplois créés ou sauvegardés.
- ➤ Montant total garanties bancaires accordées = 463 909 €.
- Montant total prêt d'honneur accordés = 145 500 €.

Depuis plusieurs années, on assiste à un nombre conséquent de dossiers traités par Initiactive 2607 sur le territoire d'ARCHE Agglo :

- 18 en 2017
- 29 en 2018
- 31 en 2019
- 13 en 2020 (+ 14 dossiers FRU)
- 25 en 2021
- 15 en 2022

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la délibération n°2020-633 autorisant la signature d'une convention de partenariat pour la période 2021-2022-2023 et le versement d'une subvention de 25 000 € par an sur 3 ans ;

Considérant la sollicitation d'Initiactive 2607 de réajuster le montant de la subvention afin d'une part de prendre en compte l'augmentation la population du territoire (la subvention étant calculée en fonction du nombre d'habitants) et la hausse des frais de fonctionnement de la structure ;

Considérant le bilan des financements octroyées aux entreprises par l'intermédiaire d'Initiactive 2607 depuis 2017 sur le territoire d'ARCHE Agglo;

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023 ;

Pierre GUICHARD demande à quelle point la revalorisation de la subvention est essentielle, ceci pour mettre en parallèle les demandes d'autres structures qui pourraient avoir vu également leurs frais de fonctionnement augmentés.

Jean-Louis WIART dit que cela ne concerne pas le fonctionnement général de l'association mais plutôt la masse salariale des personnels recrutés après une période difficile. Leur activité s'étend sur les deux départements 26-07. Il donne le nombre de dossiers traités sur le territoire d'ARCHE Agglo ces dernières années (voir ci-dessus). Initiactive 2607 est composé d'un réseau de professionnel qui sont acteurs et présents sur le secteur qui se réuni dans les locaux d'ARCHE Agglo et qui associe réqulièrement l'Agglo.

Le Président ajoute que le service économie de l'Agglo devrait monter en charge si l'Agglo n'avait pas cette convention avec Initiactive 2607.

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la signature d'un avenant n°1 à la convention de partenariat signée en 2020 entre ARCHE Agglo et Initiactive 2607 ;
- APPROUVE le financement à hauteur de 28 500 € pour 2023 ;

- AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge du Développement économique à signer l'avenant 1 ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

2023-227 - Renouvellement de l'adhésion à Réseau Entreprendre Drôme Ardèche (REDA)

Réseau Entreprendre Drôme Ardèche (REDA) est une association qui accompagne les créations et/ou reprises de TPE/PME, en collectif et en individuel, sur 2 ans.

A la différence de l'ADIE et d'Initiactive 2607, REDA demande une contrepartie de 5 créations d'emplois minimum à 3 ans.

L'association propose des prêts d'honneur à taux 0, de 15 000 € à 50 000 € avec différé de remboursement de 18 mois (fonds de financement de l'association = 350 000 €).

REDA intervient en faveur d'entreprises de taille plus importante par rapport à celles accompagnées par l'ADIE et Initiactive 2607 :

- 300 à 350 appels par an -> 50 dossiers retenus pour étude -> 10 à 12 lauréats par an.
- Tous secteurs sauf agriculture et professions libérales.
- Taux de pérennité de 85 % à 5 ans.

L'association Réseau Entreprendre Drôme Ardèche a été créée en décembre 1998 : 235 lauréats accompagnés depuis la création pour 1 850 emplois créés ou maintenus.

Il s'agit d'un collectif de chefs d'entreprises en activité bénévoles : 169 membres en 2020 en Drôme-Ardèche :

- <u>Collectivités impliquées</u>: Valence Romans Agglo, CC DRAGA, CCPDA, Montélimar Agglomération.
- <u>Entreprises et chefs d'entreprises ARCHE Agglo</u> : Cave de Tain, Fayol, Comptoir Rhodanien, Sodimas, TTEC, Valrhona, Christophe Camus.

Le Fond de financement est alimenté par les cotisations des membres.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la délibération n°2021-639 du 16 décembre 2021 autorisant le versement d'une subvention de

1 525 € pour l'année 2022;

Considérant la sollicitation de REDA pour le renouvellement du partenariat avec ARCHE Agglo pour la 5ème année consécutive ;

Considérant que l'action du REDA est complémentaire à celle d'INITIACTIVE 2607 et de l'ADIE et permet de mailler tous les types d'entrepreneurs sur le territoire d'ARCHE Agglo en matière de création reprise ;

Considérant les projets financés sur le territoire ARCHE Agglo depuis l'adhésion de la collectivité ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023 :

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au REDA pour un montant de 1 525 € pour 2023 ;
- AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge du Développement économique à signer tout document afférent à la présente délibération

2023-228 - ZA d'Erôme - Convention de superposition d'affectation avec la CNR

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant qu'ARCHE Agglo a acquis la parcelle F971 le 29/12/2017 figurant sur la zone d'activités d'Erôme auprès de la CNR concessionnaire de l'Etat qui depuis a été divisée en 4 lots ;

Considérant que la zone d'activité d'Erôme dispose d'une voie de desserte figurant sur les dépendances immobilières de la concession CNR;

Considérant qu'ARCHE Agglo souhaite aménager et viabiliser les abords de ladite voirie afin de permettre l'accès à ses parcelles acquises pour les commercialiser et que l'accès à ces lots ne peut se faire que par la voirie préalablement existante CNR.

Considérant qu'une convention de superposition d'affectation supplémentaire sur le domaine public doit être établie entre la Compagnie Nationale du Rhône et ARCHE Agglo pour la mise à disposition de terrain pour l'aménagement d'accotement de voirie sur la zone d'activité d'Erôme

Considérant que la convention sera accordée notamment pour

- l'affectation supplémentaire suivante relevant de la compétence du bénéficiaire :
 - L'aménagement des accotements de la voirie du site d'activité d'Erôme.
 - La création d'une zone de stationnement et remise en état de places de stationnement existantes
- le périmètre soit une bande de terrain d'une superficie de 758 mètres-carrés environ, situé sur le territoire de la commune d'Erôme, cadastré section F numéro 973 pour partie et défini sur le plan annexé à la convention.
- Permettre à la CNR durant la convention tout audit technique
- La réalisation des ouvrages par ARCHE Agglo soit :
 - Mise en place de lampadaires à LED correspondant aux normes en vigueur
 - Mise en place de panneaux de signalisation
 - Plantations d'arbustes
 - Création de trapèzes d'accès aux parcelles

- Création de trottoir dans les bandes d'espaces verts pour un arrosage et une infiltration naturelle de l'eau
- Création d'une zone de manœuvre
- Création d'une zone de stationnement pompier en enrobé matérialisé par un panneau et un marquage au sol.

Pour tous travaux ARCHE Agglo devra prévenir au préalable la CNR et devra recueillir son autorisation écrite préalable.

Les ouvrages listés ci-dessus devront être entretenus en bon état. L'entretien de la végétation sera assuré par ARCHE Agglo

Considérant que la durée de la convention sera conclue pour la durée pendant laquelle s'exercera la superposition d'affectations. Elle entrera en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties et intervenants.

Considérant qu'aucune indemnisation ne sera réclamée. Cependant, si à l'avenir cet exercice devait engendrer des dépenses ou une privation de revenus pour l'Etat ou CNR, le bénéficiaire s'engagera à les indemniser.

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention de superposition d'affectation sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône ci-jointe, pour la mise à disposition de terrain pour l'aménagement d'accotement de voirie sur la ZA d'Erôme;
- AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge du Développement économique à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

HABITAT

Rapporteur Yann EYSSAUTIER

2023-229 - Avenant n° 4 à la convention annuelle pour l'observatoire de l'habitat de l'ADIL 26

L'Observatoire de l'habitat en Drôme-Ardèche permet de missionner l'Adil 26 sur des travaux liés à l'habitat et au logement en lien avec les thématiques inscrites dans le PLH. Le financement de cet observatoire est assuré par les Départements de la Drôme et de l'Ardèche et par les EPCI adhérents.

En mai 2019, ARCHE Agglo a signé une convention de participation reconductible chaque année par voie d'avenant. Pour 2023, un nouvel avenant est proposé à cette convention avec pour objet :

√ de reconduire le partenariat pour l'année 2023

- √ d'actualiser le montant de la participation d'ARCHE agglo sur la base de la croissance démographique et évolution de l'indice des prix à la consommation mais également du fait de la mise en place d'un observatoire de l'habitat conformément à la loi « Climat et résilience » comprenant la mise à disposition d'un outil cartographique. Ceci conduit à une réévaluation de la participation financière d'ARCHE Agglo pour 2023 à 8 486 euros (7 250 euros en 2022).
- ✓ de préciser les travaux spécifiques prévus pour l'année 2023 à savoir :
 - Note de suivi du PLH année 4
 - Autres compléments d'étude dans la limite de l'économie de la convention.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2019-032 du Conseil d'Agglomération du 6 février 2019 approuvant le PLH;

Vu la délibération n° 2019-171 du Conseil d'Agglomération du 15 mai 2019 approuvant la convention pour la participation à l'observatoire de l'habitat de l'ADIL;

Vu la délibération n° 2020-453 du Conseil d'Agglomération du 23 septembre 2020 approuvant l'avenant n° 1 à la convention pour la participation à l'observatoire de l'habitat de l'ADIL;

Vu la délibération n° 2021-167 du Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021 approuvant l'avenant n° 2 à la convention pour la participation à l'observatoire de l'habitat de l'ADIL;

Vu la délibération n° 2022-214 du 6 avril 2022 approuvant l'avenant n° 3 à la convention pour l'observatoire de l'Habitat avec l'ADIL 26 ;

Vu la loi Climat et résilience du 22 août 2022 rendant obligatoire la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier ;

Considérant que l'observatoire a notamment pour mission d'analyser la conjoncture des marchés foncier et immobilier ainsi que l'offre foncière disponible. Cette analyse s'appuie en particulier sur un recensement :

- ✓ Des friches constructibles ;
- ✓ Des locaux vacants ;
- ✓ Des secteurs où la densité de la construction reste inférieure au seuil résultant de l'application des règles des documents d'urbanisme ou peut être optimisée en application des dérogations possibles en ORT;
- ✓ Dans des secteurs à enjeux préalablement définis par l'EPCI, des surfaces potentiellement réalisables par surélévation des constructions existantes ;
- ✓ Dans des secteurs urbanisés, des surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables et, dans les zones urbaines, des espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques.

Considérant le projet d'avenant 4 à la convention pour l'observatoire de l'habitat avec l'ADIL 26;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement Habitat du 7 mars 2023 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** l'avenant n° 4 à la convention avec l'ADIL 26 ;
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président en charge de l'Habitat à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

2023- 230 - Bilan et convention annuelle de mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)

Bilan des dispositifs d'amélioration de l'habitat - SPPEH

			Objectifs 2022	Total	Atteinte des objectifs	
Axe 1 (ARCHE Agglo+	Actes	A1, info conseil	1100	787	71,5%	Guichet habitat
		A2, conseil personnalisé	254	164	64,6%	Permanences/
Partenariat	ACIES	B1, info 1er niveau	34*	20	58,8%	RDV téléphonique
ADIL)		C1, sensibilisations ménages	7	7	100%	
Axe 2 Logements individuels	A4, accompagnement phase amont	40	21	52,5%	Accompagnement pris en charge par ARCHE Agglo	
prestation)	Copropriété	A4, accompagnement phase amont	3	0	0%	
Axe 3 petit tertiaire (ALEC)		B2, conseil personnalisé entreprise	17*	4	23,5%	
Axe 4 animer l'offre (ALEC)		C2, sensibilisation petit tertiaire	5*	2	40%	
		C3, sensibilisation proréno	6*	5	83,3%	



CA du 05/04/2022

123

Convention SPPEH 2023 - VOLET QUANTITATIF

- Une convention quadripartite avec le département de l'Ardèche, l'ALEC et l'ADIL
- La convention spécifie les objectifs et les montants pour chacun des partenaires
- · Dernière année de conventionnement avec le département de l'Ardèche

			Objectifs 2022	Objectifs 2023
	Actes	A1, info conseil	1100	1320
Axe 1		A2, conseil personnalisé	254	280
(ARCHE Agglo- Partenariat		A2, conseil personnalisé (copros)		5
ADIL)		B1, info 1er niveau	34*	mutualisé
		C1, sensibilisations ménages	7	
Axe 2 (ARCHE Agglo –	Logements individuel	A4, accompagnement phase amont	40	40
prestation)	Copropriété	A4, accompagnement phase amont	3	3
Axe 3 petit tertiaire (ALEC)		B2, conseil personnalisé entreprise	17*	mutualisé
Axe 4 anii	mer l'offre	C2, sensibilisation petit tertiaire	5*	mutualisé
(ALEC)		C3, sensibilisation pro réno	6*	mutualisé

Propositions:

- Augmenter les infos par rapport à l'objectif de la candidature au regard de l'actualité nationale et d'une meilleure valorisation des appels par le service
- Comptabilisation des appels OPAH-RU soit 51 appels de + (2022)
- Diminution du nombre d'accompagnements (-8) par rapport à la convention initiale
 Maintenir le même objectif qu'en 2022

124

ARCHE CA du 05/04/2022

Convention SPPEH 2023 - VOLET FINANCIER

Budget prévu dans la candidature pour l'année 3 : 150 120€ Budget prévisionnel revu pour l'année 2023 : 134 000€

Reste à charge pour ARCHE Agglo: Coût par habitant dans la candidature: 1,16€ Coût par habitant estimatif 2023: 1,21€ → Surcoût de 3 000€ par rapport à la candidature

- Comme pour l'année 2022, perte d'une subvention de 6 400€ → prime regroupement (Pays de Lamastre qui n'adhère pas au SPPEH)
- · Certains coûts des subventions à l'acte ont été revus à la hausse, ce qui permet de compenser la perte
- > Avis de la commission sur les volets quantitatifs et financiers de la convention 2023 du SPPEH



CA du 05/04/2022

125

SPPEH: perspectives 2023 - les changements à venir

En 2024 -> Le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) deviendra le Service public de la rénovation dans l'habitat (SPRH)

Une nouvelle organisation gérée par l'ANAH Une modification des financements

Pas d'information connue à ce jour

La question de la rénovation énergétique est replacée au cœur de l'habitat

Obligation à partir du 1er septembre 2023 – commune à l'ensemble des dispositifs (OPAH-RU/PIG/SPPEH)

Ce qui change :

Ce qui change :

- le déroulé de l'accompagnement des projets de travaux avec 2 gestes et + 10 000€ de subventions
- L'intégration d'un audit énergétique, d'un suivi des travaux, d'une visite en fin de travaux (prise en main du logement) et la signature d'un contrat entre le ménage et l'accompagnateur et de rapport de fin de prestation
- → Implique : Agrément « Mon accompagnateur rénov' »
 - → Soliha (PIG)
 - → B27 AI (SPPEH)
 - → ARCHE Agglo (OPAH-RU en régie)

La mise en place de « Mon accompagnateur rénov' » à intégrer dans l'organisation actuelle



CA du 05/04/2022

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la loi n° 2015-992 en date du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article 192 et son titre deux : « mieux rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois »,

Vu l'article L. 232-2 du code de l'énergie relatif au portage du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) et au rôle des plateformes territoriales de la rénovation énergétique,

Vu le programme national Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), dispositif de financement mobilisant des certificats d'économie d'énergie pour financer le conseil et l'accompagnement des particuliers et du petit tertiaire privé,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt régional « Plateformes du SPPEH » par lequel, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est positionnée en tant que « porteur associé » du programme SARE, déclinant et co-finançant localement ce programme, pour une durée de 3 ans,

Vu la délibération 2020-652 du 16 décembre 2020 approuvant la candidature de l'AMI avec l'organisation proposée pour la mise en œuvre du SPPEH,

Vu la délibération n°2021-119 du 24 mars 2021 autorisant le président à signer la convention avec le Département de l'Ardèche et l'ALEC pour les axes 3, 4 et 5 du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat;

Vu la délibération n° 2021-360 du 7 juillet 2021 autorisant le Président à signer l'avenant à la convention SPPEH intégrant l'ADIL signataire de la convention ;

Considérant que chaque année de mise en œuvre du SPPEH doit faire l'objet d'une convention entre le Conseil départemental de l'Ardèche, l'Agglo, l'ALEC07 et l'ADIL26. Cette convention indique les objectifs prévus sur le territoire en matière de conseil, d'accompagnement et d'actions de sensibilisation pour l'année et répartit les différentes subventions de la région et du SARE entre les 3 opérateurs du SPPEH pour l'année 2023 ;

Considérant que pour 2023, les objectifs s'appuient globalement sur la candidature déposée à la Région fin 2020 pour les 3 ans du SPPEH.

Considérant le travail réalisé par le service Habitat sur l'information de 1^{er} niveau qu'il est nécessaire de valoriser en augmentant l'objectifs global (A1) à 1320 informations de « premier niveau » en répartissant cet objectif entre l'ADIL 26 et le service habitat d'ARCHE Agglo ;

Considérant le bilan 2022, le nombre d'accompagnements est revu à 40 ;

			Objectifs 2022	Objectifs 2023
	Actes	A1, info conseil	1100	1320
Axe 1		A2, conseil personnalisé	254	280
(ARCHE Agglo- Partenariat		A2, conseil personnalisé (copros)		5
ADIL)		B1, info 1er niveau	34*	mutualisé
		C1, sensibilisations ménages	7	
Axe 2 (ARCHE Agglo –	Logements individuel	A4, accompagnement phase amont	40	40
prestation)	Copropriété	A4, accompagnement phase amont	3	3
Axe 3 petit tertiaire (ALEC)		B2, conseil personnalisé entreprise	17*	mutualisé
		C2, sensibilisation petit tertiaire	5*	mutualisé
		C3, sensibilisation pro réno	6*	mutualisé

Considérant que la subvention régionale attribuée aux départements totalement couverts ne sera pas versée à l'Ardèche, représentant en 2023 pour l'Agglo un surcoût global par rapport à la candidature de fin 2020 estimé à 3 000€.

Considérant le projet de convention ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement Habitat du 7 mars 2023 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ APPROUVE les objectifs à inscrire dans la convention quadripartite avec le Département de l'Ardèche, l'ALEC et l'ADIL ;
- ✓ AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge de l'Habitat à finaliser la convention annuelle avec les services du Département et à signer la convention annuelle du SPPEH pour 2023.

TOURISME - SPORT

Rapporteur Delphine COMTE et Laurent BARRUYER

2023-231 - Convention de partenariat avec l'association Ardéchoise Cyclo Promotion et la commune de St-Félicien

L'Ardéchoise est l'évènement cyclo incontournable du mois de juin sur le territoire. Avec une moyenne de 15 000 cyclistes, il s'agit du premier rassemblement cyclos d'Europe sur route de montagne. Avec des formules de 1 à 4 jours avec des parcours différents sur l'ensemble du département. Saint Félicien est le lieu de départ et d'arrivée de l'événement.

L'organisation de cette évènement a fait l'objet d'une convention de partenariat entre ARCHE Agglo, la commune de St Félicien et l'Association l'Ardéchoise Cyclo Promotion.

Cette convention a été signée en décembre 2016 par l'ancienne communauté de communes du Pays de St Félicien et la commune. Elle a fait l'objet d'un avenant signé par ARCHE Agglo en mai 2021. Celui-ci étant arrivé à échéance en septembre 2022, il convient aujourd'hui que les 3 partenaires définissent de nouvelles modalités de conventionnement.

Convention Ardéchoise Cyclo Promotion

Engagements antérieurs

- ✓ Mise à disposition de bâtiments et/ou terrains propriété de l'agglomération: gymnase (aujourd'hui redevenu propriété de la commune), maison de l'ardéchoise, parking exposant (futur caserne SDIS),
- ✓ Pris en charge lors de la manifestation de :
 - La gestion des parkings et du plan de circulation;
 - La coordination des moyens humains à mettre à disposition des personnels intercommunaux et municipaux: montage du village et démontage;
 - L'Intervention de Tremplin pour l'entretien des terrains et abords de route 2 à 3 semaines avant l'événement:
 - La Convention avec Marius BOUVIER et une société de surveillance pour la sécurité pendant l'événement:
 - Des conventions individuelles avec les propriétaires de terrains pour les parkings à renouveler pour 2 ans;



CA du 05/04/2022

127

Lors du précédent conventionnement ARCHE Agglo assurait en direct un certain nombre d'engagement qu'il est proposé de modifier sur la base des conditions suivantes :

- Signature d'une convention cadre avec les 3 partenaires auxquelles seront annexées des conventions ou documents annexes sur les conditions de mise à disposition des biens des 2 collectivités;
- ✓ Durée de convention de 6 ans pour l'ensemble de l'année civile 2023 jusqu'au 31 décembre 2028 ;
- ✓ ARCHE Agglo stoppe les missions portées en direct mais verse en contrepartie une subvention correspondant aux charges précédemment supportées à savoir :
 - ✓ une subvention globale 17 000 € dite de « transfert de charges »;
 - ✓ subvention complémentaire de 5 000 € pour l'ardéchoise des jeunes reconductible annuellement en fonction du maintien de cette activité.
 - ✓ Mise à disposition d'agent pour l'installation et désinstallation du site, le panneautage et les ancrages de banderoles en lien avec l'ardéchoise

✓ Location du bâtiment de l'Ardéchoise appartenant à ARCHE Agglo à l'association, pour un loyer mensuel de 500 € et prise en charge par l'agglo des grosses réparations incombant au propriétaire.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence statutaire « développement touristique » ;

Considérant que, dans le cadre de cette compétence ARCHE Agglo accompagne et soutien l'organisation de l'Ardéchoise cyclotouriste ;

Considérant le projet de convention ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023 ;

Laurent BARRUYER rappelle le besoin de l'Association sur la mise à disposition des agents de l'Agglo mais aussi des communes auxquelles il lance un appel.

Michèle VICTORY demande pourquoi la convention est d'une durée de 6 ans.

Laurent BARRUYER répond que cela permet de passer le prochain renouvellement des exécutifs de l'Agglo et de la commune de St-Félicien.

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention de 6 ans du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028 avec l'Association l'Ardéchoise Cyclo promotion;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur Frédéric SAUSSET

2023-232 - Modification d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH)

Vu les articles 5216-7 et L5711-1 à 5711-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2020-358 du 2 septembre 2020 désignant les délégués d'ARCHE Agglo au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH) ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué suppléant en remplacement de M. François CHABANEL ;

Considérant l'avis de la commune de Marsaz;

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

✓ DESIGNE M. Frank BUNGENER délégué suppléant au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse en remplacement de M. François CHABANEL.

Le Président constatant que l'ordre du jour est épuisé et que l'ensemble des sujets a été traité, la séance est levée à 21H00.